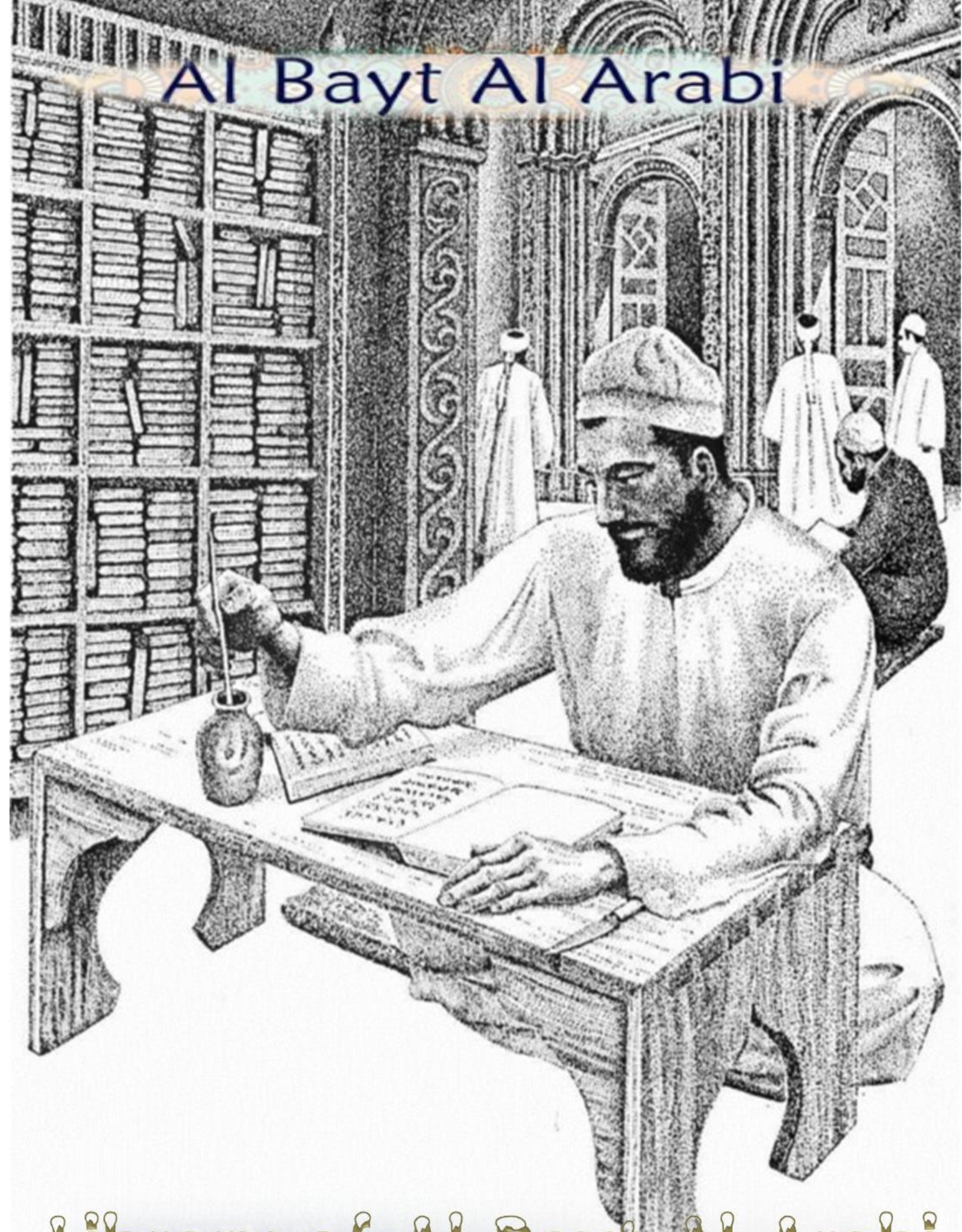
Histoire et culture des Kurdes



Persée

2010



Library of Al Bayt Al Arabi

huda@sidibousaidlanguages.com

Histoire de la Proche Orient
Tome 8

Histoire et Culture des Kurdes

Clément Huart

Rondot Pierre

Alexandre Bennigsen

B. Nikitine

André Godard

Mazaheri Aly

Berg Eugène

Fouilloux Etienne

Belgourch Abderrahman

Hamit Bozarslan

Isabelle Rigoni

Rivet Daniel

Élisabeth Picard

Paris : Persée
2010

Sommaire

Archives des sciences sociales des religions, Année 1986, Volume 62, Numéro 2
p. 247 - 248

Belgourch Abderrahman
Elisabeth Picard (dir.). La question kurde
Politique étrangère, Année 1992, Volume 57, Numéro 2
p. 448 - 449

Hamit Bozarslan
Quelques remarques sur l'évolution du problème Kurde entre les
deux guerres
In: Matériaux pour l'histoire de notre temps. 1994, N. 35. pp. 3-8.

Isabelle Rigoni
Les mobilisations des Kurdes en Europe
In: Revue européenne de migrations internationales. Vol. 14 N°3. pp. 203-223.

Rivet Daniel
Bozarslan Hamit, La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient
Vingtième Siècle. Revue d'histoire, Année 1998, Volume 57, Numéro 1, p. 181 – 183

Élisabeth Picard
Les Kurdes et l'autodétermination. Une problématique légitime à
l'épreuve de dynamiques sociales
In: Revue française de science politique, 49e année, n°3, 1999. pp. 421-442.



Clément Huart

L'histoire des Kurdes d'après la chronique de l'historien arabe Ibn-el-Athir (partie 1)

In: Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 70e année, N. 4, 1926. p. 244.



M. Clément Huart donne lecture de la première partie d'un mémoire sur l'histoire des Kurdes, telle qu'on peut la reconstituer d'après les précieux renseignements que renferme la chronique de l'historien arabe Ibn-el-Athir, né dans une petite ville, au pied même des montagnes du Kurdistan, sur les bords du Tigre.

M. Joseph Loth fait une communication sur l'idole néolithique sans bouche, dont on connaît des représentations depuis l'Asie-Mineure jusqu'aux Iles Britanniques en passant par l'Ibérie et la Gaule.

Uu des traits frappants de cette idole, c'est que sur son masque n'apparaît aucune esquisse de bouche [1], tandis que les arcades sourcilières, les yeux, le nez, les seins, y sont figurés.

Le Dr Morlet et son collaborateur, M. E. Fradin, ont fait à Glozel une découverte qui ne le cède en importance qu'à celle des célèbres tablettes d'argile à inscriptions dont l'authenticité et la grande importance ne sauraient être mises en doute. Ils ont trouvé dans le même terrain neuf idoles et cinq vases en forme de *tête de mort* présentant le masque néolithique. Relevant là aussi l'absence de bouche, le Dr Morlet, dans un opuscule récent (station néolithique de Glozel, *Idoles phalliques* et *bisexuées*), en donne une explication ingénieuse : c'est que le trait le plus caractéristique de la mort, pour les néolithiques de Glozel comme pour les autres, devait être la suppression de la parole ; la mort était le grand silence.

Cette synonymie, en quelque sorte, du silence et de la mort, apparaît clairement chez les Latins, chez les Irlandais et chez les Gallois.

Silicernium, repas de funérailles, est le repas du *silencieux*. *du mort*. Les morts, chez les poètes latins, sont souvent appelés *silentes*, *populus silens*.

Dans un glossaire en moyen irlandais, on lit *tó.i.bás*, silence c'est-à-dire *mort*. Chez les poètes gallois du XIe au XIVe siècle, le mot qui signifie *silence* est employé dans le sens de mort.

M. Salomon Reinach présente une observation.

1. Il est pourtant une exception : la bouche est esquissée sur une des sculptures des grottes artificielles de la vallée du Petit-Morin (Déchelette, *Manuel* I, p. 385).



Clément Huart

L'histoire des Kurdes, les aventures de Daïsan, maître incontesté de l'Azerbaïdjan en 938

In: Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 70e année, N. 4, 1926. p. 250.

doi : 10.3406/crai.1926.75340



Le R. P. Scheil lit le rapport suivant :

« La Commission de l'École française d'Extrême-Orient, d'accord avec le Directeur de cet établissement, propose à l'Académie de demander à M. le Gouverneur Général de l'Indochine de prolonger d'un an le terme du séjour en Indochine de MM. Fombertaux et Reveron, architectes, membres temporaires de l'École. »

La proposition est adoptée.

M. Henri Terrasse donne lecture d'une étude entreprise par lui avec le regretté Henri Basset sur deux chaires musulmanes du xii[e] siècle à Marrakech (Maroc).

Jusqu'à maintenant, les plus belles chaires à prêcher de l'Islam semblaient être celles de l'Orient. Une récente exploration archéologique des monuments élevés au xii[e] siècle par les sultans almohades à Marrakech, leur capitale a révélé deux fort belles chaires hispano-mauresques. Ce sont celles de la mosquée de la Koutoubiya élevée vers 1160 sur les ordres de Abd el Moumin et celle de la mosquée de la Qasba, exécutée à la fin du siècle sous Yakoub el Mansour, le vainqueur d'Alarcos.

Ce sont deux chaires de vastes dimensions, surtout celle de la Koutoubiya, entièrement recouverte d'un somptueux décor de menus panneaux de bois sculpté et de mosaïques d'ivoire et de bois précieux. La richesse de cet art est moindre que sa variété ; les motifs sculptés, même lorsqu'ils ornent des surfaces de même forme sont tout différents. Tout ce décor est d'une admirable pureté.

La chaire de la Koutoubiya a été exécutée à Cordoue. C'est la plus belle œuvre que l'Espagne musulmane du xii[e] siècle nous ait laissée ; un historien arabe du xii[e] siècle la considérait comme l'égale du minbar de Cordoue, si célèbre au moyen âge et aujourd'hui disparu.

M. Clément Huart présente une observation.

M. Clément Huart, poursuivant ses recherches sur l'histoire des Kurdes, étudie les aventures d'un condottiere nommé Daïsan qui en 938 était le maître incontesté de tout l'Azerbaïdjan. Assiégé dans Tauris, il fut aveuglé par ses ennemis et mis à mort en 957.



Clément Huart

L'histoire des Kurdes d'après la chronique de l'historien arabe Ibn-el-Athir (partie 2)

In: Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 70e année, N. 4, 1926. p. 253.



Provençal sur les travaux de l'Institut des Hautes Études marocaines durant l'année 1925-1926.

La reconnaissance scientifique du pays a été poursuivie dans tous les domaines. La série des publications de l'École de Rabat s'est augmentée de trois ouvrages importants : une monographie des sanctuaires Almohades, des *Documents d'architecture berbère*, et des *Contes et légendes du Maroc*.

En terminant, M. Levi-Provençal se félicite de ce que les relations de l'Institut des Hautes Études marocaines avec le monde scientifique espagnol soient devenues étroites et cordiales.

M. Pierre Lacau, directeur général du Service des Antiquités de l'Égypte, entretient l'Académie des résultats acquis au cours de l'année 1925-1926.

M. Clément Huart continue son analyse de l'historien arabe Ibn-al-Athir ; il montre les mercenaires kurdes au service des diverses dynasties qui essayaient de s'implanter en Perse au xe siècle. Un certain Bâdh s'était créé une principauté dans la région de Diarbékir. Un autre chef, Bedr, s'était établi dans les montagnes d'Hamadan. Ce furent des luttes perpétuelles, pleines de surprises, entre ces différents chefs de bandes. Le plus grand de tous les Kurdes, Saladin, allait bientôt paraître et fonder un empire sur les ruines des Fatimites d'Égypte et des Croisés de Syrie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de l'École française d'Extrême-Orient, d'un volume intitulé : *Le Temple d'Içvarapura (Bantây Srei, Cambodge)*, par Louis Finot, H. Parmentier et Victor Goloubew (Paris, 1926, in-4°). Cette monographie qui est accompagnée de 72 planches, constitue le tome I des *Mémoires archéologiques publiés par l'École française d'Extrême-Orient*.

M. Adrien Blanchet offre une étude, dont il est l'auteur, intitulée : *Mosaïque gallo-romaine de Saint-Cyr-sur-Mer*. Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*.

1. Voir ci-après.



B. Nikitine

Problème kurde

In: Politique étrangère N°3 - 1946 - 11e année pp. 251-262.



PROBLÈME KURDE

Comme au lendemain de l'autre guerre, on parle à nouveau des Kurdes. Le problème se pose à l'ordre du jour international, et il n'est pas sans intérêt d'en résumer brièvement les données. Il me semble que, jusqu'ici, en cherchant surtout à y découvrir des influences étrangères, on ne l'a pas situé sur son véritable terrain.

En effet, les aspirations d'indépendance kurdes plongent leurs racines profondes dans les origines et la structure sociale de ce peuple et sont le résultat d'une longue évolution historique.

Les Kurdes sont une des plus anciennes populations de l'Asie antérieure. Selon une thèse, celle du professeur N. Marr, membre de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S., ils seraient apparentés aux peuplades asianiques dont les survivances se trouvent actuellement au Caucase et qui ont connu leur essor vers les VIe et VIIe siècles avant notre ère, quand elles rivalisaient avec la puissance assyrienne. Si l'on admet cette thèse, on doit en même temps supposer que les Kurdes de nos jours ne parlent plus la même langue que leurs ancêtres. Leur cas ne serait pas exceptionnel dans l'histoire (proto-Bulgares touraniens et Bulgares slaves, par exemple). On se rallie, cependant, plutôt à une autre thèse, celle de l'origine iranienne des Kurdes, qui, venus avec les autres Aryens sur le plateau de l'Iran, auraient essaimé de là à l'ouest, vers la région de Bohtan (Bohtan-Sou, affluent de l'Euphrate) et du Taurus, où leur présence est attestée dans les auteurs classiques qui mentionnent des Cyrtioï et connaissent la Gorduène ainsi qu'une chaîne de ce nom.

La controverse sur le nom des Kurdes ne peut intéresser que les spécialistes : qu'ils soient ou non les descendants des Kardoukhoï dont nous parle l'*Anabase* de Xénophon, ou que leur nom, sous sa forme de Kourmandj, reflète, comme le croit le professeur Minorsky, le mélange ethnique des Cyrtioï avec les Mèdes (Manda, Mada), ce qu'il nous faut retenir, c'est, en tout état de cause, une incontestable ancienneté du peuple kurde.

Sa langue actuelle est de la famille iranienne, se rapproche sensiblement du persan, mais a sa grammaire et son vocabulaire propres, qui diffèrent d'après les dialectes et qui offrent quelques « résidus » non indo-européens, trait particulier qui viendrait à l'appui de la thèse asianique.

L'habitat kurde s'étend sur la partie montagneuse de l'Asie antérieure. Si l'on prend l'Ararat comme point de repère, le peuplement kurde sera cerné vers l'ouest par la chaîne Pontique, descendant de là au sud, en passant à l'est de Sivas, jusqu'à Kurd-Dagh (sandjak d'Alexandrette) ; il revient de ce point vers l'est, suit la frontière turco-syrienne, contourne le Djebel Sindjar, se dirige vers Mossoul, rejoint la chaîne de Zagros et s'arrête à la ligne Bagdad-Kermanchah, à la « route des conquérants » de Darius et d'Alexandre. En Iran, les Kurdes peuplent le versant oriental du Zagros, entre Kermanchah et le lac d'Ourmiah, d'où, à l'ouest de ce lac, ils s'étendent le long de la chaîne frontière jusqu'à l'Ararat, avec, en plus, quelques éléments dispersés en Arménie et en Azerbaïdjan soviétiques, ainsi que dans la région de Kars.

Nous ne prétendons pas, en esquissant les grands traits de l'aire ethnique kurde, à dresser ici une carte précise. Il nous suffit de pouvoir affirmer que les Kurdes sont des montagnards par excellence, ce qui détermine pour une grande part leur tempérament, leur mode de vie et leurs destinées nationales.

Combien sont-ils ? Nous sommes portés à fixer leur chiffre entre quatre et cinq millions, dont une moitié environ en Turquie et le reste partagé entre l'Iran et l'Iraq, alors que la Syrie et la Transcaucasie n'y interviennent que pour quelques centaines de mille. Nos amis kurdes évaluent leur nombre au double, de huit à neuf millions. Ils se basent pour ces calculs sur la comparaison de la surface habitée par leur peuple avec celle des États qui se le partagent et sur les statistiques turques et irakiennes non publiées. Il est certain que les chiffres précis nous manquent et que la vérité doit se trouver quelque part entre les deux totaux également hypothétiques. Mais, en tout cas, nous ne croyons pas pouvoir englober dans la masse kurde les Lors et les Bakhtiares, qui sont aussi iraniens, mais ont leur physionomie propre.

Notre argumentation tendant à définir la place des Kurdes en Asie antérieure par rapport à leurs voisins ne s'appuie pas sur leur valeur exclusive-

ment numérique. Et, d'ailleurs, les Afghans, qui comptent environ sept millions, ne nous offrent-ils pas l'exemple d'un petit peuple qui a su créer et maintenir un État ?

Quant à leur religion, les Kurdes appartiennent à la grande famille musulmane, mais l'Islam ne recouvre certes pas l'ensemble de leurs croyances. C'est dans ce sens, probablement, qu'il faut interpréter le proverbe turc selon lequel « le Kurde n'est musulman qu'en comparaison avec l'infidèle ». D'une part, en effet, les ordres mystiques de l'Islam, notamment celui des *Kadiriyé*, exercent une influence certaine parmi les Kurdes à l'aide de tout un réseau des représentants (*Khalifé*), mais, de l'autre, le sentiment tribal est encore si fort que les tribus peuvent se combattre entre elles pour la prépondérance de tel chef spirituel. En outre, les doctrines hétérodoxes, celles des *yézidis* (adorateurs du diable) ou des *ahl-è-hakk* (hommes de la vérité), qui se rattachent au dualisme et syncrétisent peut-être d'autres survivances religieuses, comptent des adhérents kurdes, alors que certaines autres tribus gardent encore des souvenirs de leur origine chrétienne. Ce qu'il faut souligner, c'est que la vie religieuse kurde est très riche et prouve que ce peuple a un esprit vif et porté à la recherche du Divin.

Le facteur déterminant pour la compréhension des Kurdes doit, d'ailleurs, être cherché dans leur structure sociale. Ils se divisent encore en majorité en tribus, dont chacune représente un petit monde à part, hors duquel on se sent perdu et dépaysé et vers lequel on s'efforce à tout prix de revenir si l'on en a été éloigné par les circonstances. C'est à l'intérieur de cette cellule, en effet, que le Kurde prend conscience de sa valeur, rattachée au patrimoine commun des traditions et des faits guerriers. L'horizon en est étroitement limité à la vallée natale qui, surtout en hiver, reste entièrement coupée du monde extérieur. Une pareille existence contribue à la naissance et au maintien d'esprit particulariste, qui ne s'atténue que difficilement, d'autant plus qu'il évolue dans une économie naturelle fermée, se suffisant à elle-même, n'ayant que rarement recours aux échanges.

Ce schéma n'est peut-être plus applicable pourtant dans les régions kurdes qui, peu à peu, au cours des dernières décades, aussi bien en Turquie qu'en Iran et qu'en Iraq, ont vu se modifier leurs conditions d'existence par la pénétration des routes carrossables et du rail. Mais, dans l'ensemble, nous ne croyons pas nous tromper en disant que la vie en tribu pendant des siècles, conditionnée par le caractère géographique du pays et par son éloignement des grandes artères de communication, a laissé une très forte empreinte sur le tempérament kurde; alors que, dans d'autres circonstances, l'association, l'esprit de solidarité auraient dû trouver un terrain favorable chez les Kurdes, par contre, dans leurs montagnes peu accessibles avec

les cols obstrués par la neige pendant six mois environ, c'est *l'esprit de dissociation* qui jouait et exerçait son influence.

L'unité de la tribu n'exclut pas, cependant, une certaine différenciation sociale. La cohésion en est assurée par l'autorité du chef (agha, khan, mir), exercée soit en vertu du droit héréditaire, soit grâce à ses qualités guerrières, car une tribu reste constamment sur le qui-vive et apprécie surtout la valeur militaire de celui qui prétend la gouverner. Autour du chef, nous voyons graviter ses hommes d'armes, *ḳholam* ou *achiret* (mot arabe, employé ici pour désigner la « tribu par excellence », comme unité de combat). Le reste de la tribu est composé de *rayat* (sujets), qui cultivent la terre, gardent les troupeaux et versent des redevances au chef. Sur le plan civil, le chef est assisté d'un conseil (*diwan*) des anciens (*rypsi*), qui examine les plaintes, prononce des verdicts. Pour ce faire, il se sert du droit coutumier, dont la peine la plus sévère est le bannissement (*ḳirya der*). Comme chez tous les montagnards, la vengeance de sang est en vigueur chez les Kurdes.

Il est impossible, dans le cadre de ce bref aperçu, de nous arrêter sur les noms et la classification des tribus. La première liste que nous en possédons est celle du *Cheref Nameh*, ouvrage kurde de la fin du XVIe siècle. On en compte bien plus d'une centaine, surtout avec des subdivisions au sein d'une « fédération ». Il serait très intéressant, à l'aide des documents dont on dispose (cartes, une anglaise, de sir M. Sykes, et une russe, du colonel Kartsev ; liste publiée par Lerch vers le milieu du XIXe siècle, qui occupe une vingtaine de pages), d'établir un état comparatif des tribus pour nous rendre compte de leur permanence et des changements survenus.

Remarquons également à ce propos que les chefs kurdes connaissent très bien leur généalogie et en sont très fiers. Pour la *captatio benevolentiæ*, lors des pourparlers, rien de tel qu'une preuve de votre part que vous n'ignorez point le nom et les exploits d'un des ancêtres de votre interlocuteur.

Selon leur mode de vie, les tribus se divisent en semi-nomades et sédentaires. Les nomades purs, comme chez les Bédouins, n'existent plus. Les sédentaires sont d'excellents cultivateurs qui, dans les gorges sauvages, savent pratiquer la culture par terrasses et assurent un système d'irrigation ingénieux, qui, par endroits, remonte à une très haute antiquité. Les semi-nomades sont des éleveurs de bétail et se conforment au rythme des saisons. Ils remontent au printemps vers les alpages et, en automne, descendent dans la pénéplaine pour l'hivernage. Nous avons pu personnellement nous rendre compte de la détresse des tribus semi-nomades empêchées par la ligne du front russo-turc d'effectuer leur transhumance habituelle.

Bien qu'en règle générale le Kurde soit surtout homme de tribu, cul-

tivateur ou éleveur, il n'ignore pas la vie citadine. Les villes telles que Bitlis, Akhlat, Amadiya, Ravandouz, Souleymaniyé, Senneh, Ouchnou, Meh Abad (ci-devant Saoudj-Boulak), pour n'en mentionner que quelques-unes, sont des villes kurdes de vieille date, où les Kurdes se livrent à des professions artisanales et commerciales et où, d'après les observateurs étrangers, *laissés à eux seuls*, ils assurent d'une façon parfaite l'ordre public.

Tout ceci, croyons-nous, mérite d'être dit pour redresser dans l'opinion publique l'image du Kurde qui, généralement, reste assez confuse ou bien revêt des traits peu favorables, en souvenir des massacres des Arméniens, actes criminels, certes, mais dont la responsabilité pèse sur le « Sultan rouge », Abd-ul-Hamid. Ajoutons, entre parenthèses, que les Arméniens et les Kurdes ont, depuis longtemps, compris leurs intérêts communs et s'entendent maintenant fort bien.

Un point encore est à signaler, caractéristique pour la structure sociale kurde. Il s'agit de la place qu'occupe la femme. A la différence des autres communautés musulmanes, la femme kurde, en effet, jouit d'une grande liberté en sa qualité de maîtresse de maison (*bani*). En absence de son mari, elle reçoit les visites masculines au même titre que lui. Elle le remplace même à la tête de la tribu, et nous en connaissons plusieurs cas dans l'histoire tribale kurde. Il nous est arrivé de traiter avec une dame kurde, Mariam Khanoum de Nehri, dont la dignité et la sagesse nous ont laissé le meilleur souvenir. La poésie populaire kurde, lyrique ou épique (les deux genres également bien représentés), témoigne éloquemment en faveur du « féminisme » chez les Kurdes.

C'est dans ce cadre, brossé à grands traits, qu'a évolué et, sous réserve de certains changements, évolue encore de nos jours l'histoire kurde. Il nous appartient maintenant de passer en revue ses principales étapes.

Et, tout d'abord, avouons qu'un grand hiatus que les kurdisants ne sont pas encore arrivés à combler existe entre la protohistoire de ce peuple, antérieure à son islamisation, et l'histoire proprement dite, que nous connaissons seulement grâce aux sources écrites musulmanes.

Toujours est-il que, après avoir courageusement résisté aux conquérants arabes, les Kurdes, zoroastriens comme leurs autres frères iraniens, se convertissent à l'Islam, dont les annales désormais nous entretiennent de leurs faits et gestes pour la propagande et la défense de la nouvelle foi. Les Kurdes, grâce à leur valeur militaire, sont, en effet, des alliés toujours recherchés au cours de cette période quand le Proche- et le Moyen-Orient se transformèrent selon les conceptions islamiques apportées des profondeurs de l'Arabie.

La question qui se pose très naturellement ici est celle de savoir pourquoi,

lors de cette période où disparaissaient les anciens États remplacés par d'autres systèmes politiques, les Kurdes n'ont pas réussi à constituer leur État propre. Pour y répondre, une longue analyse serait nécessaire, que nous ne pouvons pas entreprendre dans les limites restreintes de notre étude. Indiquons deux raisons, à notre avis principales. La première réside dans le caractère universaliste de l'Islam qui laisse peu de place à l'idée nationale. On sait que celle-ci, dans le monde musulman, est de date très récente. Le califat arabe était, surtout à ses débuts, à base purement religieuse (précieux concours du Coran, code de morale et de droit public, et de la langue liturgique commune). La renaissance nationale des Persans a été due à l'action conjointe du schisme chiite et de la très vivace tradition historique. L'avènement et l'essor de l'État turc sont le fait d'une lignée de souverains ottomans, avec, derrière eux, la masse de guerriers pour qui, dans leur longue transhumance depuis l'Asie centrale, la discipline était la raison même de leur être.

Or les Kurdes, musulmans tout frais émoulus, manquaient encore de stimulants du genre de ceux qu'on vient d'énumérer, et, en outre, c'est là la seconde raison, ils étaient trop dispersés sur une grande distance, trop particularistes aussi de par leur structure tribale, pour concevoir une organisation d'État à eux. Cette notion exige, en effet, comme prémisse, un territoire commun qui fait naître des intérêts solidaires et forge à la longue la volonté (« l'âme ») nationale.

Si bien que quelques dynasties kurdes que nous connaissons vers cette époque, entre les xe et xiiie siècles (Cheddadites, 951-1174 ; Hassanweihites, 959-1015 ; Mervanides, 990-1096 ; Banou-Annaz, 986-1116 ; et surtout, grâce à Saladin, les Eyubides, 1169-1250), très brillantes même à certains moments, *n'ont rien de spécifiquement kurde* et ne diffèrent guère de n'importe quelle autre dynastie musulmane contemporaine. Les Cheddadites, en Transcaucasie, sont les mécènes des poètes persans ; les Mervanides, à Mayafariqine, des versificateurs arabes...

Aucune de ces dynasties ne survit d'ailleurs à la marée mongole. Du xiiie au xve siècles, les Kurdes ont une existence très effacée, et leur histoire n'offre alors qu'un intérêt local du ressort des seuls spécialistes de ces temps troubles.

Ce n'est qu'à partir du xvie siècle que commence un chapitre d'histoire kurde mieux marquée, dont il nous faut maintenant dire quelques mots.

En 1514, le sultan Selim Ier gagne à Tchaldyran (au nord-ouest du lac d'Ourmiah) une bataille décisive sur le chah Ismaïl de Perse. Celle-ci est définitivement éliminée du bassin du lac de Van. Pour récompenser les Kurdes, le sultan charge un des leurs, Hakim Idrissi de Bitlis, de les incor-

porer dans le système de l'État turc. Ainsi, à côté des « sandjaks » turcs, il y aura huit sandjaks kurdes (*Akrad Beyligui*), dont les chefs héréditaires recevront l'investitude du *wali* turc. En outre, on instituera cinq gouvernements héréditaires (*kurd hukumeti*) kurdes et trente-sept sandjaks dans le *pachalyk* de Van pour parachever l'organisation militaire des marches orientales de la Sublime-Porte, assurée par les Kurdes, sunnites comme les Turcs, contre les Persans chiites.

Aux yeux des Kurdes, un pacte d'amitié et d'alliance venait d'être conclu, qui garantissait leur indépendance, confirmait les droits héréditaires de leurs chefs, scellait la collaboration militaire, établissait la féodalité, bien que ce terme n'ait pas le même sens en Turquie qu'en Occident. Alors qu'en Europe le système féodal était basé sur la propriété terrienne, en Turquie, les fiefs militaires avaient pour base le revenu en argent. Il était d'un minimum de 20 000 aspres pour les fiefs dits *ziamet* et d'un maximum de 19 999 aspres pour les *timar*.

Nous savons, d'après le *Cheref Nameh*, ouvrage déjà mentionné du prince kurde de Bitlis, Cheref-oud-Din, que, sous ce régime, certaines principautés kurdes exerçaient en plénitude leurs droits souverains, y compris le *Khoutba* (nom de souverain mentionné dans la prière du vendredi) et la frappe de monnaie.

Toutes ces prescriptions, comportant d'autres détails encore sur lesquels nous passons, consacraient certainement un état de choses préexistant. Leur ensemble nous fournit donc une idée générale de ce qu'était, pendant quelques siècles, l'indépendance kurde en Turquie.

En Perse, la province d'Ardelan (au sud du lac d'Ourmiah, avec le chef-lieu de Senneh) avait aussi le caractère d'une principauté kurde dont le chef héréditaire, Wali d'Ardelan, avait un rôle honorifique important lors du couronnement du chah, au même titre que le wali du Gourdjistan (Géorgie).

Cette époque d'épanouissement kurde, pleine de faste, aux petites cours princières (1), portait cependant en elle des germes de déchéance. Ce n'est pas tant les rivalités et les luttes intestines entre les grands chefs qui, peu à peu, affaiblissaient les grands féodaux, que les obligations militaires et la participation à toutes les entreprises de guerre des sultans, jusque sous les murs de Vienne et ailleurs. La fidélité au pacte de 1514 coûtait cher aux Kurdes. En même temps, la centralisation croissante de l'Empire ottoman, les besoins du Trésor contribuaient à la fomentation d'intrigues dans les

---

(1) Cf. par exemple : « Abdal Khan, seigneur kurde de Bitlis au XVII[e] siècle, et ses trésors », par A. SAKISIAN (*Journ. asiat.*, avril-juin 1937).

milieux kurdes — *divide et impera* — et à des appels constants de fonds, amendes, confiscations, etc.

Bref, vers la fin du XVIIIe siècle, la féodalité kurde était déjà bien affaiblie en Turquie, et les exactions de la bureaucratie ottomane corrompue se faisaient sentir de plus en plus. Rien d'étonnant dès lors que tout le XIXe siècle n'ait été qu'une longue suite de soulèvements et de révoltes kurdes en Turquie.

Mais, avant d'en donner la description, il est juste de signaler que le régime féodal kurde subissait à l'intérieur des modifications. Les prestations militaires continues exaspéraient les populations kurdes assujetties à leurs chefs, dont elles sentaient de plus en plus l'oppression, quelle qu'ait été par ailleurs leur loyauté traditionnelle. Des auteurs russes considèrent notamment que certains troubles du Kurdistan au XIXe siècle n'étaient pas exempts de raisons sociales. Les mêmes auteurs soulignent, en outre, l'avènement d'un élément nouveau dans la structure sociale kurde, un facteur économique qui joue contre le régime féodal. Il s'agirait notamment du rôle des *oba-bachi*. Primitivement, le rôle de ces « ordonnateurs de pâturages » semble s'inscrire dans le cycle patriarcal traditionnel. Il consiste à réunir les troupeaux de plusieurs propriétaires, veiller à leur sécurité, contrôler les pâtres, fixer les limites des alpages, etc. Peu à peu, cependant, l'exercice de ces fonctions enrichissait leurs titulaires et augmentait leur influence au détriment des chefs héréditaires. En un mot, selon les kurdisants russes, un « capitalisme » embryonnaire faisait son apparition, modifiait l'économie de la tribu, décomposait lentement sa structure féodale.

Que le mouvement séditionnaire kurde au cours du XIXe siècle ait eu des raisons sociales ou nationales, le fait est que ses manifestations sont très nombreuses et, pour la plupart, coïncident avec des difficultés qu'éprouve la Sublime Porte engagée dans un conflit armé à l'extérieur ou à l'intérieur de l'Empire. La simple énumération de dates le confirme, 1828-1829, 1853-1855, 1877-1878 guerres russo-turques et révoltes kurdes ; 1832-1839, difficultés turques avec l'Égypte et la grande révolte kurde de Mohammed Pacha, prince kurde de Ravandouz. Ceci, sans préjudice des soulèvements de 1806 (Abdourahman Pacha Baban) ; de 1808 (les Bilbas en Perse et en Turquie) ; de 1825 (soulèvement à Souleymanieh) ; de 1843-1846 (révolte de Badir Khan Bek) ; de 1885 (celle du Cheik Obeidoullah de Nehri, en Turquie et en Perse), etc.

Il serait difficile de voir dans tous ces mouvements insurrectionnels une action coordonnée, un programme d'ensemble, une direction commune. Mais il ne serait pas moins difficile de refuser à ces manifestations d'insoumission à l'égard de l'autorité turque une portée générale qui témoigne

éloquemment du sentiment croissant d'indépendance kurde qui se sent menacée et qui essaie de défendre ses privilèges traditionnels par recours aux armes.

D'ailleurs, à la veille de la révolution jeune turque, ce sentiment kurde commence à se cristalliser. Un journal paraît notamment au Caire, qui est, ensuite, transféré à Constantinople, sous le nom de *Soleil kurde*. Un comité national kurde se forme également. Mais les espoirs nés alors chez tous les peuples de l'Empire ottoman sont vite déçus, à mesure que l'ottomanisme, idée d'union impériale de tous les ressortissants de la Sublime-Porte, dégénère en turkisme, idée raciale, étroite, exclusive de l'égalité des droits de tous les membres de la grande famille, centralisatrice.

Néanmoins, si son essor reste encore entravé, le programme national kurde ne cessera plus de mûrir dans les esprits.

La guerre sainte, *made in Germany*, ralliera encore, entre 1914 et 1918, certains éléments kurdes fidèles au Calife, mais d'autres se montreront déjà récalcitrants et périront dans les geôles et sur les gibets turcs. On ne le sait pas assez, mais les Kurdes vénèrent les noms de leurs martyrs.

Leur poésie épique, trop ignorée, nous révèle quel culte jaloux la tradition orale, conservée et transmise par de véritables bardes (*dengbej*) nationaux, entoure les noms de tous ces héros qui combattirent pour l'indépendance kurde.

En effet, si, en évoquant plus haut les dynasties kurdes du Xe au XIIIe siècle, nous avons regretté leur prédilection pour les poètes persans ou arabes, nous devons constater maintenant, à la lumière de ce qui a été dit sur la féodalité kurde, que, sur le plan spirituel, on lui doit des œuvres poétiques d'un intérêt incontestable. Le sujet est trop vaste pour pouvoir être abordé autrement que par cette brève allusion. Mentionnons, cependant, le poème kurde de Ahmed Khani, écrit au XVIIIe siècle, qui a pour titre *Mem o Zine*. Il nous conte l'histoire romanesque d'un amour inassouvi du prince Mem et de la princesse Zine qui ne s'unissent que dans l'au-delà, les buissons fleuris sur leurs tombes ayant entrelacé leurs branches. Le patriotisme kurde y voit volontiers un symbole, ses efforts vers la liberté s'assimilant à ceux des deux amoureux qui les déploient pour vaincre tant d'obstacles...

Nous voyons ainsi que, sous les coups du destin, se forge une conscience nationale kurde qui s'élève au-dessus de l'étroite conception tribale et inspire un programme à l'échelle des conceptions plus modernes.

Les circonstances politiques, au lendemain de la grande guerre, poseront d'ailleurs pour la première fois ces revendications nationales kurdes sur le terrain international. Le traité de Sèvres (10 août 1920) prévoyait notamment (art. 62-64) la création d'un Kurdistan autonome. Malheureusement,

cet instrument diplomatique n'est jamais entré en vigueur, et, à Lausanne, en 1923, les puissances laissaient carte blanche aux Turcs, sans avoir même tenté d'obtenir pour les Kurdes la garantie d'un minimum de droits de minorité. Indirectement, cependant, quand il s'est agi de donner une solution au problème de Mossoul, laissé en suspens à Lausanne, l'existence des Kurdes en tant que groupe ethnique doté de caractéristiques définies n'a pu être ignorée. Prononcée à l'appui des rapports de ses commissions envoyées sur place, la décision du Conseil de la S. D. N., datée du 16 décembre 1925, reconnaissait aux Kurdes de l'Iraq certains droits linguistiques dans l'enseignement, l'administration et les tribunaux.

Ces demi-mesures, comme il en est toujours en pareil cas, au lieu de guérir, ne firent qu'aggraver le mal. Partagés entre trois États (si l'on néglige la Syrie et la Transcaucasie), reconnus dans l'un d'eux, complètement oubliés dans les deux autres, les Kurdes ne pouvaient pas se résigner à cette situation équivoque.

Aussi, dans l'entre-deux-guerres, comme précédemment au cours du XIXe siècle, nous sommes obligés de nouveau de dresser une liste sinistre de soulèvements kurdes. A cette différence près qu'on est aujourd'hui en présence d'une action révolutionnaire organisée, dirigée par un comité national, créé vers 1927 sous le nom de *Khoyboun* (Être soi-même). Les plus fortes révoltes eurent lieu en 1930 et en 1937. Cette dernière, dans le Dersim, a été l'objet de représailles particulièrement pénibles. En Iraq, c'est la région montagneuse de Barzan, au nord, qui a servi de théâtre à des soulèvements réitérés, en 1932, 1933, 1935 et 1937, sans parler de la tentative du cheikh Mahmoud Berzendjei, qui, en 1920, se proclama « Chah du Kurdistan », mais fut arrêté et déporté par la puissance mandataire et, après son retour, vivait en résidence surveillée à Bagdad.

Lors de la discussion, en 1932, de l'admission de l'Iraq à la S. D. N., M. Paul-Boncour, délégué français, n'a pas été sans attirer l'attention de la commission des mandats sur le statut de la minorité kurde iraquienne.

Ajoutons, enfin, avant de passer à la dernière phase du mouvement national kurde, que, tandis qu'en Turquie et en Iraq les révoltes ensanglantaient le sol kurde, en Syrie et en U. R. S. S., où le peuple ne représente qu'une faible valeur numérique, une évolution heureuse se laisse observer sur le plan culturel.

A Damas, on signalera ainsi l'activité de la revue kurde *Hawar* (Appel au secours) qui, sous la direction des trois frères descendants de Badir Khan de Djeziret-ibn-Omar (*imperium Bohtanorum* sur les anciennes cartes) et avec l'appui de la puissance mandataire, a beaucoup contribué à la propagande nationale et à l'élaboration d'une langue littéraire commune.

A Érivan, dans l'Arménie soviétique, une école normale kurde forme des instituteurs. Les publications kurdes : manuels, brochures de vulgarisation, livres de lecture, recueils de folklore, y sont de plus en plus nombreuses. On y fait paraître un journal : *Ria Tézé* (Voie nouvelle).

Ainsi, au cours des vingt dernières années, nous voyons grossir les rangs des intellectuels kurdes, formés dans des centres différents (U. R. S. S., Syrie, Iraq) et selon des méthodes qui ne se ressemblent pas toujours, mais, à des différences près, animés d'un même désir d'émancipation de leurs compatriotes.

La longue tradition de luttes pour l'indépendance est désormais consolidée et capable de porter devant l'opinion mondiale des arguments en faveur de la cause nationale.

Nous en sommes arrivés ainsi à la période actuelle où, de nouveau, à l'occasion de l'activité diplomatique en vue de l'organisation du monde d'après guerre, se pose le problème kurde, dont nous avons essayé de marquer les étapes essentielles. Cet examen nous permet de nous rendre compte à quel point ce problème, à force d'avoir été sous-estimé, envenime et rend précaire la situation politique de l'Asie antérieure.

Pendant que durait le conflit mondial, les Kurdes n'ont pas beaucoup fait parler d'eux. On savait seulement que leur mécontentement en Iraq a pu être apaisé par des promesses dilatoires. On supposait aussi que, dans l'Iran occidental, la présence des troupes d'occupation russes a dû exercer une certaine influence sur les populations kurdes de cette région. Rien non plus ne transpirait au dehors sur l'état d'esprit des Kurdes en Turquie, où les provinces orientales avaient plus que jamais pour Ankara une importance militaire de premier ordre.

Dès les derniers mois de 1945, cependant, on apprenait que l'état de siège était prolongé dans le Dersim, alors que le parti arménien Dachnak laissait entendre qu'une certaine agitation se manifestait parmi les Kurdes de Turquie.

En Iraq, cette agitation, et toujours dans le Barzan, prenait, en automne dernier, la forme d'une révolte ouverte. Vaincu, le chef de celle-ci, Mollah Mustapha, passait dans la zone d'occupation russe en Iran et assistait, quelque temps après, à un congrès kurde tenu en novembre à Bakou.

En Iran, enfin, au mois de janvier dernier, une république kurde venait d'être proclamée à Meh-Abad par Ghazi (2) Mohammed et, tout récemment,

---

(2) Ce terme, à notre avis, ne doit pas être interprété dans le sens de « victorieux » (comme avec le nom de Mustapha Kemal), mais dans celui de « juge » (*kadi*) qui, en persan, se prononce de la même façon. A Meh-Abad, il y a, en effet, une influente famille kurde des « ghazi » exerçant les fonctions judiciaires.

concluait un traité d'alliance avec l'Azerbaïdjan indépendant, à Tauris.

Il suffit d'avoir mentionné ces noms pour saisir aussitôt que le problème kurde se situe au nœud même des complications internationales dont nous ne pouvons pas entreprendre ici l'analyse. C'est aux diplomates chargés de la tâche d'organiser les Nations Unies qu'il appartient de peser attentivement tous les éléments de la situation internationale. La Conférence de San-Francisco a été saisie d'une lettre accompagnée d'un mémorandum de la part de la Ligue nationale kurde. Elle est donc censée connaître les données du problème. Elle sait probablement aussi ce qu'en a coûté aux gouvernements intéressés l'absence d'une solution satisfaisante de ce problème à l'issue de la première guerre mondiale.

L'auteur de ces lignes tient à déclarer qu'il a suivi avec beaucoup de sympathie et d'intérêt l'évolution depuis l'autre guerre des États musulmans et les succès qu'ils ont pu réaliser dans la voie de progrès et de modernisation de leur structure politique, sociale et économique. A plus forte raison, il se croit autorisé de dire que, dans le cadre d'un État vraiment moderne, le statut des minorités doit répondre aux principes qui sont acquis en cette matière.

La cause kurde est juste, et sa solution ne peut être ajournée indéfiniment.

B. NIKITINE.

Lucien Rambout. Les Kurdes et le droit : données sur le problème économique et politique du Moyen-Orient

Rondot Pierre

Politique étrangère, Année 1947, Volume 12, Numéro 5
p. 578 - 579

Cumphausen, qui ont tous trois une place importante dans l'activité industrielle ou commerciale, sont les chefs de file du mouvement, dans la presse, dans les Landtags rhénans et dans le Landtag uni de 1847.

Que la doctrine de ces libéraux ait été liée aux circonstances économiques et sociales, et même aux conditions de la vie religieuse, c'est l'évidence. M. Droz n'a pas manqué de le souligner, bien que son étude du milieu social ne soit pas très poussée. Mais ce qui le préoccupe surtout, c'est de déterminer la place que tient dans la pensée politique allemande ce libéralisme rhénan. Comme elle, il procède d'une idée morale, « selon laquelle la liberté n'est pas un droit naturel, mais une source de devoirs ». Mais il a un caractère pratique : ces bourgeois entreprenants et capables sont convaincus que l'État bureaucratique ne peut comprendre les exigences de la société moderne, et que l'intérêt de la nation exige « le libre développement des forces individuelles ». S'ils avaient réussi, en 1848, peut-être les libéraux rhénans auraient-ils « transformé le sort de ce peuple, éternellement dirigé, éternellement conduit vers de sanglantes catastrophes et qui n'a jamais fait l'expérience sincère de la liberté » ?

Dans ce livre où la finesse de l'analyse, l'élégance de la forme et la vigueur de la pensée sont aussi remarquables que l'indépendance du jugement, M. Droz pose, à propos d'un mouvement éphémère, un problème essentiel pour l'intelligence de l'Europe contemporaine.

Pierre RENOUVIN.

L. RAMBOUT, **Les Kurdes et le droit : données sur le problème économique et politique du Moyen-Orient.**
Éditions du Cerf, Paris, 1947.

Ce petit livre continue la généreuse tradition des appels français en faveur des peuples opprimés. C'est un plaidoyer : très loyalement, il se donne pour tel, et l'on aurait donc mauvaise grâce à le chicaner sur sa ferveur, qui le porte parfois jusqu'au ton même de la passion.

Ce plaidoyer, d'ailleurs, est nourri des plus solides arguments ; l'auteur témoigne d'une profonde connaissance du peuple kurde et des problèmes que soulève son destin. Il serait superflu de reprendre l'exposé de ces bases sociales et historiques de la question kurde, dont M. Basile Nikitine a donné ici même une analyse (1) que M. Rambout cite et loue à juste titre, lui empruntant même sa conclusion. Signalons seulement que l'auteur apporte à notre documentation, grâce en particulier à un dépouillement étendu de la presse kurde et iranienne de ces derniers mois, un complément précieux. Origines et développement du mouvement de Molla Moustapha Barzani (p. 66-76), brève histoire de la République autonome de Mahabad (p. 98-108 et 149-150), texte des principaux appels adressés par les leaders kurdes aux instances internationales (p. 138-145) forment un tableau très documenté du mouvement national kurde de l'après-guerre. L'heureux développement national et culturel des Kurdes dans les États du Levant qui furent sous mandat français (p. 113-115) et l'adroite politique menée par l'U. R. S. S. (p. 107-112) sont justement mis en relief ; on regrettera toutefois que l'auteur n'ait pu nous fournir des données statistiques plus récentes sur l'étendue des efforts accomplis en faveur des Kurdes de l'Arménie soviétique.

(1) Voir *Politique étrangère*, juillet 1946, p. 251.

Mais les événements ont été si vite, dans le Proche-Orient remué par la rivalité des Anglo-Saxons et des Russes, qu'en dépit de son appendice de mise à jour ce petit livre, à peine sorti des presses, semble déjà, par certains côtés, dater. L'auteur, très averti cependant des faiblesses issues du long émiettement tribal du peuple kurde, considère peut-être avec trop peu de recul ses récentes expériences politiques. Il semble voir, dans l'essor de la République de Mahabad, le départ décisif de la nation ; cependant, s'il n'avait pas disparu dans un échec sans doute immérité, Kadi Mohamed, président de l'éphémère État, aurait-il réellement montré l'étoffe d'un « grand chef » (p. 136), unificateur capable d'agréger tous les éléments de son peuple ?

Le destin des Kurdes, dans ces circonstances singulièrement difficiles, se joue en dehors d'eux, sans souci d'eux. Trouveraient-ils leur salut en prenant parti dans le grand duel mondial ? Leurs adversaires, ayant déjà fait leur choix, semblent déterminer d'avance, *a contrario*, la position des Kurdes. Comment ceux-ci, matériellement divisés, isolés, désunis par les événements, pourront-ils concevoir et exécuter, dans leur ensemble, une décision éclairée et libre ? Peut-on d'ailleurs, à propos d'une obligatoire alternative, parler de liberté ?

Nous sommes loin ici de cette notion de droit que, par une sorte de généreuse provocation, M. Rambout a tenu à inscrire dans le titre même de son ouvrage. Ce qui intéresse les puissances, c'est la force des Kurdes plutôt que leur bon droit. Or cette force, dans ce monde pauvre d'hommes, est réelle malgré leur présente misère. Tous ceux qui ont connu les Kurdes à fond, M. Rambout le relève, ont témoigné de leurs qualités. Soane, Hay, Hartmann, Hamilton attestent leur vigueur, leur courage, leurs vertus morales et guerrières, voire leur aptitude à la technique moderne. Mais cette force est toute potentielle, et les événements ont empêché qu'elle se réalise effectivement dans l'armature d'un État, qui eût singulièrement compté, sans aucun doute, dans l'Orient contemporain.

Cette richesse humaine, cependant, permet au Kurdistan d'attendre un meilleur avenir, à la seule condition de savoir sauvegarder sa substance. Le peuple kurde risquerait de perdre beaucoup dans un troisième conflit général qui serait, pour lui surtout, plus stérile encore que les deux autres. Sa meilleure chance résiderait dans un équilibre mondial plus équitable et mieux assuré ; constater ceci, c'est reconnaître, en même temps que la qualité de cette nation, l'incertitude de son dangereux destin.

Pierre RONDOT.



André Godard

Le Trésor de Ziwiyè

In: Comptes-rendus des séances de l année - Académie des inscriptions et belles-lettres, 93e année, N. 2, 1949. pp. 168-172.

doi : 10.3406/crai.1949.78399



sur le sol. Il s'agit peut-être d'un rite funéraire ou d'un rite de fertilité.

A Behbet el Hagar, la mission a continué l'exploration du temple d'Isis. Des blocs fort bien conservés ont été découverts et dégagés en vue de permettre la reconstruction du temple qui est assurément le chef-d'œuvre de l'art ptolémaïque.

M. Pierre Lacau partage les idées de M. Montet en ce qui concerne les sacrifices de fondation, et pense qu'il conviendra de pratiquer des fouilles en profondeur pour atteindre dans les substructions des sanctuaires égyptiens les fragments des édifices antérieurs qui y ont été remployés. Il signale l'importance de la découverte très rare d'une conduite d'adduction d'eau.

COMMUNICATION

LE TRÉSOR DE ZIWIYÈ, PAR M. ANDRÉ GODARD, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Dans une inscription de la sixième année de son règne, Sargon II déclare qu'il a incendié Izirtu, la capitale du pays des Mannéens, et s'est emparé des villes de Zibiè et d'Armaid. Il dit ailleurs, parlant du rebelle Ulusunu, le mannéen : « Izirtu, sa cité royale, Izibiè et Armaid, ses puissantes forteresses, je les ai prises et je les ai incendiées. » Or un trésor d'objets d'or et d'ivoire a été trouvé récemment à Ziwiyè, que l'on peut identifier avec l'ancienne Zibiè ou Izibiè, à une quarantaine de kilomètres à l'Est de Sakkiz, au Sud du lac d'Urmiyè.

Zibiè n'est plus aujourd'hui qu'une colline abandonnée, percée de grottes et aux flancs de laquelle on remarque des restes de murailles. C'est au sommet de cette colline que des bergers ont découvert le trésor. Il fut immédiatement pillé, découpé en morceaux, partagé entre les habitants du village voisin et dispersé, ce qui explique que la plupart des objets retrouvés ne nous soient pas parvenus en entier.

Il comprend actuellement, plus ou moins fragmentaires, un grand pectoral orné de deux lignes d'animaux et d'êtres fabuleux se dirigeant, dans chaque registre, vers un arbre de vie central, une gaine de poignard, mais non le poignard, un collier, sorte de torque orné de têtes d'animaux en fort relief, des fragments du revêtement en or de plusieurs coffres ou coffrets, de grosses têtes de lions et d'oiseaux en ronde-bosse, un vase en or, une épaisse cordelière à pompon et de petits objets, boucles d'oreilles, ornements de vêtements, éléments

de colliers, épingles, etc... Les ivoires, comme ceux d'Arslan Tash, avaient décoré un meuble, lit ou siège.

La première question qui se pose, à leur sujet, est celle-ci : ces objets, découverts ensemble dans une cuve de bronze, sont-ils le produit d'un même art ? On y découvre, en effet, des formes et des motifs décoratifs qui appartiennent à des arts divers que nous connaissons bien, l'art assyrien récent, l'art des Zagros et l'art animalier appelé scythe bien caractérisé. Cependant il ne s'ensuit pas que nous soyons en présence de trois catégories d'objets, les uns assyriens, d'autres originaires du pays même et d'autres scythes, car nous voyons, parfaitement représentés sur le pectoral, des génies, des monstres et des arbres de vie qui sont nettement assyriens, des animaux qui appartiennent à l'art des Zagros et d'autres animaux, aux yeux globuleux, recroquevillés comme ils ne le sont que dans l'art connu sous le nom de scythe et qui sont totalement inconnus de l'art assyrien.

Autre exemple : nous voyons, sur une plaque d'or, le cerf aux longs bois en volutes, aux pattes ramenées sous le ventre, c'est-à-dire l'élément décoratif le plus typique de l'art appelé jusqu'ici scythe, compris dans un décor en réseau formé de masques à cornes reliées par des rubans identiques aux branches des arbres de vie assyriens du temps d'Assurnazirpal II.

Le trésor de Ziwiyè n'est donc pas un ensemble d'objets disparates, provenant de pays divers, mais représente l'art pratiqué en pays mannéen à une certaine époque, l'art animalier des Zagros avec tout ce qu'il comporte de mésopotamien, mélangé ou accompagné d'éléments empruntés à l'Assyrie voisine et d'autres éléments qui représentent les emprunts faits postérieurement par l'art que nous appelons scythe.

La seconde question est celle-ci : à quelle époque le trésor de Ziwiyè a-t-il été fabriqué ? L'extraordinaire réunion des animaux réels et imaginaires, des génies bons et malfaisants qui ornent le pectoral et certaines plaques de revêtement, quelque chose comme le catalogue des formes décoratives en usage dans l'empire d'Assurnazirpal depuis la Méditerranée (j'entends la Phénicie) jusqu'à ses frontières orientales, nous propose nettement le IXe siècle avant notre ère. Mais comment expliquer la présence d'animaux de types scythes sur un pectoral mannéen du IXe siècle ?

Cette question pose, ou repose, celle de l'origine de l'art dit scythe.

Comme l'a parfaitement exprimé M. Dussaud « l'art scythe est un dérivé de l'art assyrien tel qu'on l'a pratiqué dans les provinces en bordure de l'Assyrie proprement dite, en passant par Zendjirli et Tell Halaf ». Cependant la descendance de l'art assyrien en Manai, province en bordure de l'Assyrie proprement dite, est un groupe

de situles dites encore « du Luristan » mais qui sont mannéennes et dont on a remarqué déjà que leur décor, « foncièrement différent de celui des autres bronzes du Luristan, se rattache à l'art assyrien ». L'art scythe a un tout autre caractère, et d'ailleurs, si je ne me trompe, une autre histoire.

Nous l'apercevons déjà, pour ainsi dire, en puissance, dans certains bronzes du Luristan. A la vérité, l'art du Luristan, dont la période brillante semble bien s'étendre du xv[e] au xii[e] siècle avant notre ère, ne cessa de péricliter depuis lors et finit par disparaître dans l'art achéménide, mais il dura, ou, plus exactement, l'art des Zagros dura en Manai, où nous le voyons peu à peu devenir ce que nous appelons jusqu'à présent l'art scythe. Certains objets du trésor de Ziwiyè, d'apparence absolument scythe, sont purs de toute influence proprement assyrienne. Ils représentent, croyons-nous, l'art mannéen, son art courant et même populaire, ainsi que semblent bien l'indiquer de petits objets d'usage commun qui ont été trouvés sur la colline de Ziwiyè, dont un fragment de mors de cheval et un cachet de pierre, tous deux ornés des têtes d'aigle si caractéristiques de l'art postérieur connu sous le nom de scythe.

Mais il est évident qu'en ce pays voisin de l'Assyrie, l'art assyrien, dans toute sa gloire, au service d'une puissante civilisation, devait faire sentir son pouvoir. D'où les plaques d'or dont j'ai parlé, ornées de cerfs, motif caractéristique de ce que nous appelions l'art scythe, et de bouquetins logés dans les entrelacs d'un décor formé de masques à cornes et de rubans qui sont les branches des arbres de vie assyriens du temps d'Assurnazirpal II. D'où aussi notre pectoral, encore qu'il soit bien difficile, devant ce composé de monstres absolument assyriens et d'animaux purement mannéens, de parler d'influence des uns sur les autres. Du point de vue de l'histoire de l'art, en effet, cet objet exceptionnel, s'il témoigne du prestige dont jouissait l'art assyrien en pays mannéen, prouve seulement que ses auteurs ont reproduit, tels quels, sans doute à la demande du personnage pour lequel il fut exécuté, des documents empruntés au grand pays voisin. Tout juste comme on sculpte encore de nos jours une victoire grecque sur une épée d'apparat. Ainsi donc l'art qui devint l'art scythe est l'expression dernière de l'art des Zagros en Manai.

Cependant on peut se demander pourquoi l'art des Zagros, que certains auteurs font disparaître au ix[e] et même au xi[e] siècle avant notre ère, sous le nom d'art du Luristan, dura en Manai et y connut une sorte de renouveau.

Le Manai, la région montagneuse située au Sud et à l'Est du lac d'Urmiyè, y compris les territoires des modernes Sa'in-Kal'è et Sakkiz, était à peu près le Kurdistan d'aujourd'hui. Depuis le commencement du premier millénaire avant notre ère sa population

avait achevé de passer de la vie agricole par petits villages à une vie urbaine organisée. Les annales assyriennes mentionnent avec admiration le haut degré de civilisation auquel était parvenue cette contrée. Ses villes sont décrites et représentées en sculpture sur les murs du palais de Khorsabad. Sargon parle de leurs doubles murs, de fossés profonds, de tours flanquant les portes, de casemates intérieures, des « somptueuses demeures » mannéennes, d'un palais et de ses hauts piliers de bois de cyprès odoriférant. Les maisons privées, toutes pourvues de colonnes de cyprès, sont décrites comme « construites avec art ». Les villes étaient entourées de jardins plantés de grands arbres et de vignobles irrigués au moyen de fossés dérivés de canaux « aussi larges que l'Euphrate ».

D'autre part, le trésor de Ziwiyè nous a appris qu'au IXe siècle avant notre ère les Mannéens possédaient d'excellents orfèvres. Nous savons aussi que Rusas II d'Urartu, lorsqu'il construisit un nouveau temple dans sa capitale, y employa « d'habiles artistes » mannéens. Plus tard encore, après que le Manai avait passé sous la domination mède, puis perse, Darius l'Achéménide, dans la charte de construction du palais de Suse, écrivait que « les orfèvres qui ont travaillé l'or étaient les Mèdes et les Égyptiens ». Si mal que nous connaissions encore le Manai, nous savons donc, cependant, que dès l'époque de l'immigration iranienne, et même probablement depuis le commencement du premier millénaire avant notre ère, jusqu'à l'époque achéménide, cette région de l'Iran fut le lieu d'une civilisation avancée. C'est d'ailleurs, dit Herzfeld, cette culture urbaine que les Mèdes adoptèrent quand ils fondèrent Ecbatane, en 678 avant notre ère.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que l'art des Zagros s'y soit conservé mieux et plus longtemps qu'au Luristan, qu'il s'y soit même perfectionné.

Reste à savoir maintenant quand et comment l'art mannéen se transforma en art scythe.

Les Scythes appartenaient à la race iranienne. Ainsi que l'a dit très bien M. René Grousset, « c'étaient des Iraniens du Nord, restés nomades dans la patrie originelle iranienne, dans les steppes du Turkestan russe actuel, et ayant ainsi échappé pour une large part à l'influence de la civilisation matérielle assyro-babylonienne, qui devait être si forte sur leurs frères sédentaires, les Mèdes et les Perses ». Comme les Mèdes et les Perses, à une date que nous ne pouvons encore déterminer très exactement, mais qui doit être cherchée entre le commencement du IXe et le VIIe siècle avant notre ère, les Scythes entrèrent en contact avec les civilisations assyrienne et mannéenne. Il est normal qu'ils se soient peu intéressés au monde compliqué des dieux et des démons assyriens, et naturel, vu leur genre de vie et le caractère particulier de leur luxe de nomades,

qu'ils aient été séduits davantage par l'art plus simple du Manai, ses thèmes héraldiques et l'expression décorative de son style animalier. Il est possible aussi, dit Anderson, que les figurations animales aient eu, pour les chasseurs de la steppe, un intérêt magique, comme jadis les fresques et les sculptures sur os de nos Magdaléniens. Ce qui ne signifie pas, bien entendu, que du matériel artistique à leur disposition, chacun des deux groupes se soit délibérément attribué une partie : aux sédentaires, Mèdes et Perses, l'art assyro-babylonien ; aux nomades scythes, l'art mannéen. Les voies de l'art ne sont pas si simples. Chaque groupe eut ses préférences, ou, plus exactement, se laissa guider par ses tendances propres, son mode d'existence ou des raisons politiques, dans le cas des Mèdes et des Perses.

Des traces subsistent de cette ancienne situation. Dans une des œuvres les plus typiques de l'art scythe, la hache célèbre de Kelermès, par exemple, le vieux motif assyro-babylonien des deux bouquetins dressés contre l'arbre de vie voisine avec le cerf aux longs bois mannéen. On voit un griffon ailé sur un cerf de Kul-Oba, et le lion sagittaire dans les trouvailles de Melgunoff. De son côté, l'art achéménide comporte des motifs indubitablement mannéens, sur des gaines de poignards et d'autres objets qu'Herzfeld a étudiés et à propos desquels il se demandait, vers la fin de sa vie, si le domaine de l'art scythe ne comprenait pas la Médie.

Lorsque les Scythes envahirent le Sud de la Russie et s'y installèrent après en avoir chassé les Cimmériens, au VIIe ou au VIIIe siècle avant notre ère, c'est avec cet art mannéen, légèrement influencé par l'art assyrien, qu'ils s'y présentèrent.

En somme, l'art dit scythe, aboutissement de l'art des Zagros, semble bien s'être constitué dans les montagnes du pays mannéen et antérieurement au IXe siècle avant notre ère, c'est-à-dire antérieurement à l'époque où il nous apparaît à Ziwiyè, fort habile et déjà pourvu de ses caractéristiques essentielles.

LIVRE OFFERT

M. Adrien BLANCHET a la parole pour un hommage :

« M. Franck Delage prie l'Académie d'agréer l'hommage d'un tiré à part extrait du *Bulletin de la Société hist. et archéol. du Limousin* (t. 83, 1949, p. 35-38, fig.). L'auteur fait connaître une statue malheureusement tronquée, mais d'un grand intérêt, puisqu'elle est d'une région qui n'avait fourni jusqu'à maintenant aucun exemple aussi précis de la divinité celtique accroupie, tenant un torques. Trouvée vers 1880, non loin du château d'Aigueperse (Haute-Vienne), elle se rattache à un groupe de figures d'un dieu assez énigmatique, au sujet duquel on a déjà beaucoup écrit. Les remarques de M. Delage seront utiles ».



André Godard

Izirtu, la capitale du pays des Mannéens, Zibiè et Armaid

In: Comptes-rendus des séances de l année - Académie des inscriptions et belles-lettres, 93e année, N. 4, 1949.
pp. 312-313.



Cette activité féconde du Service des Antiquités de l'Algérie est due à l'union des bonnes volontés, je peux même dire, des dévouements de tous : des Directeurs de l'Intérieur et des Beaux-Arts du Gouvernement général, de M. Leschi, archéologue et de l'architecte en chef des Monuments historiques, M. Christofle, des directeurs des fouilles jusqu'aux plus modestes chefs de chantiers. Je trouve, dans l'état actuel du Service des Antiquités de l'Algérie, un modèle pour nos services de la France métropolitaine.

IZIRTU, LA CAPITALE DU PAYS DES MANNÉENS, ZIBIÈ ET ARMAID, PAR M. ANDRÉ GODARD, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES ARCHÉOLOGIQUES DE L'IRAN.

Dans une inscription de Khorsabad, datée de la sixième année de son règne, Sargon II déclare qu'il a incendié Izirtu, la capitale du pays des Mannéens et qu'il s'est emparé des villes de Zibiè et d'Armaid. Il dit ailleurs, parlant du rebelle Ulusunu, le Mannéen : « Izirtu, sa cité royale, Izibiè et Armaid, ses puissantes forteresses, je les ai prises et je les ai incendiées ». Or Zibiè est maintenant identifiée par un trésor d'objets d'or, d'ivoire et d'argent récemment découvert près du village actuel de Ziwiyè, à une quarantaine de kilomètres à l'Est de Sakkis, au Sud-Est du lac d'Urmiyè.

Le site de l'ancienne ville fortifiée est une colline isolée, sauf à l'Ouest où elle est rattachée au massif montagneux voisin par un talus d'une vingtaine de mètres de hauteur. Son sommet, à 1.825 mètres d'altitude, domine de 150 mètres une sorte de large avenue naturelle, qui met en communication facile la vallée de la rivière Djaghatu et, par elle, le bassin du lac d'Urmiyè, avec la plaine de Garrus et les régions de Hamadhan et de Kermanshah. C'est certainement cette situation avantageuse sur une grande route de l'antiquité qui explique l'aménagement de la colline de Ziwiyè en cette « puissante forteresse » dont parle Sargon. Il est évident qu'elle surveillait autrefois, pour le compte d'Izirtu, dont les Annales assyriennes ne la séparent pas, toute la région située entre la vallée du Djaghatu et l'entrée des passes du Tundurtu Dagh.

Zibiè n'est plus qu'une colline semblable aux autres collines du pays, mais où l'on découvre aujourd'hui d'épaisses murailles de défense en briques de terre crue. Ses flancs sont abrupts sauf au Sud-Est, où la pente est moins raide et où se trouvait le quartier d'habitation. Les fouilles que l'on y pratique actuellement mettent au jour des restes de murs ainsi que de nombreuses dalles en pierre taillée et de grandes et solides briques cuites aux arêtes arrondies qui ont pu garnir des marches d'escaliers. On y trouve aussi, dans

le plus complet désordre, des armes, poignards aux manches artistement travaillés, têtes de lances en fer, des fragments de sièges luxueux en bois de cyprès recouvert de bronze, des vases en terre cuite rouge pâle au décor incisé et d'autres qui sont émaillés, etc...

La cuve de bronze qui contenait le trésor a été trouvée en haut et à l'Ouest du quartier d'habitation, à quelque distance du sommet de la colline. Le sommet lui-même était occupé par d'énormes constructions en grandes briques de terre crue. La cuve contenait des objets d'époques diverses couvrant environ deux siècles, du commencement du IXe à la fin du VIIIe avant notre ère. Ils semblent bien être tous originaires du pays mannéen, sauf les ivoires, qui sont assyriens.

Mais Izirtu ?

Du sommet de l'ancienne forteresse de Zibiè on voit donc, au Nord-Ouest, la large avenue dont j'ai parlé se diriger vers la ligne d'arbres qui marque au loin le cours du Djaghatu. Au Sud-Est, cette même avenue semble buter dans la montagne au pied de laquelle, à un peu moins de cinq kilomètres de Ziwiyè, se trouve un village appelé Kaplantu. La route tourne alors vers la gauche et ne tarde pas à s'engager dans une petite vallée qui monte vers le village d'Ashab puis descend ensuite, par une autre vallée, vers la plaine de Garrus. Cette route, en tournant à gauche, et le débouché d'un ravin boisé, riche en eau, en s'engageant à droite dans la montagne, constituent sur le site et en avant de Kaplantu une sorte de vaste esplanade particulièrement favorable à l'installation d'une ville. D'autre part, des sondages exécutés dans un ancien cimetière de Kaplantu ont livré des objets du même temps et de la même qualité que ceux qui proviennent de Zibiè.

Le village de Kaplantu pourrait donc bien se trouver sur l'emplacement d'Izirtu. S'il en était ainsi, comme je le crois, la capitale des Mannéens, bien appuyée à la montagne, comme le sont Persépolis et Hamadhan, par exemple, avait devant elle une large vallée fertile, surveillée par Zibiè, descendant doucement vers le Djaghatu, et, derrière elle, un épais massif rocheux traversé par une route facile et facilement défendable conduisant à la plaine de Garrus.

La seconde « puissante forteresse » dépendant d'Izirtu, Armaid, devrait alors se trouver sur cette route de montagne, peut-être au col, vers Ashab, c'est-à-dire à peu près à la même distance d'Izirtu que l'était Zibiè.

LIVRES OFFERTS

M. Marcel AUBERT a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie la notice de M. Raymond Rey, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, sur *Le sanctuaire*



Alexandre Bennigsen

Les Kurdes et la kurdologie en Union soviétique

In: Cahiers du monde russe et soviétique. Vol. 1 N°3. Avril-juin 1960. pp. 513-530.



LES KURDES ET LA KURDOLOGIE EN UNION SOVIÉTIQUE

En rédigeant cette brève étude, nous n'avons pas la prétention de donner une bibliographie exhaustive des ouvrages de Kurdologie publiés en Union soviétique, mais seulement d'indiquer les lignes générales des études entreprises en U.R.S.S. sur le problème kurde. Notre travail doit beaucoup à l'excellent article du professeur K. Kurdoev de Léningrad : « Le développement de la Kurdologie soviétique » (Učenye Zapiski Instituta Vostokovedenija, *t. XXV, Moscou, 1960, pp. 57-68). Le professeur Kurdoev a d'ailleurs très aimablement accepté de revoir et compléter notre manuscrit. Nous l'en remercions vivement, ainsi que le professeur Kamuran Aali Bedir Khan, qui nous a prodigué de précieux conseils*[1].

INTRODUCTION

Le peuple kurde, si intéressant pour les savants et si attachant pour tous ceux qui ont le privilège de le connaître sur son sol, habite une région montagneuse du Moyen-Orient — le Kurdistan, partagé entre plusieurs pays : la Turquie Orientale, l'Iran Occidental, l'Iraq du Nord, la Syrie et enfin la Russie soviétique[2].

[1] Pour les titres en langue kurde, nous suivons partout la translittération latine élaborée en 1919 en Syrie par l'Émir Djeladet Bedir Khan et adoptée vers 1930 par les Kurdes de Syrie. C'est dans cet alphabet latin que furent publiés les premiers journaux kurdes de Syrie : *Roja Nû*, *Ronahî*, etc., ainsi que de nombreux romans et recueils de poésie. Récemment, le Congrès des professeurs, instituteurs et intellectuels kurdes qui s'est tenu le 13 septembre 1959, à Shaklavé (Iraq), a décidé de l'adopter pour transcrire la langue kurde en Iraq : e = ä, ê = e, î = i, i = i dur, analogue au i dur turc, ü = u, ç = č, c = dj, q = k vélaire (analogue au q arabe), x = kh (h fortement aspiré) analogue au x russe, h = h légèrement aspiré, ş = š, j = ž, w = analogue au w anglais, y = j. Cette translittération ne distingue pas les consonnes aspirantes : p', t', k', ni le r roulé, ni le c doux existant dans l'alphabet kurde cyrillique.

[2] Des îlots kurdes, parfois importants, existent aussi hors des limites du Kurdistan : le plus important se trouve dans la province iranienne du Khorassan à l'est de la Mer Caspienne où les Kurdes ont été déportés au XVIe et XVIIe siècles par les Shahs Safavides et d'où une fraction a émigré dans le pays Turkmène. Il est possible que d'autres îlots existent au Baluchistan iranien, en Afghanistan et même au Pakistan (dans le Sind). Mais leur existence n'est pas démontrée. Voir à ce sujet l'ouvrage de l'historien kurde A. Zaki, *Histoire des Kurdes et du Kurdistan*, trad. arabe, Le Caire, 1936.

Le nombre total des Kurdes dans le monde est difficile à établir avec précision. Le *Mémorandum sur la situation des Kurdes et leurs revendications*, adressé à l'O.N.U. (Paris, 1948) fixe la population totale du Grand Kurdistan géographique à 9 millions d'habitants, mais selon K. Kurdoev[3] ce chiffre doit comprendre 2 500 000 de non Kurdes. En revanche, les statistiques officielles des pays orientaux ne comptent souvent comme Kurdes que les tribus nomades et semi-nomades, assimilant la population sédentaire (urbaine et rurale) à la nation dominante. D'autres statistiques ne font état que de ceux qui déclarent le kurde comme leur langue maternelle.

Aussi les chiffres officiels des trois principaux pays du Moyen-Orient qui se partagent le territoire du Kurdistan sont-ils vraisemblablement inférieurs à la réalité. Les estimations soviétiques généralement plus élevées divergent aussi sensiblement. Aristova[4] porte le nombre total des Kurdes à 7 millions, dont 2 500 000 en Turquie, 2 500 000 en Iran (dont 300 000 au Khorassan et au Baluchistan), 1 200 000 en Iraq, 300 000 en Syrie et 150 000 en U.R.S.S. Bruk[5] ramène ce chiffre à 5 500 000, dont 2 500 000 en Turquie, 1 800 000 en Iran, 900 000 en Iraq et 300 000 en Syrie et Kurdoev[6] à 5 300 000 (il ne compte que 2 300 000 Kurdes en Turquie), mais le même auteur estime que le nombre total des *Kurdophones* atteint 8 millions[7].

De son côté, Mahmudov *(Kurd Joghovurd*, Érevan, 1959, en arménien) porte le nombre total des Kurdes à 9 millions (Turquie 4 millions, Iran 3 500 000, Iraq 1 million, Syrie 250 000, U.R.S.S. 160 000).

Signalons enfin que certains spécialistes occidentaux confirment ces estimations élevées. Ainsi C. J. Edmonds (*Kurds, Turks and Arabs*, Oxford, 1957, pp. 3 et 4, renvoi 2) pense que le nombre de Kurdes de Turquie peut être « raisonnablement évalué » à 3 et même à 4 millions.

Il ne nous appartient pas ici de discuter ces différentes estimations, mais seulement de rappeler que les Kurdes montagnards, vigoureux, dynamiques et intelligents, malgré leur incontestable retard culturel, agités par de puissants courants nationalistes, constituent l'un des problèmes clefs du Moyen-Orient.

La grande majorité des Kurdes appartient à l'Islam sunnite, les seules exceptions sont les Chiites duodécimains (Kurdes du Khorassan et du Turkmenistan), les Chiites extrémistes (Ali Illahis) au nombre de quelques dizaines de milliers dans le Kurdistan iranien, en Turquie et peut-être en Azerbajğan soviétique et les Yezidis (« adorateurs du Diable ») en Iraq (Djebel Sinğar), en Iran (à l'Est de Senandağ) et en Arménie (au Mont Alagöz) au nombre de 60 à 100 000.

Du point de vue linguistique le peuple kurde est divisé en deux groupes principaux : 1) Le *groupe Nord-Ouest* dont le dialecte — le *Kurmanği* est parlé dans le Kurdistan turc (Mardin, Bohtan, Bahdinan, Hakkari, Van, Muš, Erzerum), dans les districts iraniens situés au Nord et à l'Ouest du lac de Rezayèh, dans le Khorassan, en Iraq (Sinğar et Mossoul), en Syrie et en U.R.S.S.

2) Le *groupe Sud-Est* dont le dialecte — le *Sorani*[8] est parlé au Kurdistan

[3] Dans *Narody Perednej Azii (Les Peuples de l'Asie Antérieure)*, Moscou, Ac. S. de l'U.R.S.S., 1957, chap. VI : « Kurdes », p. 242, n. 1.
[4] « Kurdy Irana », *Kratkie Soobščenija Instituta Etnografii*, t. XXI, 1954, pp. 98-104.
[5] « Etničeskij sostav i razmeščenie naselenija v Perednej Azii », *Peredneaziatski Etnografičeskij Sbornik*, t. I, Moscou, 1958, p. 89.
[6] « Kurdy », chap. VI des *Narody Perednej Azii*, *op. cit.*, p. 242.
[7] Kurdoev, *Grammatika Kurdskogo Jazyka*, Moscou, 1957, p. 10.
[8] Cependant les Kurdes de Mahabad, de Suleymaniyeh et de Ravanduz appellent également leur langue le *Kurmanği*.

iraquien (Ravanduz, Koy-Sanğaq, Suleymaniyèh) et au Kurdistan iranien au Sud du lac de Rezayèh (Senandağ, Mahabad, Kermanchah).

Hors des frontières de l'U.R.S.S., la langue kurde (dialecte soranī) est transcrite en alphabet arabe (en Iraq et, depuis peu en Iran) et en alphabet latin (en Syrie — alphabet élaboré par la société *Khavar*, utilisé aussi par les savants kurdes en Europe), un second alphabet latin, aujourd'hui abandonné, avait été essayé en Iraq avant 1940.

Ajoutons, pour terminer ce bref aperçu de la situation des Kurdes, que des différences très sensibles existent entre les branches de ce peuple : tribus nomades ou semi-nomades préservant le système clanique dans certaines régions, et dans d'autres, communautés sédentaires et détribalisése partiellement ou totalement. Enfin, surtout en Iraq, existe déjà ou est en voie de formation, une jeune intelligentsia.

En Union soviétique habite une communauté kurde, dont nous ignorons l'importance réelle. Voici les résultats des trois derniers recensements soviétiques :

1926	54 661 (y compris les Yezidis)
1939	45 866 dont 15 000 Yezidis
1959	59 000 (y compris les Yezidis)

Mais la plupart des kurdologues soviétiques jugent ces chiffres insuffisants. Aristova (art. cité) les estime à 160 000 (y compris les Yezidis) et Kurdoev (*Grammatika Kurdskogo Yazyka, op. cit.*, p. 10) entre 100 et 120 000.

Les Kurdes de l'U.R.S.S. sont répartis entre les républiques suivantes :

R.S.S. d'Arménie : 21 000, selon le recensement de 1959 (chiffre vraisemblablement trop faible), y compris la totalité de la communauté yezidie qui vit sur les pentes du Mont Alagöz.

Les Kurdes se trouvent surtout dans les districts d'Aparan, d'Aštarat, de Zangibazar, de Talin, d'Oktemberjan et de Vagaršapat où ils forment des kolkhozes kurdes ou mixtes (Kurdes et Arméniens, Azéris ou Aïssors)[9].

R.S.S. de Géorgie : 16 000 en 1959[10].

R.S.S. d'Azerbajğan : nombre inconnu, probablement assez important. Les Kurdes habitent principalement la République Autonome de Nahičevan' et la région de Ganğa[11].

R.S.S. du Turkmenistan : nombre inconnu, probablement peu élevé (quelques milliers) dans la région de Firüzeh près de la frontière iranienne.

Peu importante numériquement, comparée aux grandes masses kurdes des pays du Moyen-Orient, la communauté kurde de l'U.R.S.S. occupe néanmoins dans la vie de ce peuple une place de choix. L'Union soviétique a été, en effet, le premier pays du monde à reconnaître aux Kurdes la qualité de « nationalité ». A ce titre ils possèdent une langue littéraire[12], des écoles où

[9] Selon A. Bogdanov, « O rabote sredi nac-menšinstv v Armenii », *Revoljucija i Nacional'nosti*, n° 10, 1936, la majeure partie des Kurdes d'Arménie habite les districts d'Aparan (10 000) et de Talin (6 000). Selon *Radio-Baku* du 20 juin 1955 (en turc), il existe deux districts nationaux kurdes en Arménie.

[10] Dimoev, « Nacional'nye menšinstva Gruzii », *Rev. i Nac.*, n° 5, 1936, p. 84, donne le chiffre de 10 214 Kurdes en Géorgie en 1936.

[11] Selon la *Grande Encyclopédie Soviétique*, 1re édit., vol. I, 1926, p. 641, on trouvait en 1926, 34 098 Kurdes dans la R.S.S. d'Azerbajğan.

[12] La langue kurde a été d'abord dotée en 1922 à Érevan d'un alphabet arménien modifié. Cet alphabet figure à la page 235 de l'ouvrage d'Emine Avdal, *Les mœurs des Kurdes de Transcaucasie* (en arménien, avec un résumé

l'enseignement est donné en leur langue, une presse, des émissions radiophoniques. Une jeune mais déjà nombreuse intelligentsia kurde y est née, brillamment illustrée par une pléiade de chercheurs et de savants. Enfin, les Kurdes prennent une part active à la vie de la République Arménienne, leur foyer principal : ainsi au XXe Congrès du Parti Communiste d'Arménie (10-12 janvier 1959) on remarquait trois Kurdes parmi les 459 délégués[13]. Il est certain que le petit foyer culturel kurde de l'Union soviétique peut exercer une attraction sur les frères d'au-delà de ses frontières — ce qui d'ailleurs a été noté en janvier 1957 par S. A. Tovmasjan, premier secrétaire du Parti Communiste d'Arménie[14].

I. — LES CENTRES SOVIÉTIQUES DE KURDOLOGIE

La kurdologie soviétique est l'héritière directe de la kurdologie russe prérévolutionnaire qui était certainement la première du monde. On peut en juger d'après l'intéressante bibliographie de Rostopčin où, sur les 732 titres d'ouvrages et articles de kurdologie parus avant 1932, 270 étaient dus aux auteurs russes contre 182 aux anglais, 132 aux français, 123 aux allemands, etc. Il suffit de rappeler les noms des Lerch, Žaba, Egiazarov, Abovjan, Marr, etc., qui furent les premiers à jeter les bases de la linguistique scientifique kurde.

Les kurdologues soviétiques reconnaissent leur filiation et plusieurs études bibliographiques et biographiques ont été consacrées à leurs prédécesseurs :

F. B. Rostopčin, « Bibliografija po Kurdskoj probleme » (Bibliographie du problème kurde), *Revoljucionnyj Vostok*, 1933, no 3-4, pp. 292-326 et no 5, pp. 159-173.

M. B. Rudenko, « Opisanie Kurdskih rukopisej iz kollekcii A. Žaba » (Description des manuscrits kurdes de la collection de A. Žaba), *Trudy Gosud. Publičnoj Biblioteki imeni Saltykova-Ščedrina*, t. II (V), Léningrad, 1957.

K. K. Kurdoev, « H. Abovjan kak issledovatel'-kurdoved » (H. Abovjan en tant que chercheur-kurdologue), *Istorija Russkogo Vostokovedenija*, Moscou, 1956.

en russe), Érevan, Ac. des Sc., 1957. Cet alphabet n'a été qu'assez peu utilisé dans quelques écoles d'Arménie et à l'école kurde de Tbilissi. L'alphabet latin, élaboré, en 1927, par l'Aïssor Marogulov et le Kurde A. Šamilov, a été introduit officiellement en 1928-1929 par une décision du Conseil scientifique du nouvel alphabet en 1928. (Cf. *Kul'tura i Pismennost' Vostoka*, Bakou, t. II, 1928, pp. 43-57 et t. VI, 1929, pp. 188-189.) En 1944-1945, il a cédé la place à un alphabet cyrillique élaboré par l'académicien Kapacjan et A. Ǧindi, de 39 signes (9 voyelles et 30 consonnes). K. Kurdoev, dans sa *Grammatika Kurdskogo Jazyka*, M. L., Ac. des Sc., 1957, donne à la page 12-13 le tableau comparatif des cinq alphabets kurdes : l'arabe, le cyrillique de 1945, le latin soviétique de 1927, le latin syrien et le latin iraquien.

[13] *Kommunist*, Érevan, 11 janvier 1959.

[14] Parlant devant le Congrès des écrivains soviétiques d'Arménie, Tovmasjan a insisté sur le développement de la culture et de la littérature kurdes en Arménie et a déclaré : « Il n'y a pas de doute que l'importance de la création d'une littérature kurde (en Arménie) dépasse de loin l'intérêt des seuls Kurdes vivant en Union soviétique. » (*Kommunist*, 24 janvier 1959.)

K. K. KURDOEV, « H. Abovjan kak kurdoved-etnograf » (H. Abovjan en tant que kurdologue-ethnographe), *Izvestija, AN.. Arm. S.S.R.*, Séries des Sciences Sociales, Erevan, t. XX, 1955.

— « Trudy P. I. Lerha po kurovedeniju. K voprosu ob izučenii istorii Kurdov v Rossii » (Les travaux de P. I. Lerch sur la Kurdologie. A propos du problème de l'étude de l'histoire des Kurdes en Russie), *Očerki po Istorii Russkogo Vostokovedenija*, Moscou, Ac. des Sc. Inst. d'Orientalisme, 1959, pp. 39-51.

La kurdologie soviétique est née de l'initiative des académiciens Frejmann et I. A. Orbeli. Ce dernier a occupé de 1914 à 1935 (avec quelques interruptions) la chaire de langue kurde à l'Université de Pétrograd-Léningrad. C'est Orbeli qui a élaboré l'alphabet latin, devenu en 1927 la base de l'alphabet kurde de Maragulov et Šamilov, et il a été le premier savant soviétique à donner à la littérature épique kurde la place qu'elle mérite (cf. son étude du poème épique d'Ahmed Khani, *Mam et Zin* dans l'introduction au recueil *Pamjatniki epohi Rustaveli*, Léningrad, 1938).

Avant même 1930, Orbeli fonda au *Rabfak* de l'Institut des langues orientales de Léningrad une section kurde qui fut fréquentée par une cinquantaine d'étudiants. En 1931, sur l'initiative de Frejmann, un séminaire de linguistique kurde fut inauguré auprès de la Faculté des langues de l'Université de Léningrad, groupant surtout des étudiants kurdes de l'Institut des langues orientales et l'étude de la langue kurde fut rendue obligatoire pour les étudiants de la section d'iranologie de la Faculté de Philologie de l'Université de Léningrad.

Grâce à ces efforts l'Université de Léningrad est le seul centre universitaire du monde à posséder un nombre considérable de chercheurs qui se spécialisent dans la kurdologie. Plusieurs de ces étudiants sont à l'heure actuelle des savants confirmés : parmi ces derniers on relève des Russes : O. L. Vil'čevskij (historien et linguiste), I. Cukerman (linguiste), Mme Rudenko (spécialiste de la littérature classique kurde) et Mme Sokolova (linguiste) et des Kurdes, dont Arab Šamilov, ancien professeur de langue kurde à l'Université de Léningrad, et surtout Kanate Kurdoev (linguiste et historien), ancien professeur de kurde à l'école des Minorités Nationales de l'Orient soviétique (1932-1936), puis à la Faculté de Philologie (1934-1936) et à la Faculté d'Orientalisme de l'Université de Léningrad (1945-1950).

A Érevan, auprès de la Section d'Orientalisme de l'Académie des Sciences de la R.S.S. d'Arménie, se trouve un second centre de Kurdologie où les études kurdologiques ont commencé dès le lendemain de la Révolution et où travaille un grand nombre de spécialistes — surtout folkloristes et linguistes — arméniens, Movsesjan, Hačaturjan, Zakarjan et surtout Kurdes, A. Ǧindi, E. Avdal, N. Pulatova... C'est à Érevan que s'est tenue en 1933 la Conférence pansoviétique de Kurdologie, point de départ de l'étude scientifique de la langue, du folklore et de la sociologie kurdes. Le centre de recherches d'Érevan se développe rapidement grâce à l'apport continuel de jeunes chercheurs kurdes, diplômés de la section kurde de l'Institut Pédagogique. Depuis 1933, l'Académie des Sciences d'Érevan a organisé plusieurs expéditions folkloriques chez les Kurdes de Transcaucasie.

A Moscou, le grand iranisant B. V. Miller s'est aussi occupé de la langue kurde et a dirigé en 1933 une expédition de linguistes et de folkloristes dans les régions kurdes de Transcaucasie.

Trois jeunes kurdologues travaillent actuellement à Moscou : Čarkaz Bakaev, linguiste (Institut de Linguistique de l'Académie des Sciences de

l'U.R.S.S.), Ruslan Sabolov, linguiste (Institut d'Orientalisme de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.) et T. T. Aristova, ethnographe (Institut d'Ethnographie de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.).

A Bakou, un centre d'études kurdes fonctionne auprès de l'Institut d'Orientalisme de l'Académie des Sciences de la R.S.S. d'Azerbajǧan.

BIBLIOGRAPHIE SUR LES ÉTUDES KURDOLOGIQUES

Il n'existe pas d'ouvrage spécialement consacré à l'histoire et à l'organisation des études kurdologiques en U.R.S.S. depuis la Révolution, mais quelques articles précieux dûs surtout à la plume de K. Kurdoev :

« Razvitie sovetskogo kurdovedenija » (Le développement de la kurdologie soviétique), *Učenye Zapiski Instituta Vostokovedenija*, t. XXV, Moscou, 1960, pp. 56-57.

« Kritika ošibočnyh vzgljadov na kurdskij jazyk » (Critique des opinions erronées sur la langue kurde), *Kratkie Soobščenija Instituta Vostokovedenija*, t. XII, Moscou, 1955, pp. 43-61 (critique des théories « japhétiques » de Marr, appliquées par certains kurdologues soviétiques : B. Miller, Vil'čevskij et Cukerman, à l'étude de la langue kurde).

Enfin, une brève analyse des recherches actuelles figurent dans la préface à la *Grammatika kurdskogo yazyka (Kurmanǧi)* du même auteur, Moscou, Inst. d'Orientalisme, 1957 (pp. 4 à 14).

En dehors des travaux de K. Kurdoev, on trouve des références à l'organisation des études kurdologiques dans les articles suivants :

V. I. Abaev, « Ešče raz o zapozdalyh otkrytiah » (Encore une fois au sujet des découvertes tardives), *Voprosy Jazykoznanija*, nº 5, 1955 (consacré aux travaux des kurdologues de Léningrad sur la morphologie kurde).

O. L. Vil'cevskij, « Pervaja vsessojuznaja kurdovedčeskaja konferencija i problema literaturnogo jazyka kurdov S.S.S.R. » (La première conférence pan-unioniste de kurdologie et le problème de la langue littéraire des Kurdes de l'U.R.S.S.), *Jazyk i Myšlenie*, Moscou-Léningrad, t. VI-VII, pp. 333-337.

— « N. Ja. Marr i kurdovedenie », *Jazyk i Myšlenie*, t. VIII, 1937, pp. 209-233.

I. I. Cukerman, « Problemy novogo učenija o jazyke i zadači sovetskogo jazykoznanija » (Le problème de la nouvelle doctrine de la langue et les objectifs de la linguistique soviétique), *Sovetskaja Nauka*, nº 4, 1941 (consacré à Marr et indirectement à la kurdologie).

Une bibliographie générale a été publiée en 1933 par F. B. Rostopčin : « Bibliografija po kurdskoj probleme » (Bibliographie du problème kurde) dans *Revoljucionnyj Vostok*, qui contient la liste presque exhaustive des ouvrages et des articles publiés sur le problème kurde jusqu'en 1932.

Signalons enfin qu'un collaborateur de la bibliothèque Saltykov-Ščedrine, N. Aleksanjan, prépare actuellement une autre bibliographie générale des ouvrages en langue kurde, publiés en U.R.S.S. Ce travail d'environ quatre-vingts pages doit être édité à la fin de 1960 à Érevan par l'Académie des Sciences d'Arménie.

II. — ORGANISATION SCOLAIRE

Nous ne connaissons aucune étude consacrée à l'organisation scolaire kurde en U.R.S.S. Nous savons que des écoles kurdes primaires et secondaires existent dans la République d'Arménie et, vraisemblablement aussi, en Georgie (une école kurde a existé en tous cas à Tbilisi avant 1928). En 1955, *Radio Baku* (émission du 20 juin 1955, en turc) faisait état de 57 écoles avec 800 élèves et 300 instituteurs kurdes en Arménie. Nous ignorons s'il y a des écoles kurdes en Azerbajğan (mais cela est peu probable). Au Turkmenistan il n'y en a sûrement pas. A Érevan existe une chaire de kurde auprès de l'Institut pédagogique d'Arménie.

Un grand nombre de manuels scolaires à usage des écoles kurdes a été publié à Érevan, d'abord par des kurdologues arméniens. Parmi les premiers figurent les manuels de langue kurde de T. Maragulov (aïssor) et R. Drambjan (arménien) : *Kitêba êwel zimanê Kûrmancî* (premier livre de langue kurde), Érevan, 1929-1930 (en 2 volumes) et des mêmes auteurs, *Kitêba xwendinê zimanê Kûrmancî (Livre de lecture de la langue kurde)*, Érevan, 1930, à l'usage des écoles primaires.

En 1932, Ašatur Khačatrijan a publié une grammaire kurde *(Ziman Namê -ya Kurmancî)* adaptée en 1935 aux écoles secondaires. La même année une autre grammaire de S. Movsesijan *Gramatîka Zimanê Kûrmancî* fut éditée à Érevan pour les écoles primaires.

A partir de 1936, les manuels de langue kurde sont publiés par des auteurs kurdes, tel Emine Avdal, dont le livre, *Kitêba Zimanê Kûrmancî*, adapté à toutes les classes des écoles primaires et secondaires, a connu plus de douze éditions entre 1936 et 1957.

D'autres manuels de lecture sont dûs à A. Ğindi (abécédaires et chrestomathies pour écoles élémentaires, grammaires pour écoles secondaires), à W. Nadiri (grammaire pour écoles primaires : *Zimanamê -ya Kûrmancî*, Érevan, 1947), etc.

Enfin depuis la guerre deux grammaires scolaires très complètes ont été publiées à Érevan par Kurdoev : en 1949, *Grammatîka zimanê Kûrmancî ya kûrt* (Grammaire abrégée de langue Kurmanği), pour les classes de III[e] et IV[e], et en 1956, *Grammatîka zimanê Kordi -ser zaravê Kûrmancî* (Grammaire de langue kurde, dialecte Kurmanği).

Il faut signaler enfin les nombreuses traductions en kurde des manuels scolaires russes ou arméniens : mathématiques, histoire naturelle, géographie, physique-chimie, etc., qu'il serait impossible de citer en raison de leur nombre.

III. — TRAVAUX DE PHILOLOGIE

La Conférence de kurdologie d'Érevan en 1933 a donné le départ à l'étude scientifique de la langue kurde en Union soviétique en décidant la publication de dictionnaires et d'une grammaire historique de la langue kurde. Mais le véritable centre d'études philologiques a toujours été Léningrad. Là, cette même année, parurent les premiers travaux scientifiques sur la philologie kurde, dûs à une équipe de chercheurs dirigée par Arab Šamilov et composée de K. Kurdoev et I. Cukerman : « Ob izafete v kurdskom jazyke » (De la particule enclytique dans la langue kurde) et « Kategorija roda v kurdskom jazyke » (De la catégorie du genre dans la langue kurde), publiés dans *Pismennost' i Revoljucija*, n° 1 (16), 1933.

En 1935, une autre équipe de chercheurs composée de A. Šamilov, K. Kurdoev et O. Vil'čevskij prépara, sur la base du cours de langue kurde de Kurdoev à la Faculté de philologie de l'Université de Léningrad, une grammaire de langue kurde (en russe) qui ne fut pas publiée.

En 1939, furent soutenues à Léningrad les premières thèses consacrées à la philologie kurde :

Ju. AVALIANI, *Ličnye mestoimenija v kurdskom jazyke (Les pronoms personnels dans la langue kurde).*

I. CUKERMAN, *Sklonenie imen suščestvitel'nyh v kurdskom jazyke (La déclinaison des substantifs dans la langue kurde).*

K. KURDOEV, *Obrazovanie složnyh glagolov v kurdkskom jazyke (La formation des verbes composés dans la langue kurde).*

Ces travaux furent suivis en 1950 par la thèse de Č. Bakaev, *Posleslogi kak sredstvo vyraženija grammatičeskih otnošenij v kurdskom jazyke (Les suffixes en tant que moyen d'expression des relations grammaticales dans la langue kurde).*

Plusieurs jeunes kurdologues de Léningrad ont publié les résultats de leurs recherches sur la philologie kurde dans diverses revues de Léningrad et de Moscou. Les plus importants sont :

O. L. VIL'ČEVSKIJ, « K semantičeskoj paleontologii živyh jazykov Irana » (Au sujet de la paléontologie sémantique des langues vivantes d'Iran), *in* recueil *A.K. N. S.S.S.R. Akademika N. Ja. Marra*, Moscou, 1935.

— « Vigezimal'nyj sčet v kurdskom jazyke » (La numération vigésimale dans la langue kurde), *in* recueil *Pamjati Akademika N. Ja. Marra*, Léningrad-Moscou, 1938, pp. 67-76.

— « Kurdskij termin « fâlä » -rabočij, podenščik » (Le terme kurde « fâlä » : ouvrier, journalier), *Jazyk i Myšlenie*, Léningrad, t. V.

— « Lingvističeskie materialy po istorii obščestvennyh form v Kurdistane » (Les matériaux linguistiques concernant l'histoire des formes sociales au Kurdistan), *Iranskie Jazyki*, t. I, Moscou-Léningrad, 1945, pp. 13-30 (consacré à l'étude du terme kurde qäläs : « bandit », « brave »).

I. CUKERMAN, « O nekotoryh svojstvah vtoričnoj fleksii v kurdskom jazyke » (Des quelques qualités de la flexion réitérative dans la langue kurde), *Jazyk i Myšlenie*, Léningrad, t. II, 1948, pp. 364-375.

— « Očerki kurdskoj grammatiki » (Esquisse de grammaire kurde), *Iranskie Jazyki*, t. II, Moscou-Léningrad, 1950, pp. 78-145.

— « Očerki grammatiki kurdskogo jazyka » (Esquisse de la grammaire de la langue kurde), *Trudy Instituta Jazykoznanij A.N. S.S.S.R.*, t. VI, Moscou, 1956, pp. 5-56. (Suite de l'article précédent, consacré à la morphologie des substantifs.)

V. SOKOLOVA, « Novye svedenija po fonetike iranskih jazykov » (Nouvelles données sur la phonétique des langues iraniennes), *Iranskie Jazyki*, t. II, 1950, pp. 10-14.

— « Kurdskij jazyk » (La langue kurde), chap. II des *Očerki po fonetike Iranskih jazykov*, Moscou-Léningrad, 1953. (Ces deux études sont consacrées au dialecte *Khorassanien* du Kurmanği parlé dans la région de Firüzèh (R.S.S. du Turkmenistan).)

K. KURDOEV, « Numerativnye slova v kurdskom jazyke » (Les termes numératifs dans la langue kurde), *Kratkie Soobščenija Instituta Vostokovedenija*, t. XXII, 1956.

— « K voprosu slovoobrazovanija v kurdskom jazyke » (A propos de la formation des mots dans la langue kurde), *Voprosy Grammatiki i Istorii Vostočnyh Jazykov (Problèmes de grammaire et d'histoire des langues orientales)*, Moscou-Léningrad, 1958, pp. 109-142.

— « O dvuh principah obrazovanija složnyh slov podčinitel'nogo tipa v kurdskom jazyke » (Au sujet des deux principes de formation des mots complexes de type auxiliaire dans la langue kurde), *Kratkie Soobščenija Instituta Vostokovedenija*, t. XXIX, 1959, pp. 65-74.

— « O značenijah i funkcijah suffiksa -k (-aka) v kurdskom jazyke » (De la signification et des fonctions du suffixe -k (-aka) dans la langue kurde), *Issledovanija po istorii Kul'tury narodov Vostoka. Sbornik v čest' Akademika I. A. Orbeli*, Moscou-Léningrad, Ac. des Sc. de l'U.R.S.S., 1960, pp. 361-368.

Le même auteur a publié en 1957 la première grammaire scientifique de langue kurde :

Grammatika kurdskogo jazyka, Moscou, 1957, 314 p. comportant en annexe cinq contes et poèmes en kurde transcrits en caractères latins et cyrilliques.

Enfin, en été 1960, Kurdoev a présenté au XXVe Congrès des Orientalistes un rapport sur « la déclinaison objective et subjective des verbes transitifs dans la langue kurde » *(Ob'ektnoe i Sub'ektnoe sprjaženie perehodnogo glagola v kurdskom jazyke)*, qui a été publié à Moscou en 1960 sous forme d'une petite plaquette de 9 pages.

A Moscou, B. V. Miller a, de son côté, publié un certain nombre de précieuses études sur la langue kurde :

« Kurdskaja grammatika P. Bejdara », *Pismennost' i Revoljucija*, Moscou, n° 1, 1933.

« O polistadial'nosti iranskih jazykov » (Du caractère polystadial des langues iraniennes), *Sbornik Pamjati N. Ja. Marra*, Léningrad, 1935. (Consacré à la place du kurde dans la famille des langues iraniennes.)

« O nekotoryh problemah kurdskoj fonetiki » (Des quelques problèmes de la phonétique kurde), *Iranskie Jazyki*, t. II, 1950, pp. 61-78.

« Obrazcy govora kurdov sovetskogo Azerbajǧana » (Exemples du parler des Kurdes de l'Azerbajǧan soviétique), *Trudy Inst. Jazykoznanija A.N. S.S.S.R.*, t. VI, Moscou, 1956, pp. 343-355. (Textes avec transcription latine et traduction russe, recueillis dans les villages de Minkend, Akbulag et Bozlu.)

A Miller est dû également l'article « Langue kurde » dans la première édition de la *Grande Encyclopédie soviétique*, t. XXXV et de l'*Encyclopédie Littéraire*, Moscou, 1931, pp. 753-754.

D'autres travaux philologiques dûs à la plume de Ju. Ju. Avaliani ont été publiés en Uzbekistan par l'Université de Samarkand :

« K voprosu o vidovyh značenijah prošedšego dlitel'nogo vremeni v Iranskih jazykah » (A propos de la signification des aspects du passé duratif

dans les langues iraniennes), *Trudy Uzbekskogo Gos. Un-ta*, Samarkand, 1955.

« Vidovoe značenie prošedših nedlitel'nyh vremen v Iranskih jazykah (po materialam Kurskogo jazyka) » (La signification des aspects des temps passés non duratifs dans les langues iraniennes (d'après les données de la langue kurde)), *Trudy Uzb-go Gos. Un-ta*, Samarkand, 1956.

« Semantika prošedših nedlitel'nyh vremen v irakskih jazykah (po materialam Kurdskogo jazyka) » (La sémantique des temps passés non duratifs dans les langues iraniennes (d'après les données de la langue kurde)), *Naučnaja Sessija Uzb-go Gos. Un-ta*, Samarkand, 1956.

« O vidovremennyh značenijah prežde-prošedšego vremeni v iranskih jazykah (po materialam Kurdskogo jazyka) » (Au sujet de la signification des aspects du plus-que-parfait dans les langues iraniennes (d'après les données de la langue kurde)), *Trudy Uzb-go Gos. Un-ta*, Samarkand, 1957.

Par ailleurs, un important effort a été accompli en U.R.S.S. dans le domaine de la publication des dictionnaires kurdes dont les premiers ont été publiés à Érevan par l'Académie des Sciences de la R.S.S. d'Arménie :

Xebernamê ji zimanê fileĵî-kûrmancî (Dictionnaire arménien-kurde), Érevan, 1933.

Xebernamê têrmînologiaê (Dictionnaire terminologique), Érevan, 1938.

S. Siabandov et A. Čačan, *Xebernamê Ermenî-Kûrdî (Dictionnaire arménien-kurde)*, Érevan, 1957 (23 000 mots).

Depuis 1957, des dictionnaires sont également publiés à Moscou :

I. O. Farizov, *Russko-kurdskij slovar*, Moscou, 1957 (30 000 mots).

Č. Beko (Bakaev) et I. A. Orbeli, *Xebernamê Kûrmancî-Rûsî (Dictionnaire kurde-russe)*, Moscou, 1957 (14 000 mots, avec en annexe une grammaire abrégée de la langue kurde).

K. Kurdoev, *Kurdsko-russkij slovar*, Moscou, 1960 (34 000 mots, 890 pages, avec en annexe une grammaire de la langue kurde).

IV. — ÉTUDES DE LA LITTÉRATURE ET DU FOLKLORE

L'étude du folklore et de la littérature classique kurdes (poèmes épiques et *dastans* lyriques) est menée simultanément à Érevan et à Léningrad. Un grand effort a déjà été accompli qui a permis de réunir et de publier de nombreux textes.

Le premier travail important est dû à l'académicien I. A. Orbeli qui a fait éditer les textes kurdes recueillis par Hugo Makas dans la région de Mardin en Turquie : *Kurdische texte im Kurmanji Dialekt aus des Gegend von Mardin*, Léningrad, Ac. des Sc., 1928.

Des textes de folklore ont été également recueillis par divers savants :

Kurdoev et Cukerman, « Kurdskie teksty », dans *Iranskie Jazyki*, t. II, 1950, pp. 29-61. (Texte en caractères latins d'un récit en prose *Abusetê ben Helal* et du poème *Mamê u Eîsê;* ce dernier poème a également été publié à Érevan en 1934 par Siras.)

A. ǦINDI et K. ZAKARJAN, *Kilamêd kûrmanca* (recueil de chansons populaires kurdes, avec une préface de Zakarjan, texte kurde avec traductions arménienne et russe), Érevan, 1935.

A. ǦINDI et AVDAL, *Folklore kûrmanca*, Érevan, 1936, deuxième édition en 1957 (en kurde et en arménien).

A. ǦINDI, *Hikaiatêd Cimaeta kûrdiê (Contes populaires kurdes)*, Érevan, 1959.

CUKERMAN, « Tri kurdskie skazki » (Trois contes kurdes), *Issledovanija po Istorii Kul'tury Narodov Vostoka -Sbornik v čest' Akademika I. A. Orbeli*, Moscou-Léningrad, Ac. des Sc. de l'U.R.S.S., 1960, pp. 492-503 (texte kurde en caractères latins et traduction russe).

D'autres récits populaires ont été recueillis et publiés à Bakou par un instituteur kurde, A. Akhundov, sous le titre de *Bajdaga Swar* (Bakou, 1932).

Parmi les ouvrages consacrés aux grandes œuvres classiques kurdes, il faut signaler les études du poèmes *Mam et Zîn* d'Ahmed Khanî (1511-1652) par Orbeli (introduction à l'ouvrage *Pamjatniki epohi Rustaveli* — Les œuvres de l'époque de Rustaveli), Léningrad, 1938. Ce poème a été publié en 1938 par Vil'čevskij, *Mam i Zin -Kurdskaja povest* (texte et traduction russe), Léningrad, 1938 et a même été l'objet d'une thèse de Mme M.-B. Rudenko, *Poema kurdskogo poeta XVII -go veka Ahmed Khani « Mam i Zin »*, soutenue à Léningrad en 1955.

Le texte du poème épique *Siaband u Haǧe* a été publié par Samand Siabandov à Érevan en 1959, et cette œuvre constitue le sujet d'une thèse non encore publiée de Mme Nure Pulatova qui a réuni douze variantes du poème.

L'épopée *Kar u Kolik* a été choisie comme sujet de thèse par Ǧindi qui a publié le texte des trente-trois variantes qu'il a recueillies sous le titre *Ker u Kûlk*, Érevan, 1941, tandis que le *dastan*, « Le Marchand de paniers » *(Zênbîl Froš)* a été traduit par E. Dunaevskij et publié dans l'almanach *Tvorčestvo Narodov S.S.S.R.*, Moscou, 1937.

Arame Čačan a publié les œuvres du poète kurde du XVIe siècle, Feqîhê Teyra, sous le titre de *Gölbihar (Roses de printemps)*, Érevan, 1957.

Plus récemment, M. B. Rudenko, spécialiste de la littérature classique kurde, a publié une brève étude sur la littérature kurde du Moyen Age, intitulée : « K voprosu o kurdskoj literature » (Au sujet de la littérature kurde), *Issledovanija po istorii kul'tury narodov Vostoka. -Sbornik v čest' Akademika I. A. Orbeli*, Moscou-Léningrad, Ac. des Sc. de l'U.R.S.S., 1960, pp. 433-440[15].

La littérature kurde soviétique, de création récente (elle date de l'introduction de l'alphabet latin) a déjà donné un très grand nombre d'ouvrages : poèmes, récits, romans[16]. Il est évidemment impossible d'en énumérer même les principaux. Rappelons seulement que tous les ouvrages à quelques rares exceptions près sont publiés à Érevan et que certains d'entre eux ont été traduits en arménien, en russe et en géorgien.

[15] Nous savons aussi que l'Institut d'Orientalisme de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. prépare un recueil : *Issledovanija i Materialy po Kurdskoj filologii i istorii (Recherches et matériaux concernant la philosogie et l'histoire kurdes)* qui comportera un grand nombre de textes du folklore kurde.

[16] Au Congrès des étudiants kurdes en Europe (août 1958), il a été annoncé que près de 1 500 ouvrages en langue kurde ont été publiés en U.R.S.S. au cours des trente dernières années. Les principaux écrivains kurdes soviétiques sont : Šamilov (romancier), Ǧindi, Lazo, Qasekhe Myrad, W. Nadyri, Siras, etc.

Des anthologies d'écrivains kurdes ont été publiées à Érevan entre 1939 et ce jour sous le titre de *Efrandina Nivîskarêd Kûrmancêd Êrmenîstanê (Recueil des œuvres d'écrivains kurdes d'Arménie)*, de *Efrandina nivîskared Kûrmancêd Sovetîye (Recueil des œuvres d'écrivains kurdes soviétiques)* et de *Nivîskarê Kûrmanca Sovetîe (Les écrivains kurdes soviétiques)*, Érevan, 1954 (sous la direction de G. Ǵalil).

Sur l'histoire de la littérature kurde post-révolutionnaire, nous ne possédons qu'un seul ouvrage : A. Ǧindi, *Littérature kurde de l'Arménie soviétique*, Érevan, 1954 (en arménien).

Enfin, il est utile de signaler une source précieuse pour suivre le développement de la littérature kurde contemporaine : le journal bi-hebdomadaire de langue kurde *Rêya Tazê (Voie nouvelle)* qui paraît depuis 1930 à Érevan (avec interruption entre 1938 et 1955) et qui publie assez régulièrement des récits, des nouvelles et des poèmes des écrivains kurdes d'Arménie. Une étude sur ce journal a été publiée en 1937 à Érevan sous le titre de *Rîya Tezê salêd 1931-1937* (*Reya Taze* dans les années 1931-1937, en kurde).

V. — ETHNOGRAPHIE — SOCIOLOGIE — ÉCONOMIE RELIGION — HISTOIRE — POLITIQUE

Il n'existe pas de travail soviétique d'ensemble sur l'ethnographie des Kurdes comparable au récent ouvrage du regretté Basil Nikitine, paru à Paris, mais seulement des études parfois fort intéressantes sur certains points particuliers.

A. Les Kurdes de l'Union soviétique

a) *Sur les Kurdes d'Arménie et de Géorgie*, on trouve quelques renseignements généraux dans les ouvrages de A. F. Ljajster et G. F. Čursin, *Geografija Kavkaza* (Tbilisi, 1924, Kurdes, pp. 313-316) et *Geografija Zakavkazja* (Tbilisi, 1929, Kurdes, pp. 299-304) ainsi que le travail de M. Šaginjan, *Sovetskoe Zakavkaz'e* (Léningrad, 1931, Kurdes, pp. 33-50).

Parmi les meilleures monographies, il importe de citer :

As. Ambarjan, *Kördere Sovetakan Haïastanun (Les Kurdes en Arménie soviétique)*, Érevan, Société Arménienne pour la diffusion des connaissances politiques et scientifiques, 1957 (en arménien).

E. Avdal, *Kurd Künö (La femme kurde)*, Érevan, 1946 (en arménien).

— *Andrkovkazian Körderi Kentzakhö (Les mœurs des Kurdes de Transcaucasie)*, Érevan, Ac. des Sc. d'Arménie, 1957, 248 p. (texte arménien avec un résumé en russe).

— *Obyčaj krovnoj mesti u Kurdov Zakavkaz'ja (La coutume de la vendetta chez les Kurdes de Transcaucasie)*, Érevan, 1953 (thèse). Ouvrage essentiel sur la sociologie des Kurdes du Caucase.

O. L. Vil'čevskij, « Materialy po istorii obščestvennyh form v Kurdistane » (Matériaux pour l'histoire des formes sociales au Kurdistan), *Sovetskaja Etnografija*, nos 5-6, 1932.

— « Ekonomika kurdskoj kočevoj sel'sko-hozjajstvennoj obščiny Zakavkaz'ja i prilegajuščih rajonov vo vtoroj polovine XIX -ago v. » (Économie de la communauté agraire nomade kurde de la Transcaucasie et des districts environnants dans la deuxième moitié du XIXe siècle), *Sovetskaja Etnografija*, 1936, nos 4-5.

A. ŠAMILOV, « Kurdy Zakavkaz'ja » (Les Kurdes de Transcaucasie), *Revoljucija i Kul'tura*, Moscou, 1930, nos XV-XVI, pp. 86-89.

N. A. SMIRNOV, « Kurdskaja Ženščina » (La femme kurde), Moscou, 1927 (48 p.), collection *Truženica Vostoka*.

A. AVDAL, « Patronimija u Kurdov Armenii v XIX v » (La patronymie chez les Kurdes d'Arménie du XIXe siècle), *Sov. Etn.*, no 6, 1959, pp. 150-152.

b) *Les Kurdes d'Azerbajǧan* ont été étudiés par B. V. Miller (sous l'angle linguistique — voir plus haut) et d'une manière assez détaillée par K. Bukšpan, *Azerbajǧanskie Kurdy*, Bakou, 1932, 92 pages avec cartes (étude des districts kurdes de Lačin, Kel'bagary et Nahraj).

Deux autres petites monographies ont été publiées par E. Pčelina, « Po Kurdistanskomu uezdu Azerbajǧana », *Sov. Etn.*, 1932, t. IV, pp. 108-121 et Čursin, « Azerbajǧanskie Kurdy (Etnografičeskie zametki) », *Izvestija Kavkazakogo Istoriko-Arheolog. Instituta*, Tiflis, 1925, t. III, pp. 1-16.

c) *La communauté kurde du Turkmenistan*, la plus mal connue de toutes, a donné lieu à quelques brèves études, dont celles de Sokolova sur le dialecte khorassanien du Kurmanǧi (voir plus haut). Une courte notice sur les résultats d'une expédition linguistique et ethnologique chez les Kurdes du Kopet-Dagh a été publiée dans la revue *Turkmenovedenie* d'Ašhabad, t. VII-IX, 1931. S. M. Gubanov a consacré, dans la même revue (t. V-VI, 1928, pp. 76-87), une étude sur l'élevage kurde dans la région de Firüzèh et l'on trouve quelques renseignements sur les Kurdes du Turkmenistan dans l'ouvrage de A. I. Kožuhov, B. Ja. Mačinskij et E. I. Pabet, *Sovetskij Turkmenistan*, Ašhabad, 1930 (p. 65 surtout).

d) Il faut noter enfin les études consacrées par les chercheurs soviétiques au très intéressant problème des *Yezidis, à la secte des Kizil-Bašs et aux et aux confréries soufies chez les Kurdes.*

Sur les Yezidis d'Arménie (Alagöz), nous avons l'article de O. Vil'čevskij, « Očerki po istorii ezidizma » (Esquisses sur l'histoire du yezidisme), *Ateïst*, Moscou, avril 1930, no 51, pp. 81-113 ; et surtout l'important travail de A. A. Semenov, « Poklonenie satane u peredne-aziatskih Kurdov-ezidov » (L'adoration du diable chez les Kurdes-Yezidis de la Proche-Asie), *Bjulleten' Sredne Aziatskogo Gosud. Univ-ta*, Taškent, no 16, 1927, pp. 59-90.

Il faut signaler également la référence aux Yezidis d'Arménie, dans l'ouvrage précité de M. Šaginjan (*Sovetskoe Zakavkaz'e*, Moscou-Léningrad, 1931, pp. 33-40) et un roman de Čžimbe, *Sokrovišča Malek-Tauza (Les trésors de Malek-Taus)*[17], Moscou-Léningrad, 1928, édition *Zemlja i Fabrika*, 292 p.

Sur les Kizil-Bašs et les confréries soufies, nous avons l'importante étude de V. Gordlevskij, « Iz religioznoj žizni Kizil-Bašej v Maloj Asii » (Sur la vie religieuse des Kizil-Bašs d'Asie Mineure), *Novyj Vostok*, Moscou, 1922, t. I., pp. 259-278 ; l'article anonyme signé V -ij, « Social'no političeskaja rol' sektanstva i dervišizma v Kurdistane » (Le rôle politique des sectes et du dervichisme au Kurdistan), *Antireligioznik*, Moscou, 1931, t. XII, pp. 75-79 et enfin le petit article de A. Šamilov, précieux parce que fondé sur des observations personnelles, « Kurdskie derviši », *Ateïst*, décembre 1930, no 59, pp. 41-46.

Il n'existe pas de bibliographie générale sur les Kurdes en Union soviétique, mais K. Kurdoev a publié en 1952 une précieuse étude qui comble par-

[17] *Malek-Taus*, « Ange Paon », nom donné par les Yezidis à Iblis, le Lucifer des chrétiens qu'ils adorent comme un ange de lumière.

tiellement cette lacune : « Zarubežnaja kurdskaja literatura o položenii Kurdov v S.S.S.R. » (La littérature kurde de l'étranger sur la situation des Kurdes en U.R.S.S.), *Učenye Zapiski Len. Gos. Un-ta*, 1952, fasc. 3, série orientaliste.

B. — Les Kurdes du Moyen-Orient

1. *Généralités*

L'étude des populations kurdes des pays du Moyen-Orient n'a pas encore donné lieu en Union soviétique à la publication d'ouvrages d'ensemble. Dans le domaine ethnographique, il faut signaler l'article de Kurdoev, « Kurdy », dans l'ouvrage collectif *Narody Perednej Azii (Les peuples de la Proche-Asie)* sous la direction de N. A. Kisljakov et de Al. Peršic, Moscou, Ac. S., 1957 (Kurdes, pp. 242-261) et l'article de Lahuti Khan, « Kurdistan i Kurdy », *Novyj Vostok*, t. IV, 1923, pp. 58-71 (comportant un passage important sur les Yezidis). Quelques informations sur les Kurdes en général peuvent être glanées dans l'étude de S. I. Bruk, « Etničeskij sostav i razmeščenie naselenija v stranah Perednej Azii » (La composition ethnique et la répartition de la population dans les pays de la Proche-Asie), dans *Peredneaziatskij Etnografičeskij Sbornik*, I, Moscou, Ac. S., 1958, *Trudy Instituta Etnografii*, t. XXXIX, pp. 73-109.

Sur l'histoire générale des Kurdes du Moyen-Orient on ne peut citer, avant 1945, que l'article de Kurd Oglu, « Kurdy i imperializm », dans *Bjulleten pressy Srednego Vostoka*, Taškent, 1932, nº XIII-XIV, pp. 94-118 (les Kurdes dans les guerres 1828-1829, 1853-1856 et 1877-1878, les Kurdes et la politique tsariste avant 1914, la guerre de 1914-1918, les Kurdes et la politique anglaise) et quelques brèves informations parues dans la presse, par exemple la petite étude de L. Gotfrid, « Social-fašizm o kurdskom voprose » (Le social-fascisme au sujet du problème kurde), *Bjulleten pressy Sr. Vostoka*, 1932, nº XIII-XIV, pp. 118-120 (sur la position de la IIe Internationale face au problème kurde).

Depuis 1945 la situation a bien changé et plusieurs études de synthèse ont déjà été publiées ou sont en voie de l'être. Parmi les plus intéressantes, il faut citer celle de N. H. Mahmudov, *Kurd Joghovurd (Le peuple kurde)*, Érevan, 1959, 258 p. (en arménien) qui est la première tentative faite en Union soviétique de donner un aperçu d'ensemble de l'histoire du peuple kurde et surtout la thèse de doctorat présentée à l'Université de Léningrad par S. Šamzini sur le mouvement de libération nationale du peuple kurde *(Nacional'no osvoboditel'noe dviženie Kurdskogo naroda)*. Ce travail important, non encore édité en russe, nous est connu par les passages traduits *en arabe* et publiés par le journal *Khebat* de Bagdad (Iraq), organe du Parti démocrate kurde ssous le titre *Al-Harakat al-Qawmîyat al-Tahririyat al-Sha'b al-Kurdî.*

Sur l'histoire de l'époque féodale, l'Académie des Sciences d'Érevan prépare une édition scientifique de la chronique *Sharaf Nameh* (traduite du persan, textes russe et kurde).

Signalons enfin une importante et précieuse bibliographie des périodiques et non périodiques Kurdes du Moyen-Orient entre 1900 et 1945 de O. Vil'čevskij : « Bibliografičeskij obzor zarubežnyh Kurdskih pečatnyh izdanii v XX stoletii » (Aperçu bibliographique des éditions imprimées kurdes de l'étranger au XXe siècle), *Iranskie Jazyki*, t. I, pp. 147-181.

2. *Études régionales.*

Si l'on n'a pas encore publié de grandes études d'ensemble sur les Kurdes du Moyen-Orient, on trouve de nombreuses et intéressantes monographies régionales.

a) *Les Kurdes d'Iran.*

Parmi les études démographiques et sociologiques d'avant-guerre, on note l'article de E. Vostrov, « Plemena Irana i plemennaja politika iranskogo pravitel'stva » (Les tribus de l'Iran et la politique tribale du Gouvernement iranien), *Materialy po Nacional'no-kolonial'nym problemam*, fasc. 34, Moscou, 1936, pp. 190-232 (Kurdes, pp. 201-211). Cette étude s'appuie sur l'ouvrage de Masud Keihan, *Geografija-yé-Mofassal-é-Irân* (3 volumes, Téhéran, 1313 = 1933-1934, en persan) et surtout sur les rapports consulaires russes publiés à Moscou en 1933 sous le titre : *Severnaja Persija (Konsul'skie doklady)* et contient la liste détaillée des tribus kurdes.

Mais la majeure partie des travaux est postérieure à 1945, grâce aux renseignements recueillis dans le Kurdistan iranien par les spécialistes russes pendant la guerre — époque où les armées soviétiques occupaient l'Iran du Nord.

En juin 1953, T. T. Aristova a défendu, à l'Institut d'Ethnographie de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S., une thèse sur les Kurdes d'Iran, dont un résumé a été publié dans les *Krathie Soobščenija Instituta Etnografii*, 1954, pp. 98-104, sous le titre : « Kurdy Irana ». Elle a également publié une excellente étude sociologique : « Očerki kul'tury i byta kurdskih krestjan Irana » (Esquisses de la culture et des mœurs des paysans kurdes d'Iran), *Peredneaziatskij Etnografičeskij Sbornik*, I, Moscou, *Trudy Instituta Etnografii*, t. XXXIX, 1958, pp. 223-258. Un compte rendu en a été fait par B. Nikitine dans *L'Afrique et l'Asie*, Paris, 2e trimestre 1959, nº 46, pp. 54-55.

L'économie kurde a été étudiée par A. I. Kelaveš dans sa thèse soutenue à l'Académie des Sciences d'Azerbajǧan : *Agrarnye otnošenija v sovremennom Iranskom Kurdistane*, Baku, 1954.

D'autre part nous connaissons plusieurs monographies sur certaines tribus kurdes :

G. M. Petrov, « Nekotorye dannye dlja harakteristiki Kurdov Senǧabi v Irane » (Quelques données pour caractériser les Kurdes Senǧabis en Iran), *Sovetskaja Etnografija*, 1952, nº 1, pp. 113-119 (tribu sédentaire de la région de Kermanchah).

A. P. Kolpakov, « Kurdskoe pleme Guran » (La tribu kurde de Guran), *Sov. Etn.*, 1949, nº 4, pp. 178-179 (tribu de la région Kermanchah-Qasr-é-Shirin).

— « Kurdskoe pleme Ǧelalvend » (Tribu kurde des Ǧelalvends), *Sov. Etn.*, 1951, nº 3, pp. 164-166 (tribu de la région de Dinavâr).

O. L. Vil'čevskij, « Mukrinskie Kurdy. Etnografičeskij Očerk » (Les Kurdes Mukris. Esquisse ethnographique), *Peredneaziatskij Etnografičeskij Sbornik*, Moscou, *Trudy Instituta Etnografii*, t. XXXIX, 1958, pp. 180-222. (Importante étude sur une fédération tribale kurde de la région de Mahabâd ; un compte rendu en a été donné par B. Nikitine dans *L'Afrique et l'Asie*, Paris, 2e trimestre 1959, nº 46, pp. 53-54.)

L'histoire récente des Kurdes d'Iran et le développement de leur mouvement national ont donné lieu à plusieurs études dont l'article de :

K. KURDOEV, « Fal'sifikacija istorii Kurdov v persidskoj buržuaznoj istoriografii » (La falsification de l'histoire des Kurdes dans l'historiographie bourgeoise iranienne), *Istorija i filologija stran Vostoka*, Léningrad, 1950

et trois thèses présentées devant les Académies des Sciences de Moscou et de Bakou :

G. AKOPOV, *K voprosu o nacional'noj konsolidacii Kurdov v Irane (Au sujet de la consolidation nationale des Kurdes d'Iran)*, Moscou, 1952.

I. O. FARIZOV, *Mesto nacional'no-osvoboditel'nogo dviženija Kurdov v bor'be narodov Bližnjago i Srednjago Vostoka protiv imperializma (1945-1946) La place du mouvement de libération nationale des Kurdes dans la lutte des peuples du Proche et du Moyen-Orient contre l'impérialisme)*, Moscou, 1953 (consacré à la République de Mahabâd et aux Kurdes d'Iraq).

R. GAZIEV, *Kurdistanskaja demokratičeskaja partija-organizator i rukovoditel' nacional'no-osvoboditel'nogo dviženija v Iranskom Kurdistane 1945-1946 (Le Parti Démocrate kurde — organisateur et dirigeant du mouvement de libération nationale dans le Kurdistan iranien 1945-1946)*, Bakou, 1954.

Il faut signaler enfin quelques petites études ou notices d'avant-guerre qui conservent encore un certain intérêt :

ANONYME, « Makinskoe Khanstvo » (Le Khanat de Maku)-étude d'une principauté azerie-kurde de l'Iran du Nord-Ouest pendant la guerre mondiale, *Novyj Vostok*, Moscou, 1952, nº 1, pp. 334-349.

A. SULTAN-ZADÉ, « Vtoroj S'ezd Iranskoj Kompartii » (Deuxième Congrès du Parti Communiste d'Iran), *Kommunističeskij Internacional*, Moscou, nº V (24) du 16 décembre 1927, pp. 30-36 (avec, entre autres, le texte de la résolution sur le problème kurde, pp. 33-34).

ANONYME, « Delo Ğaffar-Sultana i Kurdskogo predstavitel'stva v Meğlise » (L'affaire de Ğaffar-Sultan et de la représentation kurde au Medjliss), *Materjaly po nac-kolonial'nym probleman*, Moscou, 1932, nº 11, pp. 26-27.

V. BEREZIN, *V Gürgenskoj doline. Očerk turkemno-kurdskogo vosstanija v 1924-1926 gg. (Dans la vallée de Gürgen. Histoire du soulèvement turkméno-kurde de 1924-1926)*, Moscou, 1931, 79 pages (sur le soulèvement des Kurdes du Khorassan, avec une étude géographique et administrative de la région par D. Rusinov et 5 schémas).

b) *Les Kurdes de Turquie.*

L'étude de la communauté kurde de Turquie est moins avancée que celle de l'Iran.

Les rares études ethnographiques datent toutes des années 20 et 30 :

N. ABOLIN, « Nacional'nyj sostav Turcii » (La composition nationale de la population de Turquie), *Novyj Vostok*, nº VII, 1925.

V.-J., « K agrarnym otnošenijam v Kurdistane » (Au sujet des rapports de production dans l'agriculture au Kurdistan), *Agrarnye Problemy*,

Moscou, 1932, t. I-II, pp. 115-131 (avec un schéma des principales tribus kurdes de Turquie et un bref aperçu sur l'économie des tribus nomades).

KIZIL KHAN, « Opportunističeskie izvraščenija agrarnogo voprosa v Turcii » (Les déformations opportunistes du problème agraire en Turquie), *Revoljucionnyj Vostok*, Moscou, 1930, t. IX-X (pp. 176-177) (sur la politique agraire dans le Kurdistan turc).

A. D. NOVIČEV, « K voprosu o feodalizme v Tureckom Kurdistane » (A propos du féodalisme dans le Kurdistan turc), *Bibliografija Vostoka*, Moscou, nº 2-4, 1934, pp. 54-64.

Plus nombreuses sont les études consacrées à l'histoire politique des Kurdes de la Turquie Orientale entre 1918 et 1930 :

ANONYME, « Kemalizm segodnja » (Le Kémalisme aujourd'hui), *Bližnij Vostok*, Bakou, nº 2-3, 1931 (sur les Kurdes, pp. 33, 42, 65-66).

ANONYME, « Za nezavisimyj Kurdistan » (Pour le Kurdistan indépendant), *Bjulleten pressy Sr. Vostoka*, Taškent, 1931, nº 11-11 (soulèvement de Salar-ud-Dowlèh en 1927).

M. POGORELOV, « Kurdskij vopros » (Le problème kurde), *Vojna i Revoljucija*, Moscou, 1925, nº 3, pp. 138-153 (soulèvement de 1925 avec une carte des tribus kurdes et le croquis des soulèvements).

F. A. RASKOL'NIKOV, « Kontrrevoljucionnoe vosstanie v Turcii » (Le soulèvement contre-révolutionnaire en Turquie), dans le recueil *Turcija v bor'be za nezavisimost' (La Turquie en lutte pour l'indépendance)*, de Pavlovič, Gurko-Krjažin et Raskol'nikov, Moscou, 1925, pp. 145-151.

V. TAGI-ZADE, « O reakcionnom vosstanii v Kurdistane, Kemalistskoj presse i Lourense » (Au sujet du soulèvement réactionnaire au Kurdistan, de de la presse kémaliste et de Lawrence), *Bjulleten pressy Sr. Vostoka*, Taškent, 1930, nº 8-9, pp. 61-70.

K. VASIL'EV, « Pričiny i dvižuščie sily Kurdskih vosstanii » (Les causes et les mobiles des soulèvements kurdes), *Agrarnye Problemy*, Moscou, 1931, nº 9-10, pp. 98-114 (avec schémas des soulèvements kurdes après 1918).

V- IJ, « Turcija na perelome » (La Turquie au tournant), *Novyj Vostok*, Moscou, nº 29, 1931, pp. 32-34 (soulèvement de 1930).

ANONYME, « Vosstanije v Kurdistane » (Soulèvement au Kurdistan), *Bjulleten pressy Sr. Vostoka*, Taškent, 1931, nº 12, pp. 13-14 (soulèvement de 1930).

Parmi les études postérieures à 1945 qui traitent des Kurdes de Turquie, on ne peut guère citer que l'ouvrage de D. S. Zavriev, *K novejšej istorii severo-vostočnykh vilajetov Turcii (A propos de l'histoire récente des vilayets nord-est de la Turquie)*, Tbilisi, 1947.

c) *Les Kurdes d'Iraq et de Syrie.*

Sans contact direct avec les Kurdes d'Iraq — au moins jusqu'à la Révolution iraquienne de 1958, les chercheurs soviétiques n'ont entrepris que récemment l'étude de cette intéressante communauté. Aussi ne peut-on guère citer que le travail de L. N. Kotlov, *Nacional'no-Osvoboditel'noe Vosstanie 1920 goda*

v Irake (Le soulèvement de libération nationale de 1920 en Iraq), Moscou, Ac. des Sciences, Institut de l'Orientalisme, 1958, 214 pages, dont une importante partie est consacrée au problème kurde. Une analyse détaillée de cet ouvrage a été faite par Basile Nikitine dans *L'Afrique et l'Asie*, Paris, 2e trimestre 1956, n° 46, pp. 519-553 ; ainsi que l'ouvrage déjà mentionné (à propos de l'Iran) de I. O. Farizov.

Sur les Kurdes de Syrie, un seul court article a été publié avant la guerre dans le *Bjulleten pressy Srednego Vostoka* (Taškent, novembre 1929, n° 3 (11), pp. 80-82) sous le titre « Talisman protiv kurdskih nabegov-protokol o pograničnom nadzore, ustave i pošlinah i kontrole nad kočevymi narodnostjami meždu Turciej i Siriej » (Un talisman contre les incursions kurdes — le protocole turco-syrien concernant la surveillance frontalière, le statut, les droits de douane et le contrôle des populations nomades).

CONCLUSION

Si l'on veut dresser le bilan des recherches kurdologiques en Union soviétique depuis la Révolution, on ne peut manquer d'être frappé par l'essor de cette discipline, encore si peu développée dans les autres pays. Dans le domaine de la linguistique proprement dite, la kurdologie soviétique tient l'une des premières places dans le monde. Aucun autre pays ne dispose encore d'une pléiade comparable aux équipes de linguistes soviétiques, qui, les premiers, ont entrepris et mené à bien l'étude scientifique de la langue kurde. Selon l'expression heureuse de K. Kurdoev, grâce à leurs efforts, « la kurdologie, autrefois branche secondaire de l'iranologie, est devenue une discipline autonome de l'orientalisme ».

Dans le domaine de l'ethnographie (à l'exception des excellentes études sur les Kurdes d'Iran) et surtout dans celui de l'histoire récente, la kurdologie soviétique n'a pas encore produit d'œuvres d'un intérêt comparable à celui des travaux précédents. Mais il semble qu'un important effort est fait actuellement pour combler cette lacune.

La kurdologie soviétique tient en revanche une place exceptionnelle dans le domaine de la recherche folklorique et dans celui de l'étude systématique de la littérature classique kurde. Il est permis d'affirmer que les travaux entrepris depuis la guerre par les jeunes kurdologues soviétiques sur les épopées kurdes ne manqueront pas d'enrichir substantiellement l'histoire de la littérature orientale du Moyen Age.

A. BENNIGSEN.

Paris, juin 1960.

Le Gérant : Louis VELAY.

I. N. 039344

Nûr-Ali-Shah Elahi, L'Esotérisme kurde. Traduction, introduction, commentaires et notes par le docteur Moh. Mokri, « Spiritualités Vivantes », collections publiées sous la direction de Jean Herbert, série Islam.

Mazaheri Aly

Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, Année 1967, Volume 22, Numéro 5
p. 1135 - 1138

1630, selon le P. Dan, plus de 9 000 dont 1 200 femmes. Les musulmans n'ont pas toujours favorisé la conversion à l'Islam de leurs captifs, car cette pratique les privait de l'espoir de toucher le prix du rachat : d'où l'opposition de certains maîtres. Quelques-uns parmi les renégats ont acquis une situation brillante, allant jusqu'à tenir les tout premiers rangs dans les états barbaresques. On eût aimé que S. Bono cite notamment cet Anglais, Ward, qui fut l'artisan de la rénovation de la marine tunisienne au début du XVII[e] siècle.

En ce qui concerne le rachat des esclaves (ch. 6), S. Bono a bien mis en valeur l'activité des ordres religieux qui s'y sont consacrés ; de même les conditions du rachat ou des échanges donnent lieu à un bon aperçu. Le livre se termine par quelques portraits de corsaires et de captifs illustres. A propos de Ouloudj Ali, il faut signaler que ses dénominations européennes, Euldj Ali, Ochialy, sont des déformations de son nom turc et non pas de Luca-Ali ; à noter aussi que le sultan lui donna par la suite le nom de Kilidj Ali pour l'honorer, après ses victoires : en effet Ouloudj (de l'arabe 'ildj) signifie « rustique, fruste, barbare non musulman », alors que Kilidj signifie « sabre ». Le surnom qui fut donné à Simone Densa et à quelques autres corsaires barbaresques est « Deli » (fou), et non pas Dali. Quant à Dragut, son nom en turc est Tourghout (Turgut) et non Dorgut. A propos de la prétendue captivité de saint Vincent de Paul, S. Bono se garde de prendre parti, mais semble toutefois pencher pour l'irréalité de cette captivité, ce qui paraît être la bonne interprétation.

La bibliographie abondante qui clôt le livre de S. Bono est un bon témoignage du sérieux de la documentation de l'auteur : les oublis y sont minimes, mis à part les ouvrages orientaux. Cette bibliographie reflète par ailleurs l'essentiel du livre : une exploitation rationnelle des travaux publiés sur les corsaires. Sans avoir fait œuvre originale, S. Bono ne nous en a pas moins donné un bon aperçu sur quelques aspects de l'histoire de la course barbaresque. — ROBERT MANTRAN.

Surprises des « alpes » kurdes.

L'Islam méditerranéen n'a presque plus de secret pour nous, mais tel n'est pas le cas du « massif central » où prennent source l'Euphrate, le Tigre et d'autres fleuves révélés par nos atlas. Sans être une *terra incognita* à proprement parler, que de vallées perdues, que de défilés secrets le Kurdistan ne cache-t-il pas encore à notre cartographie !

Et le mystère kurde demeure bien plus entier encore sous le rapport de l'histoire : connaît-on tous les clans et toutes les dynasties sorties jadis de l'imposant « château d'eau » du Moyen-Orient ? Certes on se souvient des Mèdes et des Perses, on se rappelle les Sassanides et les Ayyoubides — le clan de Saladin — ; mais sait-on le nombre et l'identité de maints clans et dynasties qui jouèrent un rôle dans l'histoire des contrées qui s'étendent du Nil au Caucase, du Bosphore au golfe Persique ?

Les chroniques nous ont présenté les clans issus des monts kurdes, selon leur optique propre, sous les apparences de « Grecs », de « Caucasiens »,

d' « Arabes », de « Turcs » et même de simples « Iraniens ». D'ailleurs, sous nos yeux mêmes, tout comme en Suisse se côtoient des *Allemands*, des *Italiens* et des *Français*, il y a au Kurdistan des « Russes », des « Turcs », des « Syriens », des « Irakiens » et des « Iraniens », en même temps que des « chrétiens », des « sunnites », des « chi'ites » et bien d'autres « sectes » encore.

Car c'est la nature elle-même qui a soigneusement divisé les alpes kurdes en « cantons » *(déré)* répartis en quatre groupes principaux, suivant les directions des vallées : vers la mer Noire, vers la Méditerranée, vers la Caspienne ou vers le golfe Persique.

Ils ont néanmoins un dénominateur commun : un même idiome *iranique* — du groupe « médique » — divisé en sous-dialectes, les mêmes traits ethnographiques, l'inévitable transhumance pastorale de type « moutonnier », une grande soif de liberté, une étonnante frugalité, un remarquable sens mystique, une surprenante endurance et un courage au travail qui tranche étonnamment sur l'indolence orientale.

En effet, qu'il soit soldat ou officier, ouvrier ou technicien, le Kurde travaille mieux et davantage que le commun des orientaux, c'est un fait connu en Islam. On s'en venge en Orient en donnant le Kurde pour un « berger primitif », une sorte d' « auvergnat » ou de « savoyard ».

Or les alpes kurdes ont donné le jour à d'illustres savants, tel le fameux Ptolémée, né à *Claudia* (Mélatiyeh) sur un affluent de l'Euphrate, tel al-Dinawari, le zoologiste « arabe », tel Dioscoride d'Anazarba,et de grands auteurs tant « grecs » qu' « arabes », lesquels adoptaient forcément la langue savante de l'époque, celle du milieu où ils vivaient, pareils à un penseur suisse forcé de choisir entre le français, l'allemand ou l'italien, puisqu'en Suisse même il n'y a que des « patois ».

Naturellement il existe au Kurdistan une littérature populaire, poésie, romans et écrits mystiques, consignés en de rares manuscrits d'une lecture d'autant plus difficile qu'ils ont été composés en des parlers anciens, devenus langues mortes et dont les caractères arabes masquent entièrement la grammaire et l'orthographe originelles.

Où se procurer ces textes et comment les lire et interpréter ?

Ayant un don linguistique très net, le docteur Mokri descendant de la maison *beylicale* des Mokri — « canton » dominant le lac d'Ourmia — eut, tout jeune encore, l'occasion d'accomplir, accompagné de sa famille, maints fructueux voyages à travers les cantons haut perchés du Kurdistan oriental, d'y apprendre à parler des dialectes, plus archaïques que le sien propre, et d'y écouter les conteurs populaires, les troubadours et les moullahs débiter maints récits anciens. Écolier, puis étudiant, il y passa chaque année une longue saison, apprenant toujours du nouveau sur le pays qui lui avait donné le jour.

Plus tard, jeune professeur à la faculté des lettres de Téhéran, où il s'initia aux méthodes linguistiques modernes, sa passion du kurde ne fit que redoubler : que de voyages d'enquête, à travers ses montagnes natales, ne l'amenèrent-ils pas à la découverte de quelque parler inconnu, de quelque manuscrit unique en ancien dialecte kurde, conservé là depuis des siècles, et dont il donna un gros prix !

Disciple de Nemrod, il réunit une collection d'oiseaux dont il dressa

lui-même le catalogue — premier travail du genre en Iran — et d'un intérêt à la fois scientifique et folklorique. En vingt ans d'activité intelligente et sans relâche, le docteur Mokri réunit donc une abondante moisson de textes et de renseignements sur le Kurdistan inconnu.

Évidemment de pareils succès ont de quoi rendre jaloux ceux, nombreux surtout en Orient, qui n'ont pas les mêmes dons, ni la même chance. On empêcha la diffusion de ses articles et ouvrages, lesquels furent depuis plagiés par d'autres « savants », sans même qu'ils aient pris la peine d'y changer une seule virgule ! On suscita contre lui la suspicion, la persécution : sous prétexte de fouiller, on pilla sa riche bibliothèque, on vola ou fit détruire ses collections scientifiques, on lança contre lui tout un service chargé de saboter ses publications de textes kurdes.

Ces conditions particulièrement atroces forcèrent notre savant d'émigrer à Paris, où il poursuit sa mission scientifique au C.N.R.S., dans un climat infiniment plus hospitalier. L'*Ésotérisme kurde*, le dernier ouvrage qu'il vient de publier [1], nous donne la mesure de sa connaissance de spécialiste.

Nous lui reprocherions peut-être d'y avoir un peu trop suivi son penchant de spécialiste en philologie, en employant, en plein texte, quantité de termes particuliers, en italiques, alors que pour ne rien négliger de la terminologie qui s'imposait, il aurait pu utiliser des équivalents français et nous renvoyer, pour les mots étrangers, au lexique mis par lui-même à la fin de l'ouvrage ; cela aurait facilité la lecture pour le non spécialiste, sans rien enlever à la qualité scientifique du travail, tout en le rendant accessible au simple curieux.

Il s'agit en effet d'une matière particulièrement riche : cette région de montagne, qui réserve, par ailleurs, tant de surprises aux naturalistes et aux ethnologues, a fourni à l'histoire d'un culte musulman local, dont traite cet ouvrage, un nombre de données vraiment intéressantes.

Ainsi cette croyance des Ahl-é Haqq contient des concepts dont quelques-uns rappellent le judaïsme et le christianisme, tandis que d'autres font penser au brahmanisme, au bouddhisme et au soufisme islamique, et cependant on n'a pas du tout l'impression qu'il s'agit d'un syncrétisme — comme dans le manichéisme de jadis — bien au contraire.

Le culte que M. Mokri nous décrit, textes à l'appui, possède, selon lui, des origines qui se perdent aux derniers siècles du Moyen Age, soit aussi loin que les chroniques en notre possession nous permettent de retracer l'histoire des principautés kurdes de l'Est : le Petit Louristan (1127-1598) et le Grand Louristan (912-1424), celui-ci fondé par des Kurdes qui y vinrent s'installer depuis les « monts au Sumac » (*Rhus Coriara*, Lin.), Djébel al-Sumac, chaîne qui domine l'Euphrate. Là, en Perse donc d'après le nom d'une petite ville nommé *Loura*, ils furent appelés *Louri*, désignation qui s'étendit ensuite au Zagros méridional, devenu notre *Louristan*, contrée qui auparavant se nommait *Mâsbadhân* (la Mésopatène), soit

1. Nûr-Ali-Shah Elahi, *L'Esotérisme kurde*. Traduction, introduction, commentaires et notes par le docteur Moh. Mokri, éd. Albin Michel, 1966, « Spiritualités Vivantes », Collections publiées sous la direction de Jean Herbert. Série Islam, 240 p., pet. in-8°, p. 18 F.

l'antique « Louristan », tant réputé pour ses fameux bronzes, qui rappellent si curieusement les bronzes chinois de la steppe des Ordos !

D'après les textes par lui contrôlés, notre auteur situe donc les origines des Ahl-é Haqq dans ce tout jeune Louristan des débuts du xe siècle. Mais nous avons des raisons de croire que les nouveaux venus à Loura y héritèrent de quelque système de croyance bien plus ancien de ces mystérieux Mésopaténiens, peuple pré-islamique, dont les cimetières nous ont fourni les fameux bronzes. En effet, dans ce système religieux le nombre Sept, Septante, etc..., joue un rôle fondamental, sans parler des petits multiples de sept tels que Quatorze et Vingt-et-Un.

Ce culte qui, après avoir gagné presque tout le Zagros oriental, et secondé en quelque sorte les Grands Sophis (Safavides), dans leur tâche d'un renouveau religieux, gagne actuellement l'Iran central et le Pakistan, possède un caractère ésotérique, des « secrets » religieux gardés par onze familles sacerdotales, dont l'une a précisément pour chef ce Nûr-Ali-Shah Elahi dont notre auteur analyse ici l'un des écrits caractéristiques.

La religion exposée par M. Mokri est très différente du chiisme, et de l'Islam, et lorsqu'elle emploie la terminologie islamique, c'est dans un sens tout à fait étranger. Il y a également des concepts antérieurs à l'islamisme, tels que la Trinité, l'Incarnation, l'Assomption, rappelant plutôt le christianisme, ou bien la Métempsychose et la Lévitation, nous faisant songer au bouddhisme, sans parler des Théophanies, Cycles et Eons, occultation, désincarnation et réincarnation, rappelant d'autres croyances, mais aussi l'Unicité et la Résurrection des morts, conformément à la foi islamique, et enfin, Extase, Télépathie, Ubiquité, Présence double, songes de jour et de nuit, des phénomènes de voyance et de divination, communs à bien des mysticismes.

Cependant cet ouvrage-ci n'est pas un exposé complet de cette « religion du Vrai » (Ahl-é Haqq) traitée par M. Mokri dans ses autres publications, dont plusieurs en français. Ici, bien des questions passionnantes demeurent sans solution, soit que l'auteur, en ayant traité ailleurs, ne désire pas se répéter, soit qu'il se réserve d'en discuter plus tard. Et pourtant, il n'y a aucun doute là-dessus, le lecteur goûtera l'ouvrage, essayera de se procurer les autres publications de notre éminent kurdologue et fera avec nous des vœux pour qu'il poursuive sa tâche, effort que le sort, jusqu'ici, ne lui a pas rendu facile. Il est cependant du nombre des jeunes savants qui méritent d'être fortement encouragés, de ceux qui nous promettent beaucoup. — ALY MAZAHERI.

Vie musulmane maghrebine.

Deux ouvrages récents, l'un de J. P. CHARNAY [1], l'autre de P. BARDIN [2], tentent de décrire la vie des Maghrébins. Le premier, bien plus volu-

1. J. P. CHARNAY, *La vie musulmane en Algérie, d'après la jurisprudence de la première moitié du XXe siècle* (Préface de J. Berque), Paris, P.U.F., 1965.

2. P. BARDIN, *La vie d'un douar ; essai sur la vie rurale dans les grandes plaines de la Haute Medjerda, Tunisie*, Paris, La Haye, Mouton, 1965.

Christiane More. Les Kurdes aujourd'hui. Mouvement national et partis politiques

Berg Eugène

Politique étrangère, Année 1985, Volume 50, Numéro 3
p. 793 - 793

ralement les conflits de pouvoir entre Pashtouns et non-Pashtouns ; enfin, ressusciter cette conscience nationale, qui émergeait sous les régimes précédents, au sein de populations habituées à partager le même cadre étatique et la même culture matérielle.

C'est tout le mérite du livre de lever des équivoques persistantes et de rétablir des vérités sur divers aspects controversés de la société afghane. N. Dupree montre bien comment, à travers la condition des femmes, les Soviétiques pourraient réussir à masquer la nature même de leur intervention en faisant croire au monde qu'ils sont les agents du progrès et de l'émancipation en lutte contre les préjugés d'une société arriérée.

D'abord, le régime renversé avec Daoud n'était pas une théocratie obscurantiste, ensuite, la résistance n'a pas pris le maquis pour défendre les privilèges féodaux et le droit de cuissage mais contre l'agression d'une armée étrangère.

Philippe VERGNE

Les Kurdes aujourd'hui. Mouvement national et partis politiques
Christiane More
L'Harmattan, Paris, 1985, 310 pages

Maxime Rodinson indique dans la préface que la situation du peuple kurde est désormais bien connue mais que notre connaissance s'arrête là. Que savons-nous en effet de son histoire, de sa langue, des traits culturels, des mouvements politiques ? Les Kurdes parlent une langue s'apparentant au persan mais qui du fait de leur dispersion se divise en plusieurs dialectes. L'origine des Kurdes reste encore l'objet de controverses. Sont-ils d'origine iranienne ou au contraire présentent-ils un caractère autonome ? Christiane More consacre d'assez longs développements sur l'histoire du peuple kurde jusqu'au traité de Sèvres et aux mouvements nationaux du XX[e] siècle. On trouvera ici bien des éléments indispensables pour juger de la situation actuelle. Mais la partie la plus intéressante et la plus inédite de son ouvrage est consacrée à la description des partis politiques kurdes selon les Etats, de leur implantation ainsi qu'aux mouvements d'étudiants, de travailleurs ou autres qui dépassent le cadre d'un Etat. Il est bien entendu impossible de résumer ces descriptions précises et complètes de l'histoire, des structures ou du programme de ces formations dont les objectifs vont de la simple reconnaissance de l'identité culturelle comme en Syrie à la revendication d'un Kurdistan indépendant en passant par l'autonomie octroyée, tant bien que mal, en Irak ou revendiquée avec drames en Iran. Le cas du peuple kurde illustre de manière aiguë les limites de l'Etat-nation comme les difficultés extrêmes de le remettre en œuvre sous peine d'ouvrir un processus pouvant aisément mener à la dislocation de bien des entités politiques actuelles, surtout dans cette région du Proche et Moyen-Orient.

Eugène BERG

Chevalier (Michel) Les Montagnards chrétiens du Hakkâri et du Kurdistan septentrional

Fouilloux Etienne

Archives des sciences sociales des religions, Année 1986, Volume 62, Numéro 2
p. 247 - 248

62.235 CHEVALIER (Bernard).

Les bonnes villes de France du XIVe au XVIe siècle. Paris, Aubier-Montaigne, 1982, 346 p.

Ce très beau livre est un bel exemple d'histoire « totale », qui de son objet ne laisse rien dans l'ombre et lie parfaitement tous les aspects. Il se distingue aussi par son effort de modélisation qui devra intéresser les sociologues du fait urbain. La « bonne ville » est en effet, selon l'auteur, un type bien défini de ville, caractéristique d'un espace et d'une époque donnée : le royaume de France entre la grande dépression du XIVe siècle et la fin du XVIe siècle. L'expression, apparue au XIIIe siècle, devient omniprésente au siècle suivant. Sans qu'une liste des « bonnes villes » ait été jamais établie, on peut estimer que le royaume en compta deux ou trois centaines, peuplées de quelques milliers d'habitants, ceintes d'une muraille élevée à grands frais, et présentant une structure sociale dont les divisions internes n'interdisaient pas encore le sens de la communauté urbaine et le partage d'un mode de vie et de penser assez homogène. Le livre explore successivement trois aspects complémentaires du problème : l'urbanisation, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs de développement démographiques, économiques, politiques des bonnes villes ; l'urbanisme, avec des pages très éclairantes sur la question des fortifications et de la défense, et d'autres sur l'habitat ; enfin l'urbanité comme culture originale, profondément marquée par la religion, caractérisée par ses nouveaux réseaux de solidarité (métiers, confréries, paroisses), l'alternance du temps du travail et de celui de la fête, les formes variées de la violence. L'A. insiste avec raison sur la nouveauté de cette culture urbaine, qui n'est pas coupée totalement de ses attaches rurales, mais qui est irréductible à toute interprétation en termes de « survivances ». Ainsi les bonnes villes marquent-elles par l'ensemble de leurs dimensions un moment important de l'histoire urbaine : elles sont le cadre d'une civilisation citadine différente de celle de l'Antiquité ; elles se distinguent aussi des premières agglomérations du renouveau urbain des XIe-XIIIe siècles. Sans doute leur histoire est-elle celle d'un échec : à la fin de la période envisagée, à la faveur notamment des guerres de religion durant lesquelles les bonnes villes, d'abord majoritairement réformées puis massivement ligueuses semblent faire toujours le mauvais choix, elles sont laminées par la puissance grandissante de l'État et déchirées par l'antagonisme social et culturel croissant des oligarchies et du petit peuple. La « trahison » des élites, qui se détournent des investissements industriels, ne fut pas le moindre facteur de l'assoupissement des villes moyennes en France à partir du XVIIe siècle. Mais en ce sens aussi les bonnes villes ont fortement marqué jusqu'à aujourd'hui le paysage urbain français ; entre elles et les chef-lieux d'arrondissement de nos provinces il y a une évidente continuité, et le sociologue pourra retenir entre autres de cet excellent ouvrage la mise en perspective historique de ce trait dominant de la société française.

Jean-Claude Schmitt.

62.236 CHEVALIER (Michel).

Les Montagnards chrétiens du Hakkâri et du Kurdistan septentrional. Paris, Public. de la Sorbonne, 1985, 418 p., cartes et index. (Département de Géographie de l'Université, 13).

Joindre la modestie du propos à l'audace de la démarche : ne serait-ce pas une bonne définition de la recherche scientifique ? M.C. présente ainsi cette somme sur la minorité nestorienne de l'Empire ottoman au XIXe siècle comme un « petit livre » (bibliographie de 456 titres...). Mais il avoue aussi d'emblée son peu de goût « pour les découpages épistémologiques et les critères dogmatiques ». Ce minutieux travail de « géographie rétrospective » est donc par la même occasion un grand livre d'histoire. A l'aide d'une documentation impressionnante, puisée dans les relations de voyageurs et dans les archives missionnaires, dominicaines surtout, l'auteur restitue l'implantation et la vie de communautés isolées dans leurs montagnes au milieu de populations musulmanes hostiles, kurdes notamment. Cet isolement explique un déclin dans tous les domaines, religieux compris, qui débouche sur la catastrophe de 1915 : les Arméniens n'ont pas été les seuls à souffrir de l'exacerbation du nationalisme turc par la guerre.

« Néophyte grisonnant » en matière orientale, M.C. se meut avec beaucoup d'aisance sur les confins du haut Tigre, dont la complexité ethnico-religieuse n'est plus à prouver. On regrettera d'autant plus qu'il se soit arrêté à la Première Guerre mondiale et qu'il ait renoncé (provisoirement ?) à « présenter un tableau

d'ensemble de la situation actuelle du christianisme dans la moitié orientale du Croissant fertile et dans ses bordures montagneuses », son projet initial.

Étienne Fouilloux.

62.237 CHIFFOLEAU (Jacques).

Les Justices du pape. Délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIVe siècle. Paris, Public. de la Sorbonne, 1984, 333 p.

C'est de l'exercice du pouvoir judiciaire par les papes en tant que souverains temporels du Comtat et, à partir de 1348, de la ville d'Avignon, qu'il est question dans ce mémoire clair et solidement charpenté. Contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer, la façon dont les souverains pontifes ont rendu la justice dans leurs états ne diffère pas sensiblement de la pratique commune de l'époque : on y retrouve l'enchevêtrement des juridictions et des circonscriptions qui caractérise le Moyen Age, la prépondérance très nette au niveau des délits sanctionnés des rixes, agressions et autres formes de violence, et enfin en matière de châtiments, le rôle essentiel de l'amende, la prison en particulier n'étant pas considérée — sauf peut-être pour les clercs — comme une peine expiatoire. Au total cette justice, selon J.C., s'est montrée dans l'ensemble « plus clémente et plus respectueuse à l'égard de l'accusé que celle du roi » (de France), mais cela ne signifie pas qu'elle fut tendre : dès que les affaires jugées devenaient tant soit peu embrouillées, on recourait sans hésiter à la « question », c'est-à-dire à la torture et les châtiments corporels (fustigation, oreilles ou langue percées, poing coupé) étaient fréquents. L'auteur souligne à juste titre que ces derniers frappaient surtout les pauvres : il s'agissait de peines de substitution qui s'appliquaient essentiellement à ceux qui n'étaient pas en mesure de payer les amendes, souvent élevées, infligées par les tribunaux. De façon générale, cette justice frappait surtout les agriculteurs, les domestiques, les artisans et tous les déracinés. Elle constituait d'ailleurs elle-même un facteur de marginalisation dans la mesure où le bannissement était une sanction fréquemment infligée aux délinquants de droit commun. S'appuyant sur les archives judiciaires du Comtat, qui malheureusement comportent beaucoup de lacunes et ne sont pas toujours aussi prolixes qu'on le souhaiterait, l'A. croit discerner une évolution allant dans le sens d'une emprise croissante de la justice pontificale sur les habitants du Comtat, dans le but d'établir un contrôle social au service d'un État centralisé. Peut-être cette affirmation serait-elle à nuancer car la pratique des tribunaux du Comtat ne semble pas avoir évolué de façon significative entre le début du XIVe siècle (réforme de Benoît XII) et la fin du XVe. Elle ne se caractérise en tout cas par aucune volonté répressive particulière en matière religieuse ou morale, comme le montre bien l'excellent chapitre consacré aux « Passions », c'est-à-dire à la lutte contre les délits sexuels, l'hérésie et le blasphème.

On aurait aimé cependant des développements plus précis sur les institutions judiciaires (selon quels critères les causes matrimoniales se répartissaient-elles entre l'officialité et la Cour temporelle ?) et sur les normes juridiques qui orientaient l'action des juges. L'A. parle à plusieurs reprises de l'influence marquante du droit canonique sur la législation du Comtat, mais qu'en fut-il exactement ? On n'oubliera pas que le recours à la torture, autorisé au milieu du XIIIe siècle par Innocent IV, fut un emprunt au droit civil — c'est-à-dire romain — et que bon nombre de juges avignonnais étaient docteurs « in utroque ». Ces quelques remarques n'enlèvent rien aux mérites d'un livre suggestif qui comble une lacune en nous montrant comment l'Église se comportait en matière judiciaire, quand elle était l'État.

André Vauchez.

62.238 CHODKIEWICZ (Michel).

Le Sceau des Saints. Prophétie et sainteté dans la doctrine d'Ibn ^c^Arabî. Paris, Gallimard, 1986, 231 p.

Ibn ^c^Arabî (m. 638/1240) n'est pas un mystique ordinaire : c'est une des « imaginations créatrices » les plus fécondes dans le domaine de l'expérimentation religieuse et de l'invention discursive pour communiquer cette expérience pourtant singulière. On a déjà eu plusieurs études sur l'œuvre majestueuse de ce grand témoin de l'esprit : la contribution de M.C. comptera beaucoup parce qu'il allie une riche expérience spirituelle personnelle — à l'exemple du Maître — et une grande rigueur intellectuelle. En fait, dans la structure de la personnalité, ces deux qualités — engagement spirituelle et rigueur intellectuelle — sont inséparables.

Elisabeth Picard (dir.). La question kurde

Belgourch Abderrahman

Politique étrangère, Année 1992, Volume 57, Numéro 2
p. 448 - 449

L'autodétermination palestinienne entre le droit et la force face aux obstacles américano-israéliens

Abdelwahab Hechiche

Publisud, Paris, 1991, 555 pages

La parfaite connaissance qu'a l'auteur [1] de la politique intérieure et extérieure américaine ainsi que le rôle actif des Etats-Unis dans le processus de paix israélo-arabe rendent cet ouvrage d'un intérêt intellectuel indéniable et d'une grande actualité.

L'auteur se demande pourquoi le droit international qui, pourtant, reconnaît les droits du peuple palestinien n'a pu être appliqué ? Sa réponse est que si cette reconnaissance est restée sans portée effective, c'est que la force a tendance à supplanter le droit. Tout au long de sa démonstration, il analyse l'évolution du principe du droit des peuples à l'autodétermination, ses fondements juridiques et ses différentes applications lors de la période de la décolonisation.

Par ailleurs, il montre la manière dont Israël, avec la complicité des Etats-Unis, a tenté d'occulter la centralité de la question de l'autodétermination du peuple palestinien. Il aborde également les méfaits du panarabisme sur l'indépendance de l'action palestinienne et l'utilisation par certains Etats arabes de cette cause pour des raisons de légitimité des gouvernants. En outre, les incohérences des positions et les solidarités objectives de certains Etats arabes avec Israël lui ont été aussi néfastes.

Quant à la perception américaine de la question palestinienne, elle demeure biaisée par la propagande antipalestinienne où l'OLP est exclusivement perçue comme une simple organisation terroriste. « *La structuration de l'information portant sur le monde arabe en général, les Palestiniens en particulier, dans divers milieux (...) fait qu'intentionnellement ou non, la société américaine est poussée à ressentir une grande hostilité à l'égard des Arabes et des Palestiniens* ». C'est en partie pourquoi, selon l'auteur, malgré la succession de différentes Administrations, chacune disposant d'un plan de paix, la politique américaine a une caractéristique fondamentale : « *plus ça change, plus c'est la même chose* ». Une constance dans le refus de la reconnaissance de l'OLP comme représentant du peuple palestinien et une permanence dans les entraves mises au dialogue euro-arabe, l'Europe étant soupçonnée de sympathies pour l'OLP.

Ce livre fort documenté se termine par une annexe cartographique du plan de partage de 1947 et d'Israël de Theodor Herzl, un schéma de la structure de l'OLP et des documents comme la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de Sécurité.

Abderrahman BELGOURCH

1. Actuellement professeur à l'université de South Florida.

La question kurde

Sous la direction d'Elisabeth Picard

Complexe, Bruxelles, 1991, 161 pages

La question kurde n'est pas une création de la guerre du Golfe. Même si cette dernière l'a mise pendant un certain temps au premier plan de la scène médiatique, elle est le produit des découpages coloniaux qui remontent au déclin de l'empire ottoman. C'est en partie ce que les auteurs de ce petit volume ont tenté d'expliciter, à travers une diversité d'approches qui ne les empêche pas d'être d'accord pour considérer la question kurde comme essentiellement politique et pas seulement humanitaire.

Dans cette perspective, Stéphane Yerasimos montre que, dès 1919, ce qui intéressait les grandes puissances, c'était déjà la sécurité d'approvisionnement du pétrole au profit des Etats existants. Ce sont en effet les Etats qui furent reconnus lors de la conférence de Versailles. Les rapports des Etats avec leur minorité kurde sont aussi analysés. Ainsi, Hamit

Bozarslan traite de l'attitude de la Turquie, du kémalisme à Turgut Özal, une attitude qui, selon les circonstances, peut prendre la forme d'une rigidité et d'une intransigeance extrêmes, mais peut également s'apparenter à un semblant de compréhension et de reconnaissance des Kurdes. Quant à Yann Richard, il tente d'expliquer que si l'Iran, impérial ou islamique, est prêt à reconnaître des « droits spécifiques et culturels » aux Kurdes qui représentent 20 % de la population, il est aussi prêt à leur opposer au nom de « l'intégrité de l'Etat » la virulence du nationalisme iranien. En Irak, pour Elisabeth Picard, la question de l'autonomie kurde est indissociable de l'instauration d'une démocratie qui respecte le pluralisme politique et identitaire. Mais le mouvement kurde doit aussi faire face aux changements dus à sa composition interne qui fut plus tribale, privilégiant jusqu'ici l'affrontement. Sa sédentarisation progressive ne l'amènera-t-il pas à opter pour d'autres modalités, telles la négociation et la diplomatie ? C'est le sens de la deuxième contribution de Hamit Bozarslan. Stéphane Marquardt étudie les limites du droit international qui ne reconnaît encore que les Etats et constate qu'un statut des minorités leur permettant des revendications d'ordre politique n'est certes pas pour demain. Cependant, jusqu'où peut-on aller dans la protection de la minorité kurde irakienne sans risquer la dislocation de l'Irak qui n'arrangerait pas les intérêts occidentaux ? Pourquoi ne pas l'étendre aux Kurdes de Turquie et d'Iran ? S'y ajoute une contradiction de principe : comment soutenir et secourir les Kurdes sans « aiguiser » la colère d'autres minorités dans la région et dans le monde ? Telles sont les interrogations auxquelles s'est livré Ghassam Salamé.

Il ressort de ces différentes contributions que non seulement le mouvement kurde est traversé par ses propres contradictions mais que ceux qui sont supposés lui venir en aide hésitent entre le droit politique des minorités et le respect des frontières des Etats existants.

Abderrahman BELGOURCH

Conflits et identités au Moyen-Orient (1919-1991)

Georges Corm

Arcantère, Paris, 1992, 203 pages

Dans cet ouvrage qui rassemble différents articles publiés entre 1985 et 1991, Georges Corm s'appuie sur l'histoire et l'expérience pour « penser le Moyen-Orient ». Il reconnaît « *un optimisme quelque peu déplacé* » dans ses contributions, mais il persiste de manière à offrir au lecteur une interprétation pertinente des dangers qui menacent, à long terme, l'ensemble méditerranéen.

Souvent polémique, Georges Corm conteste les schémas classiques et analyse en profondeur les problèmes qui secouent le Moyen-Orient d'aujourd'hui : le conflit israélo-arabe, la montée de l'islam « militant », les déséquilibres sociaux et le drame libanais. Il consacre une large part aux effets de la naissance de l'Etat d'Israël et au développement de *« l'un des conflits les plus longs et les plus meurtriers de l'histoire du XXe siècle »*.

Dans sa démarche méthodologique, Georges Corm assimile l'islamisme à une « *imitation inconsciente du sionisme* ». Cette comparaison pourrait être contestée en dépit de l'influence indiscutable des échecs du nationalisme arabe face à Israël. Rappelons que le phénomène islamiste est très profond dans les sociétés de la région ; il remonte à une date antérieure à la naissance du mouvement sioniste.

Sur un autre plan et dans le souci d'expliquer la complexité du Moyen-Orient et de son histoire, l'auteur brosse un tableau quasi complet de la nature des régimes, des ruptures sociales ainsi que du blocage culturel. Dans ce panorama, le Liban occupe une place de choix et Georges Corm propose quelques solutions de droit pour régler les problèmes de son pays.

En guise de conclusion, l'auteur évoque « *les atermoiements de la France au Moyen-Orient* » et critique plusieurs aspects de la politique française depuis la mort du président Pompidou et surtout



Monsieur Hamit Bozarslan

Quelques remarques sur l'évolution du problème Kurde entre les deux guerres

In: Matériaux pour l'histoire de notre temps. 1994, N. 35. pp. 3-8.



Quelques remarques sur l'évolution du problème Kurde entre les deux guerres

Le mouvement kurde : une tentative de périodisation

Ceux qui s'intéressent à l'historique du problème kurde sont souvent étonnés par le formidable dynamisme de la mobilisation du mouvement nationaliste kurde depuis 1919. Ce dynamisme se concrétise, de cette date à nos jours, par nombre de révoltes, capables de mobiliser des dizaines de milliers de combattants[1]. Par sa durée même le problème kurde fait figure, dans chaque pays où il se pose, de pierre de touche à la fois des crises des modèles politiques adoptés au Moyen-Orient et de la faiblesse des régimes. Il émergea, à maintes reprises, comme le problème majeur, interne et externe de la Turquie et de l'Iran et faillit, plus d'une fois, mettre en péril l'existence même de l'Etat irakien.

L'un des premiers exemples des problèmes dits nationaux[2] du Tiers Monde, le problème kurde a une histoire de plus de sept décennies durant lesquelles il a évolué au gré de son environnement, le coeur même du Proche-Orient, et des formes que la contestation sociale et politique a prise dans les divers pays où il se pose. Nous pouvons dès lors le placer dans une perspective de longue durée et le constituer en tant que problèmatique-type pour appréhender les problèmes analogues à travers le Tiers Monde et la crise politique du Moyen-Orient. Toutefois, cette démarche présente, parallèlement à des avantages non négligeables, le risque d'éclipser un fait capital : certaines dynamiques du mouvement kurde ont décliné durant des périodes déterminées alors que d'autres, qui n'avaient qu'une existence embryonnaire, se sont amplifiées au fil des temps. De même, sans pour autant expliquer à elles seules les raisons du mouvement kurde, des idéologies "occidentaliste", "marxiste" ou "islamiste" ont pu l'imprégner à certaines époques et ont largement contribué à sa configuration actuelle. La périodisation semble donc être, autant que la longue durée, une entreprise nécessaire, même si elle est toujours aléatoire et nullement à l'abri des découpages arbitraires.

Par ailleurs, même si l'on constate que certains dénominateurs communs déterminent l'évolution du problème kurde depuis l'effondrement de l'Empire ottoman, on doit néanmoins admettre que chaque période a, dans une continuité transfrontalière, ses propres particularités, notamment, en ce qui concerne les rapports entre les Etats et les Kurdes, les relations inter-étatiques, ou les grands équilibres et déséquilibres internationaux et régionaux. Les changements dans un pays contribuent à transformer les rapports entre l'Etat et les Kurdes dans d'autres pays, alors que la formation de nouveaux conglomérats géopolitiques déterminent l'évolution du problème kurde à l'échelle régionale.

Nous pouvons considérer qu'en tant que mouvement nationaliste, la contestation kurde naît avec la fin de l'Empire ottoman[3]. Dans la première période qui s'ouvre avec l'effondrement de cet Empire, le mouvement kurde qui a pour centre Istanbul, revendique la création d'un Etat. Cette revendication trouve une suite favorable dans le traité de paix de Sèvres, mais se solde pourtant par un échec puisqu'elle est purement et simplement rejetée par la suite. Les raisons de ce revirement sont multiples : les forces de Mustafa Kemal parviennent à reprendre le contrôle d'une grande partie de l'Anatolie, mais aussi, et peut-être surtout, la plupart des chefs kurdes, effrayés par l'idée d'un retour des Arméniens[4] dans leurs foyers et du démembrement des dernières terres de l'Empire ottoman (devenu plus que jamais islamique[5]) refusent l'idée d'un Etat kurde.

La deuxième période qui nous intéresse dans le cadre de ce texte, est marquée par une vaste contestation et une série de mouvements armés dans toutes les parties du Kurdistan. A ces révoltes, souvent extrêmement violentes, fait écho l'émergence d'organisations kurdes nationalistes, dominées par des intellectuels occidentalisés, comme Azadi, Khoybun, voire, plus tard, le Komeleh en Iran. Cette phase qui se clôt avec la proclamation de l'éphémère république kurde de Mahabad est suivie d'une troisième, que nous pouvons appeler le temps du silence, qui se poursuit jusqu'à l'éclatement de la révolte de Barzani en Irak, en 1961. Cette dernière date semble être fatidique pour le mouvement kurde dans la mesure où, par un concours de circonstances, à la fois la Turquie, l'Irak et la Syrie commencent à s'orienter vers des modèles distincts qui détermineront leur évolution jusqu'à nos jours. La Turquie opte pour une vie parlementaire pluraliste, quoique restreinte et interrompue par des interventions militaires ; l'Irak et la Syrie, après des périodes d'instabilité politique passent sous la domination d'un parti unique : le Ba'ath. Le dernier Etat, relativement stable depuis le rétablissement de la monarchie, l'Iran, connaît également des changements violents à partir de 1978, aboutissant à la proclamation de la République islamique et complétant ainsi le tableau que nous connaissons du Moyen-Orient actuel. La guerre du Golfe qui éclate entre l'Iran et l'Irak et qui occupe presque toute la décennie 80, inaugure également une nouvelle période qui semble se terminer par la deuxième guerre du Golfe en 1991 et l'instauration d'une "zone de protection" au Kurdistan d'Irak. Cette décennie voit aussi l'intensification de la lutte armée en Iran et en Irak, et l'émergence de la guérilla en Turquie.

L'âge des Etats au Moyen-Orient

Le Moyen-Orient après la Première Guerre mondiale, est doté de frontières, étroitement liées à l'établissement, pour la première fois dans son histoire, de plusieurs centres distincts et maîtres du jeu à l'intérieur de cadres désignés comme entités politiques et *nationales*. Aucune de ces entités, dont l'Irak et la Syrie, qui ont été créées par les puissances mandataires, n'a en effet d'homogénéité ethnique, religieuse ou politique. La destruction du système ottoman, plus par les courants nationalistes que par les forces "impérialistes", n'aboutit pas

1. Cette capacité de mobilisation s'est réaffirmée à plusieurs reprises, à partir de 1979. Les deux formations kurdes iraniennes parvinrent alors à organiser des milliers d'hommes armés contre le régime central. Le PKK en Turquie contrôle près de 15.000 combattants, et, à l'heure où nous écrivons, le Kurdistan irakien compte plus de 200.000 hommes en armes.

2. Précisons toutefois que ce terme, comme nombre d'autres (tels que Etat, nation, politique etc) s'accommode mal des réalités du Moyen-Orient. Les modèles dichotomiques pour expliquer les problèmes ethniques, politiques, religieux au Moyen-Orient peuvent servir à former des discours idéologiques ; ils ne peuvent cependant être accueillis qu'avec énormément de réserves et d'analyse critique par les chercheurs en sciences sociales.

3. Vers la fin de l'Empire ottoman nous assistons à l'émergence d'un mouvement kurde qui doit son existence d'une part au nationalisme arménien, d'autre part à la tentative de l'Etat d'imposer son administration centrale à l'ensemble du pays. Les organisations kurdes d'avant (le journal *Kurdistan* est publié au tournant du XIXème siècle) et d'après le régime constitutionnel de 1908 ne revendiquent pas toutefois la création d'un Etat propre.

4. Les tribus kurdes ont, à deux reprises, en 1895-1896 et entre 1915 et 1917, participé à l'extermination des Arméniens d'Anatolie. La dernière de ces campagnes a contribué à l'homogénéisation religieuse du Kurdistan et a transformé l'élément kurde (zaza et kurmandj, alevi et sunni confondus) en élément démographiquement dominant. Par leur participation, les Kurdes s'étaient condamnés à faire cavaliers seuls contre le régime kémaliste qui allait se mettre en place quelques années plus tard. .

5. Mustafa Kemal (Atatürk) avait largement utilisé les arguments religieux pour obtenir l'alliance des chefs kurdes.

uniquement à la mise en place de nouveaux Etats ; elle mine aussi la culture politique ottomane. Le système ottoman était basé en effet sur un paternalisme de nature cosmopolite, incompatible avec l'idée même de la nation. En ce sens, il reconnaissait aussi l'existence des entités non-étatiques et leurs droits coutumiers d'exercer la souveraineté effective sur leurs "sujets". Or si avec la nouvelle période l'Etat ne peut systématiquement refuser de nouer des alliances "tactiques" avec les entités périphériques, donc "non-nationales", il ne s'en fixe pas moins désormais la tâche d'éliminer l'ensemble des autorités et souverainetés qui lui sont extérieures[6].

Quelles que soient leurs caractéristiques locales, les Etats du Moyen-Orient sont confrontés à des problèmes et des obstacles de même nature : aucun d'eux n'est issu en effet d'un processus politique, permettant l'émergence d'une société civile, condition nécessaire à la formation de la nation, ou l'invention de l'individu, lié au domaine public par la citoyenneté. La vision qui détermine ces Etats n'est nullement politique, et peut même difficilement être définie comme nationale. Les frontières établies à la fin de la Première Guerre mondiale, qu'elles soient imposées ou voulues, condamnent ces Etats, dès leur fondation, à être de nature territoriale, donc non nationale par définition et rend le nationalisme largement insuffisant comme source de légitimité. En tant qu'adeptes du modèle de l'Etat-nation, ces entités sont pourtant obligées de se légitimer par le nationalisme et, au besoin, se réapproprient la logique du droit à l'autodétermination[7]. Cependant, le nationalisme en tant que doctrine reste trop faible pour constituer la source de légitimité de ces entités dans leurs cadres territoriaux. La construction étatique au Moyen-Orient est donc d'emblée entravée par l'inadéquation entre une réalité territoriale et la doctrine nationaliste. Ces nouveaux Etats doivent affronter une difficulté inconnue de leurs prédécesseurs dans la mesure où ce n'est pas la territorialité mais le nationalisme, seule doctrine susceptible de leur donner une raison d'être historique, qui leur assigne à la fois la tâche d'incarner la souveraineté et leur confère la légitimité d'une nation inexistante.

Chacun de ces Etats est marqué par un passé et une expérience distincts. Pour la Turquie il s'agit, avant toute autre chose, de préserver son intégrité territoriale, si difficilement acquise, et de se défaire des traumatismes de la fin de l'Empire en établissant un régime fort de parti-Etat. Pour l'Iran, il s'agit au contraire de la reconstruction, avec un pouvoir central bien plus puissant, de l'ancien empire et de sa modernisation à partir d'un modèle calqué sur l'autoritarisme kémaliste. Pour les deux autres Etats nouvellement créés, l'Irak et la Syrie, auxquels manquent à la fois un facteur d'unité, et un passé étatique, il s'agit par contre, fût-ce sous supervision mandataire, du point zéro de leur construction étatique, de créer et de légitimer un centre, de le doter d'un pouvoir réel et d'une doctrine.

Dans cette nouvelle période d'après guerre nous assistons à l'émergence de deux nouveaux concepts au Moyen-Orient, deux concepts plus ou moins partagés par l'ensemble des élites dirigeantes de ces Etats, mais dont le défenseur le plus radical reste néanmoins, jusqu'aux années 80, le pouvoir en place à Ankara.

Etat-nation : Loin d'être conçu comme le garant de l'acquisition des droits individuels et de la citoyenneté, l'Etat-nation est le seul modèle qui s'offre au Moyen-Orient, le seul aussi qui semble garantir la pérennité des entités territoriales, pallier la carence d'universalisme dans la région où ni les tentatives pour réformer l'islam ni les efforts pour créer une nation et une patrie ottomanes n'ont abouti dans le passé.

L'Etat-nation est compris soit comme homogénéité ethnique soit comme dépassement des appartenances ethniques au profit de la construction nationale. Dans la première interprétation, l'autorité publique est envisagée dans une perspective quasi raciale et la citoyenneté se limite exclusivement aux membres de l'ethnie fondatrice, alors même qu'aucun Etat au Proche-Orient (comme ailleurs dans le monde) ne peut prétendre à une telle homogénéité ethnique. Incapables de laïciser les appartenances religieuses[8], les Etats s'avèrent également incapables de "laïciser" la citoyenneté, de la détacher de l'appartenance ethnique. L'erreur des fondateurs fut alors de penser que les appartenances ethniques pourraient être dépassées ou que le nationalisme serait capable de pallier l'absence d'homogénéité ethnique, par l'identification de l'ethnie et de la nation, l'assimilation forcée des minorités, une interprétation abusive et falsifiée de l'histoire, l'Etat-nation étant ainsi chargé d'une mission historique, et la minorité privée du droit à un passé et à une mémoire[9]. L'Etat-nation servait alors, comme l'ont précisé aussi bien les idéologues kémalistes que les nationalistes arabes, à la construction de la nation par un parti-Etat juridiquement non-responsable, donc capable de se substituer tout à la fois à la source du droit et à son bras exécutif ainsi qu'au législateur[10]. L'immense influence de la théorie des chefs, incarnant les génies de la "nation" et du darwinisme-social sur ces régimes nécessite une attention particulière. La Turquie fut l'exemple le plus radical de cette conception.

Minorité : la notion de minorité impliquait dans le cadre de la tradition islamique de l'Etat en général, dans celle des Ottomans en particulier, la soumission à un ordre islamique des communautés non-musulmanes, considérées comme profitant du droit de protection dans le *dar'ul Islam*. Les minorités se voyaient ainsi exclues, notamment de la sphère du pouvoir. Mais cette soumission en tant que catégorie leur laissait la possibilité de se constituer en communauté (*millet*) économique, politique, voire juridique, transfrontalière s'il en était besoin. Les fameuses capitulations concédées par la Sublime Porte aux pouvoirs occidentaux légalisèrent le droit de regard de l'extérieur sur les affaires concernant les communautés chrétiennes.

Après la tragédie qui mit fin à l'existence des Arméniens sur le sol de l'Anatolie en tant qu'entité démographique et facteur politique, et dans une moindre mesure à celle des Grecs, les pouvoirs du Moyen-Orient mis en place à la suite des accords internationaux continuèrent à accorder le "statut" de "millet" aux communautés non-musulmanes. Le traité de Lausanne qui détermine le statut de la Turquie actuelle, impose en effet à la Turquie certaines garanties à leur égard[11]. Mais parallèlement, prirent corps, de nouvelles minorités, musulmanes cette fois-ci, notamment, les Kurdes sans que jamais leur

6. La devise de la République turque est la suivante: la souveraineté réside dans la nation, sans condition aucune.

7. Même les Etats arabes, pourtant nationalistes, donc irrédentistes pour la plupart d'entre eux, font prévaloir cet argument, lancé par Wilson et admis, théoriquement du moins, par la Troisième Internationale de Lénine et de Staline. Grâce à lui, le territoire peut désormais s'identifier à la "nation" comme l'atteste la participation de ces Etats à des instances internationales comme la SDN ou l'ONU.

8. En Irak, ce sont les Takriti, issus du "Triangle arabo-sunnite" qui dominent le pouvoir. La Syrie est dirigée par des officiers issus de la confession alaouite. En Turquie, pays pourtant officiellement laïque, l'"islamisation" du territoire constitue, par l'extermination des Arméniens et l'expulsion des Grecs et des Assyro-Chaldéens, la condition préliminaire de la "laïcisation". Par ailleurs, le Secrétariat d'Etat aux Affaircs religieuses propage le sunnisme qui tient lieu de religion officielle, et exclut la confession alévie. En Iran, enfin, la "nation" se confond avec la confession dominante qui est le chi'isme.

9. La *Thèse Turque de l'Histoire et la Théorie de la Langue-Soleil* en Turquie se proposaient au début d'établir et de prouver une continuité historique et ethnique de la turcité en Anatolie. Par la suite, elles affirmèrent que l'origine de toutes les langues et de toutes les civilisations était turcique. L'Iran a largement utilisé les thèmes de l'aryanisme. L'Irak a, au fil des temps, élaboré la thèse de la patrie arabe irakienne, existant depuis la nuit des temps babyloniens. Dans ces trois cas, le passé a été conçu comme une longue préparation à la naissance de l'Etat-Nation.

10. M. Aflaq précisait, d'une manière extrêmement crue, que jusqu'au jour J, à savoir le jour où l'Arabité et le Droit ne feraient qu'un, le deuxième serait subordonné à la première. Cf. son *Choix de textes de la pensée du fondateur du Parti Ba'at. Unitc Liberté-Socialisme.*, Madrid, 1977

11. Encore aujourd'hui, seules les communautés non musulmanes sont reconnues, conformément aux termes de ce traité, en tant que minorités par la Turquie.

statut juridique soit défini. Ces nouvelles minorités ne se distinguaient désormais plus par leur appartenance religieuse[12], mais par leur extériorité et leur hostilité par rapport aux projets d'homogénéisation ethnique des pouvoirs centraux et à leur contrôle de la vie politique. A l'intérieur, l'Etat national accaparait toute la souveraineté, toute l'autorité et dans tous les domaines. Il avait donc la haute main sur la vie politique et sociale, du domaine des rituels gérant la vie quotidienne à l'éducation, du domaine religieux à l'organisation sociale. L'appartenance ou la loyauté à une entité ethnique, sociale ou nationale autre que l'Etat était alors considérée comme une auto-exclusion. Dans la vision de l'élite dirigeante l'histoire devenait eschatologique et ne commençait réellement, avec un H majuscule, qu'avec la mise en place de l'Etat. La désobéissance à l'Etat revenait alors à se placer délibérément dans une position anachronique, à se situer en dehors du domaine public.

Pour la minorité, la seule issue possible pouvait alors être de se tourner vers l'extérieur, mais là également elle se heurtait au phénomène étatique, car l'Etat, en tant que notion et force physique, existait aussi au delà des frontières, dans chacun des pays nouvellement créés, un Etat aussi jaloux de sa souveraineté et de ses prérogatives que soucieux de sauvegarder le *statu quo*, de sorte que la minorité ne pouvait pas non plus compter sur une puissance extérieure. En outre, l'Etat était considéré, dans les faits et dans les lois internationales, comme le seul représentant de la nation admise comme existante. La minorité ne pouvait alors avoir recours à une quelconque protection internationale et l'Etat pouvait la traiter à sa guise, tout en pouvant se prévaloir du droit

La seule exception relative sur ce point pendant la période de l'entre-deux-guerres fut probablement l'Irak, non pas parce que ses fondateurs avaient une vision moins unitaire de la nation, comme l'attestent de nombreux textes de l'époque[13], mais parce que sous le mandat britannique qui s'était officiellement engagé auprès des Kurdes[14], ce pays se devait de leur accorder le statut de minorité linguistique[15]. De même, contrairement à la période d'après l'indépendance, la Syrie sous mandat français toléra les activités culturelles kurdes, alors que l'Iran, assis pourtant sur des structures impériales, interdit toute expression culturelle, tout en conservant, officiellement du moins, le nom géographique du Kurdistan. Quant à la Turquie, elle fut le pays qui poussa le plus loin la politique unitaire, au point de nier l'existence même des Kurdes et d'élever la turcité au rang de condition *sine qua non* de la citoyenneté.

Le nationalisme est donc au coeur même de la contradiction de la construction étatique au Moyen-Orient. La doctrine étatique dans cette partie du monde doit ses origines aux XIXe et XXe siècles européens, au cours desquels l'occidentalisation représente une initiation aux idées prétotalitaires qui règnent dans certains milieux intellectuels européens. Les intellectuels turcs et arabes s'associèrent en effet rapidement à la croisade anti-humaniste concrétisée par l'oeuvre abondante de penseurs tels que Gobineau, Taine, Le Bon, Fouillé. Ils choisissent clairement ce qu'ils décrivent comme le modèle allemand de construction étatique. Ignorant en fait la philosophie des Lumières, l'*Aufklärung* ou même la philosophie allemande en général, ces intellectuels et ces officiers sont les maîtres de la vie politique après le *pronunciamento* unioniste de 1908 et optent pour un Etat fort, une économie nationale et l'encadrement du social par les élites[16]. Ce sont en effet ces élites qui seront à la base de la construction étatique en Syrie, en Irak et en Turquie.

Pour les Kurdes, du moins conceptuellement, le problème du Moyen-Orient d'après la guerre se pose d'une manière sensiblement identique. Il s'agit, pour eux aussi, de pallier la carence d'universalisme et de réaliser la "réforme" autant que la révolution par la nation. La doctrine nationaliste semble être, pour les intellectuels kurdes, la seule capable de faire entrer la kurdicité dans la civilisation et l'histoire. En effet, autant que ses homologues arabe, persane ou turque, l'élite kurde est fascinée par les doctrines nationalistes qui règnent en Europe. Le darwinisme social résume, à ses yeux également, les principes qui régissent la vie sociale et l'histoire ; elle aussi envisage une confrontation sans merci avec la tradition et croit au rôle de guide que lui confère sa "mission" historique. L'élite kurde a la même notion de l'Etat et de la nation. La position d'"exclu", le statut de "mineur" lui imposent un affrontement mortel avec le "vainqueur", mais en même temps, érigent le vainqueur en modèle, seul capable de lui indiquer le chemin de la victoire.

Les Kurdes face aux Etats : la fin du contrat tacite

Mais là où les groupes dominants, persan, arabe ou turc peuvent compter, ou du moins espèrent compter[17], sur l'appui de l'Etat pour former une nation, les Kurdes sont confrontés à une question douloureuse : comment accéder à l'histoire, créer la nation sans structures étatiques ou, en d'autres termes, comment briser le statut de minorité qui leur est imposé, acquérir celui de *majorité* ? Comment, en outre, créer la nation, à partir d'éléments sociaux qui, comme dans tous les autres cas, sont socialement, religieusement, linguistiquement et ethniquement hétérogènes, hétérogénéité en soi incompatible avec l'idée de nation qui en empêche même la construction ? Comment, pour pallier la diversité, faire du nationalisme kurde le dénominateur commun de l'action nationaliste, force de mobilisation suffisamment puissante pour relever le défi des Etats. Le problème est en effet double : les Kurdes ne se trouvent pas en face d'un Etat, mais de quatre, donc dépendent de quatre juridictions et administrations politiques, financières, économiques, militaires etc. Il leur est malaisé de combiner une stratégie à l'échelle régionale et leurs intérêts locaux dans le cadre de chaque Etat ou de leur faire face en même temps. D'autre part, eux-mêmes se composent de plusieurs groupes linguistiques, voire religieux, en Iran et en Turquie, mais aussi, dans une moindre mesure, en Irak et en Syrie[18]. Cette diversité les prive d'emblée de la possibilité d'une unité militaire ou politique[19]. En outre, en l'absence d'une jeunesse éduquée et de classes moyennes, le seul élément susceptible de faire sien le message, l'élite nationaliste, est confrontée aux acteurs traditionnels, seuls capables de se mobiliser contre l'Etat, mais qui figurent parmi ses ennemis sociaux.

---

12. Mis à part, éventuellement, les Chi'ites en Irak, et, dans une moindre mesure, les Alevis en Turquie.

13. Cf. pour le discours nationaliste dans la formation de l'Etat irakien P.J. Luizard, *La Formation de l'Irak contemporain*, Paris, CNRS, 1991.

14. La Grande Bretagne avait officiellement admis le principe d'un Kurdistan indépendant au début des années 20.

15. Toutefois, ce droit n'était pas extra-territorial, ne concernait pas l'ensemble des Kurdes. D'autre part l'Irak semble avoir largement encouragé le clivage entre Soranis et Kurmandj pour empêcher la désaffection par rapport à la langue arabe.

16. L'élite politique ottomane connaissait mal l'Allemagne et la philosophie allemande. La victoire de 1870 fut saluée par elle comme une victoire du nationalisme sur l'universalisme, de la *Kultur* sur la culture, de l'économie nationale sur l'économie libérale, et de la théorie de la "nation unitaire" sur l'"humanisme" attribué à la France. Cf. notre article: "Allemagne ou France, intelligentsia, dualités ottomanes et le problème des modèles", in *CEMOTI*, n°12, 1991, pp.71-98.

17. Dans l'optique des années 90, l'échec de ces Etats à former une nation semble être patent. Non seulement (à divers degrés) la citoyenneté n'a pu être créée et la souveraineté des entités non-nationales n'a pu être brisée, mais encore, dans de nombreux cas, des couches *a priori* incompatibles avec la nation (le clergé, les confessions, les clans, l'armée) ont souvent accaparé le pouvoir.

18. Nous pensons naturellement aux Kurdes faïlis et aux Yazidis.

19. Ainsi la révolte kurde de Cheikh Saïd en Turquie touche essentiellement les populations *zaza*, celle d'Ararat, les populations sunnites kurmandj, celle de Dersim presque exclusivement les Alevis.

C'est là que réside l'explication de la formidable mobilisation nationaliste kurde depuis plus de sept décennies. Mais c'est aussi là que se situe la base de ses dilemmes et échecs.

En effet, l'intelligentsia kurde, nationaliste, "civilisationniste", ne constitue, démographiquement et socialement, qu'une infime minorité de la société. Elle est issue, essentiellement, des cercles éduqués des familles des *émirs* de la fin du XIXe siècle[20] et à elle seule, a peu d'impact sur la société, peu de capacité mobilisatrice. Même les villes qui, pourtant, devraient être plus ouvertes à son message, s'avèrent être, à l'exception de Suleymaniyeh en Irak qui a soutenu le mouvement de Cheikh Mahmoud Berzenci ou de Mahabad qui est devenue, en 1946, le haut-lieu de la république kurde, sourdes à l'appel nationaliste, sans doute parce que le contrôle du centre y est plus accentué, mais aussi parce que cet appel n'arrive pas à susciter un écho parmi les populations urbaines.

Or, parallèlement à la contestation de l'intelligentsia, facteur autrement plus important, nous assistons à une rupture entre l'Etat et la quasi totalité de la société rurale kurde. Cette rupture ne s'explique nullement, au début du moins, par un quelconque impact des arguments nationalistes qui restent énigmatiques et inconcevables sinon carrément répréhensibles pour les dignitaires de la société rurale. Il s'agit pour eux, au contraire, d'obtenir satisfaction de leurs propres revendications, liées souvent à la préservation des entités tribales ou confrériques, divisées par les frontières.

Parmi les dynamiques de la rupture et de la contestation, nous pouvons en premier lieu évoquer la fin du contrat tacite qui liait les Kurdes à l'Etat. L'Etat ottoman, qui pouvait être défini, en termes weberiens[21] comme un type de sultanisme, se présentant à la fois comme le leader du *dar ul Islam* (la religion mettait l'ordre établi sous la garantie divine, sans pour autant le transformer en une théocratie) et le garant des formes spécifiques de rapports entre le centre et la périphérie. Ce contrat tacite n'a nullement empêché la confrontation directe entre le Palais et les chefs kurdes. Mais même lorsque l'Empire ottoman, en quête de centralisation, a tenté de détruire l'autonomie des émirs kurdes, la possibilité de négocier avec le pouvoir est restée intacte. Ainsi, la révolte ou la répression n'entraînant point la rupture, le renouvellement, sous d'autres formes, du contrat tacite restait toujours dans le domaine du possible. Il va de soi qu'il ne s'agissait pas, essentiellement, de la suspension ou du renouvellement de l'accord tacite entre les Kurdes en tant que Kurdes et le Palais, mais plutôt entre le centre et une partie de la périphérie islamique, représentée par des institutions sociales, notamment par les tribus et les confréries qui comblèrent le vide social engendré par la destruction des *émirats* kurdes au XIXe siècle. Tout au long du XIXe siècle en effet, les limites de l'autonomie kurde se sont considérablement rétrécies avec l'accroissement du contrôle administratif et militaire du centre y compris sur la périphérie. Mais les rapports entre les Kurdes et l'Etat n'en ont pas pour autant été définitivement rompus. Ils ont seulement changé de nature et de forme pour aboutir à la création des Brigades de Hamidiyye, c'est-à-dire à une reconnaissance officielle de l'autonomie des tribus kurdes.

La période qui commence avec la fin de l'Empire ottoman est riche en contestation et en révoltes. Toutefois, de nombreux indices semblent indiquer que les forces traditionnelles ne perçoivent pas que l'Etat a profondément changé dans sa nature même et dans sa conception de l'ordre[22] à l'impératif duquel se substituent le nationalisme, la souveraineté résidant désormais exclusivement dans la "nation" (et non plus en Dieu), et le monopole total du centre. Elles ont également du mal à comprendre que si elles contestent l'Etat en tant qu'Etat moderne donc centralisateur, collecteur d'impôts, gardien des frontières, l'Etat, pour sa part, les exclut désormais en tant que forces de la réaction, en tant que "non-nationales" et anti-Histoire.

Il est difficile de savoir si l'intelligentsia nationaliste elle-même a compris la nature et la profondeur de ce changement au tout début de la période qui nous intéresse, ou si, à l'instar des *komitaci* du début du XXe siècle, elle a continué à chercher la possibilité d'une réconciliation. Il est certain cependant qu'elle a rapidement perçu l'irréversibilité des choses, ce qui lui a permis de s'auto-proclamer leader nationaliste du mouvement kurde et de tenter, comme le fit le kémalisme entre 1919 et 1922, d'utiliser des forces et des enjeux essentiellement non-nationalistes pour des buts nationalistes. A la tête de la contestation d'origine essentiellement rurale, elle a pu désormais reproduire elle-même le modèle et faire du nationalisme kurde une doctrine d'action politique. Le mouvement kurde fut donc marqué, jusqu'aux années 1960 en Turquie, 1970 en Irak et en Iran, par la convergence du leadership d'une élite nationaliste et de la mobilisation des forces traditionnelles kurdes. Ce n'est qu'au cours de ces deux décennies que la contestation d'une jeunesse urbaine de plus en plus nombreuse et radicale parvint à élargir considérablement les bases du mouvement nationaliste, lui fournissant par la suite l'appui de larges secteurs urbains. Mais cette contestation substitue une nouvelle élite à celle des années 1920-1950 : des jeunes formés de toutes pièces dans et par la culture politique du vainqueur, en quête d'une nouvelle doctrine leur permettant d'allier universalisme et nationalisme, de se doter d'une organisation forte et hautement hiérarchisée ; il n'est guère étonnant que le "marxisme", dominant et ascendant dans les mouvements contestataires de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, ait remarquablement bien répondu à la quête de la jeunesse kurde, d'autant plus qu'il était aussi dominant dans le mouvement social au Moyen-Orient. Avec cette doctrine, la nouvelle "élite" est parvenue, dans l'internationalisme et l'"universalisme du pauvre", à se considérer comme l'"allié naturel" du monde socialiste, et peu à peu, comme la destructrice du "maillon faible de l'impérialisme".

Les Etats et les réponses kurdes

Après le démembrement de l'Empire ottoman, la résistance kurde prend plusieurs formes. D'abord, la lutte armée devient la forme prédominante de résistance et ce, à la fois en Irak, en Iran et en Turquie. Cette résistance est en quelque sorte conforme à la matrice des rapports entre kurdes et Etats. Devenue courante avant la Première

20. Elargie aux recrues de l'école du Palais, dite *Hamidiye Asiret Mektebi.*, fondée par Sultan Abdul Hamid.

21. Cf. la typologie élaborée in *Economy and Society*

22. Qui dit "ordre" dans le système ottoman classique, dit aussi reconnaissance des périphéries par le centre, concessions de sa part et mécanismes de consensus.

Guerre mondiale, elle est de nature tribale, parfois confrérique, et, à l'origine du moins, elle est plus contre l'Etat en tant que centre que contre l'Etat turc. Ces révoltes prennent parfois des dimensions gigantesques et dans certains cas, tombent sous le contrôle d'organisations politiques, notamment *Azadi*, créée en 1923 et le *Khoybun* créé en 1930. La République de Mahabad proclamée en 1946 en Iran est l'unique exemple où la révolte est beaucoup plus l'oeuvre d'une organisation politique (d'abord le *Komela*, puis le PDK) que celle des forces traditionnelles[23]. Par leur ampleur, ces révoltes nous étonnent encore aujourd'hui : celle de Simko, chef tribal, oppresseur sans merci des Assyriens dure, avec quelques phases d'accalmie, jusqu'en 1930, date de son assassinat. Celle de Berzenci d'abord, de Barzani ensuite qui compte au début sur le soutien de la Turquie où les Kémalistes n'ont pas encore assuré leur victoire, remet sérieusement en cause l'autorité britannique et irakienne et ne connaît pas de répit avant la Seconde Guerre mondiale. Celles de Turquie mobilisent, à trois reprises, en 1925, lors de la révolte de Cheikh Said, en 1930, lors de la révolte d'Ararat, et entre 1936 et 1938 lors de la révolte de Dersim des dizaines de milliers de combattants et à chaque fois plus de 50 000 soldats et par moments plus 60 avions sont nécessaires pour les écraser. Mais ces révoltes sont toujours divisées et ne couvrent jamais la totalité des régions kurdes, car dans chaque cas, l'appui d'un secteur linguistique ou religieux de la société leur fait défaut (de même que les révoltes kurdes d'Irak qui ne parviennent pas à mobiliser les Kurdes *faïlis*).

Le centre de gravité de ces révoltes ne se situe pas toujours dans le même pays. Si la Turquie reste, durant les décennies 20 et 30, le haut lieu de la contestation armée, c'est au contraire l'Irak en 1943, avec l'imposante révolte de Barzani et l'Iran, en 1946, avec la proclamation d'une république kurde, qui prennent le relais. Là encore, la participation des tribus est massive, voire déterminante dans la contestation.

L'impact de ces révoltes est dans la plupart des cas, régional et supranational. En effet, la division, l'établissement des frontières, des douanes etc. partagent les Kurdes non seulement en tant qu'entité mais aussi en tant qu'unités sociales, voire familiales, rendant quasiment impossible le fonctionnement de leurs institutions de base. De même, les intellectuels, adhérents en 1919-1920 des mêmes associations à Constantinople et des Clubs kurdes dans diverses villes kurdes, sont tout aussi dispersés. Cette division confère au mouvement kurde un caractère transfrontalier, chaque révolte impliquant l'ensemble des régions frontalières. Ainsi, de nombreuses révoltes du Kurdistan de Turquie, notamment celle de Cheikh Said et surtout celle d'Ararat ont des répercussions régionales et provoquent des révoltes ou troubles en Iran et en Irak. La révolte kurde de Barzani en 1943 et la République de Mahabad attirent de nombreux Kurdes d'Irak et de Turquie.

La doctrine nationaliste kurde qui puise largement dans les discours nationalistes du XXe siècle est commune à l'intelligentsia kurde dans l'ensemble de ces pays. En effet, après le partage de leur pays, les intellectuels kurdes apportent de Constantinople aussi bien les traductions des oeuvres de Le Bon que l'idée d'un Kurdistan indépendant et une certaine éducation politique datant de la fin de l'Empire ottoman. Ce discours est bien plus violent en Turquie qu'en Irak, en Iran ou en Syrie et constitue le deuxième volet de la résistance kurde. Paradoxalement, s'il est plus radical en Turquie, son impact semble y être circonscrit, notamment parce que le contrôle kémaliste sur les villes est quasi total. Dans le silence qui règne par la suite au Kurdistan de Turquie, le rôle de cet élément n'est pas négligeable. Plus conciliant ou moins radical, ce discours a cependant un impact bien plus important parmi les Kurdes d'Irak qui se situent dans un environnement plus ouvert et plus réceptif. Ce n'est donc pas un hasard si les Kurdes irakiens parviennent, plus facilement et plus efficacement, à jeter les bases d'un renouveau culturel. Le mouvement culturel kurde de Turquie, lui, se propage au delà des frontières, dans la diaspora kurde de Damas et de Beyrouth notamment. Sous l'influence directe de la politique kémaliste, il opte rapidement pour des mesures draconiennes, consistant à consommer la rupture avec le passé en adoptant par exemple les caractères latins. En Irak par contre, les intellectuels kurdes parviennent à lancer de nombreuses revues, largement diffusées, lues et commentées, rendant possible une critique littéraire kurde.

Il n'est donc guère étonnant qu'en Turquie, la culture kurde mise à l'index soit placée jusqu'aux années 1980 au centre des revendications des Kurdes, avant de laisser place à un radicalisme et à une lutte de guérilla suivis d'une vaste contestation populaire. En Irak, la culture devient la principale forme d'expression des Kurdes et même le régime ba'athiste ne sera pas en mesure de revenir sur cet acquis. Mais contrairement à la Turquie, le véritable enjeu s'y situait dans le domaine politique, comme l'a d'ailleurs formulé l'opposition kurde.

Quant à la diplomatie, elle ne fut guère un moyen de lutte ou d'expression pour les Kurdes, pas plus qu'elle n'a déterminé la stratégie des mouvements nationalistes. Les Kurdes de Turquie firent certes quelques tentatives auprès de la Syrie sous mandat français, ainsi que de l'Iran et de l'URSS, pour pallier cette faiblesse[24], mais ces tentatives n'ont jamais eu la moindre chance d'aboutir et se sont heurtées au mur du *statu quo*.

La division du Moyen-Orient signifie la division des populations kurdes, en quelque sorte à l'instar de celle des populations arabes, à ceci près, toutefois, que si l'élément arabe parvient, dans chacun des Etats, à émerger comme puissance prenant la charge de l'Etat[25], les Kurdes, eux, restent en dehors du pouvoir et cette exclusion est ratifiée par le droit et les instances internationales.

Les frontières de l'Etat tracées au lendemain de la guerre n'en parviennent pas pour autant pas à devenir une réalité et à transformer les Kurdes en citoyens de chacun des pays à l'exclusion de toute autre appartenance. La géopolitique régionale contribue en effet plutôt à créer une sphère kurde régionale, transnationale, extrêmement dynamique, pouvant affirmer son existence par de nombreux biais allant de la contrebande au transfert des combattants ou des ressources[26]. En effet, au cours de toute cette période, chaque révolte kurde dans le cadre de l'un des Etats s'est presque automatiquement trans-

23. Toutefois, l'avenir de cette république dépendait d'une part de l'appui soviétique, qui lui fit défaut quelques mois après sa proclamation, et de celui des tribus qui constituaient l'essentiel de sa force militaire. Le retrait de ce dernier facilita sa chute.

24. Ils ont même frappé à la porte des diplomaties grecque ou italienne.

25. "Elément arabe" ne signifie pas ici, comme le démontrent les exemple de l'Irak, de la Syrie et du Liban, que toutes les populations arabes se trouvent sur un pied d'égalité. En effet, dans ces trois cas, le facteur religieux joua un rôle déterminant.

26. Cf. notre article, in: "Tribus, confréries et intellectuels: convergence des réponses kurdes au Kémalisme", in, S. Vaner (éd.), *Modernisation autoritaire en Turquie et en Iran*, Paris, L'Harmattan, 1991, pp.67-80.

formée en une révolte régionale, mobilisant les Kurdes des autres parties. Confronté à un *statu quo* l'excluant dans son ensemble, le nationalisme kurde a réussi à mettre en oeuvre une stratégie commune et est resté transfrontalier tout au long de cette période. Les résistances kurdes dans chaque pays ne sont pas concurrentes entre elles et n'ont pas à affronter une situation de fratricide. Mais cette situation n'est rendue possible que par l'existence d'un *statu quo*, empêchant par là même l'émergence du mouvement kurde comme acteur à l'échelle régionale comme cela s'est produit durant les années 1980.

Car l'ensemble de ces Etats ainsi que les puissances mandataires étaient d'accord pour donner une réalité à la notion de frontières et de juridiction nationale. Il s'agit là de l'instauration d'un *statu quo* international, rétrécissant le champ d'action des mouvements kurdes et mettant automatiquement en oeuvre un mécanisme de contrôle et de répression collectif lors de chaque révolte. Ce *statu quo* a existé, avant même d'être confirmé par de nombreux traités[27], dans une pratique commune à tous les Etats. L'écrasement de la révolte kurde de Turquie en 1925 fut rendue possible grâce à la collaboration étroite entre Ankara et Paris et à la neutralité bienveillante de Bagdad à l'égard de la République kémaliste. De même, la révolte d'Ararat impliqua des forces militaires turques, iraniennes et russes et déclencha des mesures sécuritaires en Irak et en Syrie.

Cette collaboration entre les Etats était rendue inévitable par la nature "transfrontalière" de la question kurde. Celle-ci distingue en effet le cas kurde des autres situations minoritaires et communautaires que nous connaissons au Moyen-Orient. Les rivalités entre l'Iran monarchique et l'Irak ba'athiste, les deux guerres du Golfe ainsi que le conflit entre la Syrie et ses deux voisins, Irak et Turquie, ont aggravé les conséquences de cette transfrontaliérité, en transformant par là même le dynamisme kurde en une carte utile dans les affrontements régionaux.

Toutefois, partant d'une discussion de Ghassan Salamé sur le communautarisme et la démocratie[28], nous pouvons avancer l'hypothèse que c'est parce que les Etats ne sont pas parvenus à intégrer le mouvement kurde dans leur propre sphère, ni à laïciser la citoyenneté qu'ils sont aussi obligés d'accepter le prix que cette question implique sur le plan régional.

En contrepartie, il nous paraît justifié de penser que le règlement de cette question dans chaque cadre étatique influerait inévitablement aussi sur son volet régional. Si les Etats parvenaient à élargir leurs sphères politiques et à y intégrer les acteurs kurdes, en grande partie urbains depuis près de deux décennies, cela ne manquerait pas de "dépassionner" également le volet transfrontalier de la question. Ce volet, aujourd'hui militaire, pourrait alors s'exprimer par des modes d'action privilégiant les liens économiques et culturels qu'impliquent la frontière et l'appartenance à la "kurdicité".

Hamit Bozarslan
IEP

27. Notamment celui de Saadbad en 1934.

28. Cf; Ghassan Salamé (sous la direction de), *Démocrates sans démocraties, Politique d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994.



Isabelle Rigoni

Les mobilisations des Kurdes en Europe

In: Revue européenne de migrations internationales. Vol. 14 N°3. pp. 203-223.




Revue Européenne des Migrations Internationales, 1998 (14) 3 pp. 203-223

NOTE D'ACTUALITÉ

Les mobilisations des Kurdes en Europe

Isabelle RIGONI*

Les migrants originaires du Kurdistan en Europe sont pour leur grande majorité de nationalité turque. Toutefois le recensement de cette population est aussi malaisé dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine. Selon une tradition jacobine fondamentaliste, l'Etat turc refuse en effet de prendre en compte l'ensemble des composantes de la mosaïque turque, fort nombreuses et complexes. La population kurde, comme toutes les populations sans statut en Turquie, ne bénéficie d'aucune statistique officielle. En dépit de l'évolution du discours depuis Turgut Özal (1965)[1], les Kurdes restent officiellement des Turcs et il n'est donc pas question qu'ils soient comptabilisés à part dans les recensements. Leur traitement n'est guère plus enviable en Irak, en Iran et en Syrie, chaque Etat se servant de la population kurde contre ses voisins et pratiquant de ce fait une politique parfois incohérente et contradictoire envers elle.

La population kurde forme, en dépit des efforts de dénégation de l'Etat turc et du silence des pays occidentaux à son égard, une population à part entière, distincte des autres populations de Turquie, d'Irak, d'Iran ou de Syrie, à la fois par ses origines — réelles ou supposées — et par les langues qu'elle utilise[2]. Ce caractère spécifique se retrouve dans les pays d'accueil et sa pérennité nous amène à qualifier la population kurde de diaspora en devenir. Garants d'une identité propre, les Kurdes ont prouvé, depuis les années 1980, leur capacité mobilisatrice — plus ou moins importante ou

* Doctorante, chargée de cours à l'Université Paris 8, Saint-Denis, 12 rue Ordener, 75018 Paris, France. E-mail : isagil@club-internet.fr.

1 Si Turgut Özal a reconnu l'existence des Kurdes en Turquie et a officiellement permis l'utilisation de leur langue, d'autres acteurs ont commencé à lever le tabou de la kurdicité. Ainsi le quotidien *Milliyet* titre, dans son édition du 8 septembre 1994, sous la plume de Nur Batur, « *Laissons les Kurdes diffuser en kurde !* ». Plusieurs mois plus tard, Ahmet Altan, est licencié de son poste d'éditorialiste de *Milliyet* et condamné à six mois de prison pour avoir publié un billet intitulé « *Atakurt* » dans lequel il invite les citoyens turcs à imaginer ce que serait leur situation si Mustafa Kemal avait été le père des Kurdes et non des Turcs.

2 Les Kurdes parlent leurs propres langues qui ne sont pas celles parlées par les Turcs, les Iraniens ni les Arabes. Selon leur aire géographique, les Kurdes parlent le *kurmanci* et le *zazaki* (principalement en Turquie), le *sorani* et le *gorani* (principalement en Iran et en Irak) et d'autres dialectes encore dans l'extrême sud (*hawrami, kirman, shani*). Et l'on connaît, depuis Benedict Anderson (1994), l'importance de la langue dans la formation des « communautés imaginées » et de la nation.

visible selon les organisations mais toujours incontestable. Nous proposons, à travers l'étude des associations qui, en Europe, sont affiliées au *PKK* (*Partiya Karkeren Kurdistan*, Parti des Travailleurs du Kurdistan) et au *TKSP* (*Türkiye Kürdistani Sosyalist Partisi*, Parti Socialiste du Kurdistan de Turquie), une typologie des modes de mobilisation et de pression. En conséquence, il apparaît important de se demander si ces types de mobilisation reprennent des stratégies déjà éprouvées en Turquie ou si les organisations kurdes envisagent de nouveaux modes de pression dès lors que le terrain n'est plus le même et que les interlocuteurs se diversifient. La fuite d'Abdullah Öcalan, leader du *PKK*, à Rome en novembre 1998, puis son arrestation en février 1999 à Nairobi où il demeurait à l'ambassade de Grèce, apportent de nouveaux éléments d'appréciation dans le conflit turco-kurde et surtout, dans son prolongement en Europe occidentale.

LES ÉMIGRÉS KURDES FACE À LA TURQUIE

Le recensement des Kurdes est aussi malaisé dans les pays européens qu'en Turquie et l'on assiste à une troublante inadéquation des politiques d'accueil face à la réalité de la diversité des populations de nationalité turque. Ainsi, alors qu'ils proposent, *via* les services consulaires turcs, une éducation complémentaire en langue turque ainsi que des cours de religion, les Etats européens n'ont mis en place aucun dispositif permettant l'apprentissage des langues kurdes ou de la religion alévie à laquelle nombre de Kurdes appartiennent. Toutefois, la revendication plus ou moins exacerbée de leur appar-tenance ethnico-culturelle les rend repérables.

Plusieurs études de leur répartition spatiale sur le sol français et européen (de Tapia, 1996, Riegel, 1993) dessinent une dynamique particulière à ce peuplement, indépendante des mouvements propres à la population turque, et ce en dépit des nombreux points de ressemblance (parcours socio-professionnel, type d'habitat, pratiques culturelles) qui rapprochent sociologiquement les deux populations.

Illustration non autorisée à la diffusion

Tableau réalisé d'après les données recueillies auprès de l'Institut kurde de Paris et de France-Libertés, et selon les travaux de Jochen Blaschke, « Kurdische Communities in Deutschland und Westeuropa. Ein Überblick über ihre soziale und kulturelle Situation. », in Berliner Institüt für Vergleichende Sozialforschung (ed), *Kurden im Exil. Ein Handbuch kurdischer Kultur, Politik und Wissenschaft*. Berlin, Parabolis, 1991 : 2.1-3.

Ainsi les Kurdes représenteraient en moyenne 20 % des immigrants turcs en Europe, proportion presque identique à celle observée en Turquie, où ils représentent 20 à 25 % de la population totale.

Les Kurdes : une diaspora ?

La notion de diaspora, relativement récente dans les sciences sociales, demeure encore largement malmenée. Définie une première fois en 1909 pour désigner les Juifs exilés, le terme ne revêt en premier lieu qu'une acceptation ethnico-religieuse. Puis, à mesure que d'autres peuples s'exilent massivement et que les sciences sociales prennent conscience de ces dispersions et s'emploient à les théoriser, la notion de diaspora se dote d'une définition plus complète, à la fin des années 1960. Surtout, sa portée est élargie à d'autres peuples que les seuls Juifs. Après les travaux novateurs de Gabriel Sheffer (1986) sur les diasporas « modernes », sociologues et politologues s'emparent à tout va du terme de diaspora sans jamais — ou presque — le définir. Le problème de la définition intervient toujours lorsqu'un nouveau champ de recherche apparaît. Or le besoin d'une définition claire et opérationnelle est particulièrement évident dans le cas des diasporas, spécialement au regard de la vulgarisation dont la notion fait preuve. Il est d'ores et déjà possible d'accoler à la notion de diaspora un certain nombre de caractères principaux (Sheffer 1986, Esman 1986, Angoustures et Pascal 1996). Ces critères sont la cause, la durée et l'espace de l'exil, le degré de « cohésion communautaire » (ou d'identification, d'adhésion, à une mémoire collective) et l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires, avec le territoire ou le pays d'origine (Rigoni, 1997).

Les causes de l'exil peuvent être multiples, de nature économique, politique et/ou religieuse. L'exil dure généralement plusieurs générations et c'est par la durée que l'immigration produit de nouveaux acteurs sociaux en vue d'une organisation transnationale. Plus la diaspora est ancienne, plus elle aura eu le loisir de former une élite politique et commerçante capable de défendre ses intérêts. Ce sont cette durée et cette dynamique qui permettent d'apprécier la perpétuation de la cohésion de la population diasporique. Le champ de l'exil implique le plus souvent plusieurs pays d'accueil. L'espace dans lequel évolue la diaspora est un espace transnational, structuré par une pluralité de réseaux qui voient circuler aussi bien les idées, les individus que les capitaux. Il existe ainsi une pluralité de noyaux communautaires, géographiquement dispersés mais reliés entre eux par un ou plusieurs centres se situant dans le ou les pays d'accueil, voire dans le pays ou sur le territoire d'origine. Ce lien est rendu possible par le degré de « cohésion communautaire » auquel la diaspora se plie.

L'idée de « cohésion communautaire » doit ici s'entendre dans le cas particulier de la diaspora, qui est par définition unie autour d'une origine commune et d'un certain nombre d'objectifs communs. Le degré de « cohésion communautaire » fait référence au rôle que joue la mémoire collective au sein de la population en exil. C'est la mémoire collective — ensemble de faits sociaux et historiques, d'événements qu'a vécu un peuple — qui rattache le peuple à sa nation. Pour qu'elle perdure, la diaspora doit maintenir des relations à la fois réelles et imaginaires entre les noyaux

diasporiques et le territoire/société d'origine. Les relations concrètes peuvent consister en des envois de fonds, en des visites ou encore en une distribution sur le territoire d'origine de journaux et de productions littéraires éditées en exil. Les contacts imaginaires complètent ce premier type de relations et comprennent les mythes fondateurs du peuple ou de la nation. Certains d'entre eux sont apparus, au cours des années 1980 en Turquie, portés par un mouvement nationaliste kurde en plein essor. Ces mythes sont soit imaginaires (le *Newroz*, Jour de l'An kurde, était quasiment inconnu il y a quelques décennies en Turquie et était apolitique en Iran et en Irak), soit réappropriés (les Mèdes sont salués comme les ancêtres des Kurdes), soit réinterprétés (l'appel lancé par Ehmed-ê Khani, au XVIIe siècle pour la création d'un Etat kurde est repris à maintes reprises) (Bozarslan, 1997 : 103-116). La volonté de perdurer se traduit globalement par la transmission de la langue d'origine à travers les générations, d'un héritage commun, d'une histoire et de valeurs communes, etc. Plus cette volonté de perdurer en tant que communauté culturelle est forte, plus on estime le degré de « cohésion communautaire » élevé, et ce, en dépit des clivages entre les groupes, plus ou moins solidaires voire opposés selon les circonstances.

Les Kurdes répondent parfaitement à l'ensemble des critères définissant une diaspora même si la différenciation entre la population kurde et la population turque n'a pas toujours été manifeste au cours de l'histoire migratoire. Dans les années 1960-1980 en effet, l'immigration kurde se confond avec l'immigration turque. Les causes de départ et le projet migratoire sont les mêmes : face au fort taux de chômage en Turquie, l'émigration représente un moyen de s'enrichir par quelques années de travail en Europe avant de revenir au pays pour monter un petit commerce. Le caractère de l'immigration est, pour les Kurdes comme pour les Turcs, traditionnel : quasi exclusivement ruraux ou d'origine urbaine récente, ils conservent une structure communautaire très forte. En immigration, Kurdes et Turcs partagent également les mêmes activités professionnelles, les mêmes lieux de vie et de sociabilité, s'intègrent de façon identique. Le début des années quatre-vingt ouvre une nouvelle étape, marquée par la rapide dégradation de la situation économique (hausse du chômage, forte inflation) et, surtout par le coup d'Etat du 12 septembre 1980 en Turquie. D'une part, le projet de retour initial est pour la première fois différé. Surtout, parmi les nouveaux immigrants, les réfugiés politiques les Kurdes tendent alors à se différencier des autres Turcs en se regroupant selon une dynamique communautaire culturelle.

Avec sa propre cohésion interne et ses relations spécifiques, on assiste donc depuis les années 1980 à un véritable tissu d'implantations kurdes sur le territoire européen. Le corollaire est une sensible augmentation du repli identitaire pour une partie de la population kurde. Déjà réveillé en Turquie par des organisations nationalistes et patriotiques comme le *PKK*, le sentiment identitaire kurde va s'affirmer en Europe avec les réfugiés des années 1980 et 1990. Ceux-ci accélèrent, par leurs motivations politiques, la formation de réseaux transnationaux kurdes. Les associations et fédérations créées en Allemagne au cours des années 1970 s'exportent au cours de la décennie 80. Les deux principales fédérations kurdes, *Komkar* (Fédération des Associations des Travailleurs du Kurdistan) et *Feyka* (Fédération des Associations Culturelles des Travailleurs Patriotes du Kurdistan), naissent en Allemagne fédérale à la fin des années 1970, du besoin de fédérer les associations déjà existantes. Depuis, ces deux fédérations

se sont muées en confédérations présentes dans une dizaine d'Etats européens ainsi qu'en Amérique du Nord et en Australie. Vitrines politiques de partis kurdes — le *TKSP* pour *Komkar* et le *PKK* pour *Feyka* — elles développent également des activités culturelles propres à entretenir voire à (re-)créer la mémoire collective kurde. Il arrive que des adolescents ou de jeunes adultes de la « seconde génération », décident d'apprendre le kurde que leurs parents ne connaissent qu'imparfaitement. Par ce geste, les cadets de la diaspora se réapproprient des éléments de la culture d'origine.

Par l'ampleur de leur diffusion spatiale, les réseaux sociaux et économiques qu'ils entretiennent[3], les relations qu'ils maintiennent avec le territoire et la société d'origine grâce notamment aux moyens de communication modernes[4], les Kurdes forment une diaspora. Hors du Kurdistan, la « kurdicité » (*kurdayetî*) semble même se réélaborer ; les populations kurdes venues de Turquie, « *conscientes de leur particularité ethnique (redécouverte de la langue, de l'histoire kurde, publications en Turquie et en Europe, etc.), renforcent leur conscience nationale* » (Van Bruinessen, 1994). Des recompositions identitaires s'opèrent depuis les années 1980. Sont-elles repérables dans le champ des mobilisations militantes ?

L'exportation des organisations kurdes et les pressions de la Turquie

Les deux principales confédérations auxquelles les migrants kurdes d'Europe font le plus volontiers allégeance sont *Komkar* et *Feyka*. Mais on rencontre également une proportion importante de Kurdes au sein d'associations alévies comme *FUAF* (Fédération-Union des Alévis en France) qui tend à s'étendre au territoire européen, ou de partis politiques turcs d'extrême-gauche comme le DHKP-C (*Devrimci Halk Kurtulus Partisi - Cephesi* : Front de Libération Révolutionnaire du Peuple).

Komkar, crée en 1979 à Francfort, est aujourd'hui représentée dans huit pays européens. Son comité administratif a toujours été composé de sympathisants du *TKSP* et, depuis le milieu des années 1980, la confédération est ouvertement contrôlée par ce parti. *Feyka*, née sensiblement à la même époque et présente dans dix pays d'Europe, est quant à elle la vitrine du *PKK*. Aussi la guerre — pas toujours froide — est longtemps restée ouverte entre les sympathisants des deux organisations. En dépit d'un accord

3 La typologie des réseaux évoquée ici est empruntée à Stéphane de Tapia (1997). Il distingue les « *réseaux sociaux (identitaires, familiaux, d'appartenances ethniques, religieuses, politiques)* » des « *réseaux économiques (transports et circulation migratoire, information et télécommunications, commerces et entreprises), sachant que les passerelles sont fréquentes d'un groupe à l'autre* » (: 31).

4 Les relations entretenues avec la société et le territoire d'origine ne sont pas seulement économiques (envoi de fonds) ou sporadiques (visites estivales) mais constantes grâce au développement des transports aériens, de la presse écrite diffusée à partir de Cologne et de Francfort vers les autres pays européens (journaux pro-kurdes comme journaux turcs), de la télévision retransmise par satellite (*Med-TV* mais aussi des chaînes turques) et, pour les associations, du fax et d'Internet. Par ailleurs, l'endogamie, « ethnique » comme religieuse, reste très forte (A. Vega, 1994) ; il est rare qu'une Kurde épouse un Turc, un autochtone du pays d'accueil ou un autre immigré. La pratique du regroupement familial reste même de mise pour la « seconde génération », les migrants pouvant choisir pour leur fille, plus rarement pour leur fils, un futur conjoint en Anatolie.

éphémère entre les différentes organisations de l'extrême-gauche kurde et turque en Europe en 1982[5], le *TKSP* et le *PKK* sont restés, au cours des années 1980, les deux grands partis kurdes rivaux, aussi bien au Kurdistan qu'en exil. Des affrontements armés eurent lieu en Turquie, entre 1975 et 1980, entre les militants des deux partis. Leurs buts divergent : la « lutte de libération du Kurdistan » doit aboutir pour l'un au fédéralisme, pour l'autre à l'indépendance ou à l'autonomie. Leurs moyens sont contradictoires : l'un prône des actions strictement politiques et des méthodes pacifiques tandis que l'autre commence la lutte armée. Cependant, depuis les initiatives de cessez-le-feu du *PKK* et les prises de position de son Président Abdullah Öcalan sur l'autonomie plutôt que l'indépendance, les rapports entre les deux organisations se sont adoucis, laissant place à une certaine indifférence, voire à une cohabitation pacifique (le *PKK* disposait d'un stand à la fête organisée par *Komkar*, en banlieue parisienne, pour célébrer *Newroz* 1997). Toutefois, la dichotomie entre les deux confédérations kurdes demeure et se retrouve en exil : *Komkar*, à travers la voix de Kemal Burkay (Secrétaire général du *TKSP*), prône l'intégration à tout prix[6] alors que *Feyka*, à travers celle d'Abdullah Öcalan, a pu inciter ses sympathisants à accomplir des actions spectaculaires revêtant une grande visibilité (violence politique, immolations par le feu)[7].

---

5 BIRKOM (Organisation européenne du FKBDC, *Fasizme Kars Birlesik Direnis* : Front uni de résistance antifasciste), créée le 1er juin 1982 à Paris et rapidement dissoute. Le *TKSP* et le *PKK* étaient tous deux signataires de la plate-forme.

6 Kemal Burkay envoie régulièrement des messages de sympathie aux partis de gauche (lettre de condoléances à Madame Mitterrand à l'occasion du décès de son époux, message de sympathie adressé au parti grec *Synaspismos* (Coalition de la Gauche et du Progrès) suite à l'invitation de celui-ci de participer à son 3e Congrès en 1996, etc.) et s'efforce de s'imposer en tant que porte-parole de la question kurde auprès des politiciens européens. Il mena en particulier une série de conférences et d'entretiens dans différents Länder et villes d'Allemagne, en janvier et février 1996. Il tenta de rallier le soutien des hommes politiques allemands, toutes tendances confondues (CDU, SPD, *Die Grünen*), en rencontrant au total une vingtaine de maires, députés et responsables de partis, dont des élus d'origine kurde (Ibrahim Atakli, membre de *Die Grünen* et responsable du groupe de travail Etrangers à Brême ; Ismail Hakki Kosan, député *Die Grünen* originaire de Dersim).

7 Abdullah Öcalan a menacé l'Allemagne d'actions terroristes à plusieurs reprises, en 1993 et en 1996. Lors d'une conférence de presse tenue à Bar Elias, dans la plaine de la Bekaa libanaise, le 8 juin 1993, il promet une « guerre totale » contre la Turquie et les intérêts turcs, y compris en Europe. La vague d'attentats ne se fait pas attendre : le 1er juillet suivant, au même moment, des missions diplomatiques, des banques et des agences de voyagistes turcs sont saccagés dans 29 villes d'Europe. Les premiers mois de l'année 1995 connaîtront un scénario identique et il faudra attendre qu'en novembre A. Öcalan, s'engage à faire cesser les attentats de son mouvement, lors d'une rencontre à Damas avec Heinrich Lummer, député chrétien-démocrate. De la même façon, suite à la répression et aux vagues d'arrestations auxquelles s'est livré la police allemande à l'occasion des manifestations de *Newroz* 1996 organisées par le *PKK*, A. Öcalan se déclare, dans un entretien accordé au quotidien *Die Welt* paru le 20 mai 1996, en « *guerre contre l'Allemagne* » et menace le pays d'attentats suicides, avant de se rétracter et de lui offrir un « *dialogue à tous les niveaux* ».
Par ailleurs, les immolations par le feu sont saluées par les organisations affiliées au *PKK* comme le sacrifice suprême à la cause et les victimes deviennent des « *martyrs du peuple kurde* » dont les photos ornent les murs des locaux associatifs. C'était le cas pour Berivan et Ronahi qui se sont immolées par le feu à Mannheim, le 21 mars 1994, jour de *Newroz* ; c'est le cas également pour la jeune femme auteur de l'attentat-suicide contre des militaires à Tunceli, le 30 juin 1996, et dont le portrait demeure affiché dans tous les locaux associatifs proches du *PKK*.

La Turquie ne reste pas muette face aux possibilités d'extension et de recomposition des organisations kurdes en exil. Elle exerce des pressions sur les gouvernements européens et, notamment, sur l'Allemagne, afin d'interdire, de condamner ou simplement d'être vigilant quant aux activités des partis et institutions kurdes. L'interdiction du *PKK* en Allemagne et en France, en 1993, constitue l'un des exemples les plus marquants des effets des pressions de la Turquie sur les gouvernements européens. L'Etat turc agira de même avec le gouvernement italien, à plusieurs reprises, en 1997 et 1998, en permettant, voire en organisant, l'envoi de bateaux remplis de réfugiés kurdes sur les côtes italiennes afin d'intimider l'Italie dans un premier temps, puis de lui faire cesser toute aide, directe ou indirecte, aux Kurdes en général et au *PKK* en particulier. Si beaucoup de ces réfugiés proviennent d'Irak (Abdulkarim 1998 : 266-267), tous ont transité par la Turquie pendant plusieurs semaines avant d'embarquer sur des bateaux dont le nombre de passagers se compte par centaines. En même temps qu'il correspond à une politique de déplacement de la population kurde, l'envoi de clandestins constitue à la fois un chantage et une épreuve pour les pays de l'espace Schengen. Tandis que les premières grosses embarcations arrivent peu après le sommet de Luxembourg qui avait ajourné la candidature de la Turquie auprès de l'Union Européenne, la reprise à grande échelle du « trafic des clandestins » se développe au moment où l'Italie décide de ne pas extrader A. Öcalan vers la Turquie et où l'Allemagne se montre peu pressée d'appliquer le mandat d'arrêt international qu'elle a formulé contre lui quelques années auparavant[8].

Des pressions, cette fois vaines, ont aussi été exercées à l'encontre des Pays-Bas lors de la création du Parlement kurde en exil *(Parlamana Kurdistanê Li Derveyî Welat)* à La Haye, en 1995. Par ailleurs, des villes allemandes et belges ont parfois refusé d'enregistrer certains nouveau-nés tant que leurs parents persistaient à leur donner un prénom kurde. Des journaux ont dû cesser de paraître, comme le magazine *Mizgîn*, publié à Bonn en allemand et en kurde par la Croix Rouge et l'Institut kurde, de tendance pourtant modérée. Les studios de télévision de *Med-TV* ont également été perquisitionnés à plusieurs reprises, à Londres et à Bruxelles. Certaines enquêtes policières ont été menées conjointement par les autorités turques et celles du pays d'accueil. Ainsi l'opération *Spoutnik* en Belgique, qui devait enquêter sur le blanchiment d'argent au profit de *Med-TV*, est lancée deux mois après un accord de coopération des polices belge et turque (signé le 9 juillet 1996, à Ankara, entre le lieutenant-général de la Gendarmerie Willy Deridder et le chef de la Sûreté Alaadin Yüksel[9]), alors que Mehmet Agar, dont les implications mafieuses ne sont pas encore mises au grand jour, est encore ministre de l'Intérieur. Cet accord, que ni le Service Général d'Appui Policier dont W. Deridder est pourtant le président ni Stefaan De Clerck alors ministre de la Justice n'approuvaient,

8 Une série d'articles, notamment publiés dans le quotidien *Le Monde*, illustre ces propos : « *L'Europe laisse l'Italie empêtrée dans l'affaire Öcalan* », 04.12.98 ; « *Les journaux turcs en guerre contre la "trahison" de Rome* », « *La Turquie s'engage vers un boycottage des produits italiens* », 24.11.98 ; « *Le chef du PKK ne sera pas extradé vers la Turquie* », 22-23.11.98 ; « *L'affaire Öcalan propulse la question nationale kurde au cœur de l'Europe* », 19.11.98 ; « *La Turquie veut forcer l'Italie à extrader le chef du PKK* », 18.11.98. Voir aussi le dossier de *Courrier International*, « *La Turquie et la question kurde. Une épine pour l'Europe* », n° 421, 26.11-02.12.98.

9 Entretien avec Jan Fermon, avocat à Bruxelles, le 01.12.98. Voir aussi le quotidien flamand *De Morgen*, « *Le Comité P examine l'accord de la gendarmerie avec la Turquie* », 16.04.98 ; et l'hebdomadaire turc *Turkish Probe*, Issue 186, July 12, 1996.

devait permettre aux deux pays de lutter plus efficacement contre le trafic de drogue et d'êtres humains, le crime organisé et le terrorisme. Il s'avère finalement que celui-ci vise essentiellement à servir les intérêts politiques turcs.

L'interventionnisme turc sur le sol européen tend donc à accréditer la thèse d'une exportation des conflits voire d'un prolongement de l'Etat national à l'étranger. La couverture instantanée, par la télévision turque et la chaîne publique *TRT-INT* en particulier, des incendies de plusieurs sièges d'associations kurdes (le Centre culturel du Kurdistan, proche du *PKK*, et l'Institut kurde) et d'une association assyro-chaldéenne, le 17 novembre 1998, à Bruxelles, par les ultra-nationalistes turcs des *Loups Gris*, apporte de nouveaux éléments quant à l'ingérence de la Turquie parmi ses ressortissants exilés.

LES FORMES DE MOBILISATION DES KURDES EN EUROPE

Si l'on s'en tient à la définition donnée par Patrice Mann selon laquelle, par extension de son acception militaire initiale, le terme « mobilisation » désigne aujourd'hui « *toute forme de rassemblement se produisant dans ou autour d'une organisation chargée de défendre ou de promouvoir un nouvel ordre de vie* » (Mann, 1991 : 94), alors, les actions politiques entreprises par les sympathisants de *Komkar* et par ceux de *Feyka* sont, aussi diverses soient-elles, à ranger dans la hotte des mobilisations. Notons au passage que la différence fondamentale entre l'univers des mouvements sociaux — donc, des mobilisations — et celui des groupes de pression présentée par Michel Offerlé (1994) nous semble trop rigide. Lui accorder crédit reviendrait à laisser échapper les éléments de continuité entre ces deux catégories. En effet, un mouvement social qui dure et réussit tend à se cristalliser en groupe de pression — tout comme les diasporas ont tendance à le faire, par le *lobbying* notamment. A l'inverse, un groupe de pression qui sent ses interlocuteurs insuffisamment attentifs s'emploiera à mobiliser des soutiens. De la mobilisation au groupe de pression, les minorités actives disposent de tout un faisceau de moyens (Siméant, 1995). Nous proposons ici une typologie de ceux adoptés par la diaspora kurde en Europe, articulée par une question centrale : les modes de mobilisation et de pression des "diasporés" (Kodmani-Darwish, 1997) kurdes sont-ils les mêmes que ceux employés en Turquie ou sont-ils recomposés en exil ?

Nous avons recensé, à la fois à travers le dépouillement de journaux nationaux et régionaux et l'observation directe et empirique[10], une série d'actions politiques dont

---

10 Nous remercions vivement l'Institut kurde de Paris qui nous a laissé libre accès à une présélection d'articles émanant de 98 journaux francophones, seize anglophones, neuf germanophones, un hollandais, six scandinaves, onze italiens, deux hispanophones, neuf hellénophones, treize turcophones, onze arabophones, quatre arméniens, cinq russophones, un asiatique et un émanant d'une ONG, ainsi qu'aux dépêches de l'AFP et de Reuter. Ces articles couvrent la période juillet 1983-août 1998 et nous ont permis de recenser la plupart des actions socio-politiques dont les migrants kurdes sont les acteurs. Les événements de la fin de l'année 1998, consécutifs à l'arrivée d'Abdullah Öcalan à Moscou puis à Rome ont été recensés par notre propre dossier de presse, contenant principalement des articles du *Monde*, de *Libération* et des informations de l'Institut kurde de Paris et du *PKK*. D'autre part, nous avons suivi plusieurs manifestations de rue de Kurdes en France et en Allemagne et avons assisté à diverses fêtes en salle, lors de la célébration de *Newroz* (le Nouvel An kurde) notamment.

les acteurs sont les Kurdes de Turquie. Bien que formant une diaspora, les Kurdes ne sont pourtant pas majoritairement impliqués dans l'ensemble des actions à caractère politique. L'assertion de Mancur Olson est ici vérifiée : une collectivité qui a un intérêt commun manifeste ne participe pas nécessairement à une action collective, les membres de la collectivité pouvant choisir de ne rien faire pour le promouvoir ou le défendre. C'est ce que Patrice Mann appelle le « *paradoxe de l'action collective* » (Olson, 1978 : 61). L'activité d'une diaspora varie notamment en fonction de ses propres ressources, qui permettent ou non sa mobilisation[11]. Les groupes ne se mobilisent pas : ils sont mobilisés par des individus, des entrepreneurs, détenteurs d'un fort capital socio-culturel et d'un *habitus*, au sens donné par Pierre Bourdieu au terme[12]. Par ailleurs, la presse ne rendant compte que des actions organisées les plus spectaculaires et les plus visibles, nous étions pour la plupart du temps en présence d'actions dont les auteurs sont des militants ou des sympathisants du *PKK*. Aussi, vu le faible nombre des comptes rendus d'actions de *Komkar*, nous avons décidé de n'établir des tableaux descriptifs que pour les actions des associations sous la tutelle du *PKK*. Les mobilisations émanant des sympathisants de *Komkar* seront uniquement évoquées dans les commentaires qui accompagneront ces tableaux. Enfin, nous devons garder en mémoire que les actions politiques recensées ci-après ne prétendent pas s'appuyer sur un relevé de caractère exhaustif : il s'agit de celles dont la visibilité est la plus exacerbée. Les pourcentages établis par nos soins ne doivent donc être compris qu'à titre indicatif, valables uniquement pour ces actions les plus visibles.

Les mouvements sociaux peuvent, pour s'exprimer, utiliser les « *arènes sociales* » institutionnalisées (Neveu, 1996 : 18) que sont les médias, les tribunaux, les élections, les conseils municipaux. Les Kurdes ne se privent pas de ces moyens lorsque ceux-ci sont à leur portée ; ils se servent des médias, de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et, en Allemagne, sont élus députés ou responsables de parti. Mais les groupes protestataires sont aussi producteurs d'une arène spécifique : celle des conflits

11 Voir la théorie de la mobilisation des ressources. Rappelons brièvement que cette théorie émerge dans les années 1970 grâce aux apports fondateurs d'Olson, d'Oberschall et de Tilly notamment. Il ne s'agit plus de se demander pourquoi les groupes d'intérêts se mobilisent mais comment se déclenche, se développe, réussit ou échoue la mobilisation. Les groupes n'apparaissent jamais comme des données mais comme des construits sociaux. La question centrale est de comprendre ce qui fait qu'un groupe se constitue, tandis que d'autres groupes potentiels n'accèdent pas à une existence mobilisée. Pour plus de détails, lire Neveu 1996 : 52-65 et Gurr & Harff, 1994 : 78 et suivantes.

12 Daniel Gaxie a distingué une hiérarchie dans l'intérêt et la compétence, allant de la connaissance phénoménologique (familiarité avec les acteurs, les enjeux et les savoirs politiques) à la capacité à opérer une construction politique de l'espace politique (maîtrise des schèmes de classification et d'évaluation, compréhension de l'idéologie). Pierre Bourdieu reprendra cette idée en rappelant que la concentration du capital politique entre les mains d'un petit nombre est d'autant moins contrariée que les profanes sont *plus complètement dépossédés des instruments matériels et culturels nécessaires à la participation active de la politique* », à savoir le temps libre et le capital culturel. L'*habitus* du professionnel suppose en effet un entraînement spécial caractérisé par l'apprentissage nécessaire à l'acquisition d'un corpus de savoirs spécifiques (théories, problématiques, concepts, traditions historiques, données économiques, maîtrise d'un certain langage...).

sociaux à travers les grèves, les manifestations, les boycotts, etc. Si la diaspora kurde n'est pas aussi puissante économiquement que la diaspora juive ou grecque, les mouvements proches du *PKK* en Europe ont essayé de forcer, par des actions violentes, les Etats européens et leurs ressortissants au boycott de la Turquie (boycott commercial pour les premiers, boycott touristique pour les seconds). Les manifestations et, dans une moindre mesure, les grèves de la faim, font aussi partie du répertoire courant du militantisme kurde en exil, aux côtés d'autres moyens de revendication plus violents, comme les attentats et les immolations par le feu. Nous avons classé les modes de revendication en trois types, selon le degré d'investissement, voire d'abnégation des acteurs. D'une part, les actions collectives « traditionnelles » qui demandent un faible investissement personnel relatif, puis les actions violentes et, enfin, les actions donnant lieu à des atteintes corporelles pour leurs acteurs.

Des actions collectives « traditionnelles » : les manifestations

La prise en compte de la manifestation en tant qu'acte politique est récente dans les sciences sociales. Mis à part quelques études ponctuelles et isolées comme l'ouvrage précurseur d'Amitaï Etzioni *Demonstration Democracy*[13], Pierre Favre est le premier à éditer, en 1990, un ouvrage collectif qui constitue une étude socio-politique systématique des manifestations, envisagées comme un acte citoyen. Or en France et en Grande-Bretagne notamment, le mot et la pratique de la manifestation sont anciens, même si son emploi, en matière politique, est relativement récent. Utilisé au début des années 1830 par les journaux à propos d'événements contemporains — principalement britanniques — le mot ne fera partie du vocabulaire des journalistes et des hommes politiques qu'à la veille de la révolution de février 1848 en France, supplantant celui de "journée". Si Charles Tilly conclue au rôle central de ces années dans la mise en place d'un nouveau « *répertoire d'action collective* » et à une « *modernisation de la protestation* », c'est surtout la vision que l'Etat porte sur les manifestations qui change (Favre, 1990 : 71-73). La perception des comportements populaires évolue à mesure de l'apprentissage de la République en France et, plus généralement, de la démocratie dans le monde. Aujourd'hui, dans l'ensemble des pays occidentaux, la manifestation est ressentie comme un droit primordial dont la légitimité ne saurait être contestée. Dans les pays autoritaires ou non démocratiques, elle apparaît comme l'un des moyens ultimes — et souvent violent — de clamer des revendications essentielles à la face du pouvoir.

Dans ce paysage, la Turquie semble se situer dans une position intermédiaire. Bien qu'ayant opéré sa transition vers le pluralisme à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'influence de l'armée est telle que l'on ne peut toujours pas qualifier le pays de démocratique. Il s'agit plutôt d'une démocratie encadrée dans laquelle le débat est limité à un certain nombre de thèmes. Si la presse et l'opposition peuvent aujourd'hui dénoncer la corruption des gouvernements successifs voire leur collusion

13 Amitaï Etzioni, *Demonstration Democracy*, New York, Gorden & Breach, 1970. Cité in Favre 1990 : 50-52.

avec la mafia (dont l'affaire de Susurluk[14] a été le révélateur), certaines questions restent taboues, dont bien évidemment et, en dépit de quelques rares exceptions, celle des Kurdes. De la même façon, les manifestations de rue ne sont pas une pratique courante. Si la société turque semble vouloir créer un précédent en organisant pendant plusieurs mois, depuis le 1er février 1997, la « minute d'obscurité pour une lumière permanente » suivie d'importantes manifestations comme celle d'Ankara en mars 1997, le pouvoir central choisit toujours la répression, provoquant de nombreuses arrestations voire de sanglants affrontements ou des exécutions extra-judiciaires (un mort lors de la « minute d'obscurité » à Antalya, en février 1997 ; de nombreuses victimes lors des célébrations de *Newroz*). Les Kurdes sont les victimes les plus fréquentes de cette répression. Bien que la fête de *Newroz* soit, depuis 1996, assimilée par l'Etat turc à une vieille tradition turque[15], les manifestations kurdes ne sont guère envisageables.

En exil en revanche, les Kurdes semblent se sentir à l'abri de la répression. La manifestation est le moyen de revendication auquel la diaspora fait le plus fréquemment appel. Si l'on s'en tient à la définition de Pierre Favre (1990 : 15), une manifestation est « *un déplacement collectif organisé sur la voie publique aux fins de produire un effet politique par l'expression pacifique d'une opinion ou d'une revendication* ». Pourtant, la manifestation n'est pas toujours, en Europe et plus particulièrement en Allemagne dans le cas qui nous intéresse, un moyen pacifique d'expression revendicative. Il n'est qu'à observer les moyens déployés face aux démonstrations de rue des organisations affiliées au *PKK* (barrages routiers et autoroutiers, déploiement d'hélicoptères chargés de forces de l'ordre, milliers d'arrestations suivies d'expulsions du territoire) pour voir qu'une

14 L'accident de voiture de Susurluk a révélé les relations souvent très étroites entre les éléments conservateurs et nationalistes au pouvoir en Turquie. On découvrit dans le véhicule accidenté un député kurde appartenant au DYP (Parti de la Juste Voie, de Tansu Çiller) — lequel avait aussi constitué une armée privée pour lutter contre le *PKK* — aux côtés d'un ancien chef de police et d'un membre des *Loups Gris* également accusé de collusion avec la mafia et de trafic de drogue, et qui plus est sous le coup d'un mandat d'arrêt international diffusé par Interpol. Le coffre du véhicule était bourré d'armes et de faux papiers.

15 Jusqu'au milieu des années 1990, les célébrations de *Newroz* se soldaient annuellement en Turquie par des accrochages voire des affrontements entre la population kurde et les forces de sécurité, comme en 1992, à Cizre, lorsque plus de cent manifestants avaient trouvé la mort. Cependant, en 1996, l'Etat turc, à travers Mesut Yilmaz, alors Premier ministre et selon une idée déjà évoquée l'année précédente, adopte une nouvelle attitude. Faute de pouvoir étouffer les célébrations de *Newroz*, il décide de les revendiquer. Désormais la doctrine officielle veut que la fête soit une vieille tradition turque marquant l'arrivée des tribus turques d'Asie centrale dans leur patrie légendaire, l'*Ergenekon*. Des brochures officielles sont largement diffusées pour expliquer les origines de cette fête. Documents à l'appui, des universitaires turcs démontrent que, jusqu'à l'avènement de la République, *Newroz* était régulièrement célébré par les Turcs. D'autres, s'étant penchés sur le passé ottoman et seldjoukide de la Turquie, décrètent que les trois couleurs symboles des nationalistes kurdes étaient autrefois utilisées sur les étendards et les uniformes osmanli. Mesut Yilmaz en 1996, Tansu Çiller en 1997, accompagnés de vedettes de la chanson et de groupes folkloriques, iront même jusqu'à fêter *Newroz* à Igdir, une petite ville située à l'extrême Est de la Turquie, près de la frontière arménienne, et peuplée de Turcs azéris. Des célébrations officielles sont également organisées à Ankara et à Sirnak. Il s'agit pour l'Etat d'assimiler cette fête traditionnelle — devenue, au gré de la répression, symbole de kurdicité — aux valeurs turques imaginées afin d'en étouffer la signification identitaire. À défaut d'annihiler, assimilons...

démocratie aux prises avec une mise en cause de sa sécurité intérieure et de ses alliances commerciales remet en vigueur les moyens les plus rudes — tout en restant certes dans les limites démocratiques — de dispersion des démonstrations de masse. En outre, lorsque l'on cherche à classer les types d'actions collectives, les limites sont parfois floues entre le rassemblement ou l'occupation de locaux, qui sont statiques, la manifestation qui implique un déplacement d'un point à un autre et l'émeute. Un rassemblement peut devenir une manifestation qui peut à son tour tourner à l'émeute ; c'est ce qui se passe lorsque les forces de l'ordre allemandes décident de refuser l'entrée sur leur territoire aux militants pro-*PKK* venus manifester en Allemagne depuis la Belgique, la France, les Pays-Bas ou le Danemark.

La typologie que nous avons adoptée cependant, tend à différencier les formes de manifestations en tenant compte de leur caractère initial (tableau 2). En dépit de leur relativement faible « savoir manifestant » ou « mémoire manifestante » (la manifestation n'étant pas, nous l'avons vu, une pratique courante en Turquie), les Kurdes se sont rapidement appropriés ce moyen de revendication : c'est celui utilisé le plus souvent dans les pays occidentaux par le *PKK* et presque toujours par le *Komkar*. La manifestation de rue est aussi bien locale que nationale voire transnationale — tous les trois mois environ, militants et sympathisants du *PKK* en Europe se retrouvent en Allemagne. Toutefois, si les défilés de rue représentent la part la plus importante de l'ensemble des manifestations, l'occupation de locaux, phénomène globalement peu fréquent en Europe (mis à part dans les années 1970), constitue un important procédé revendicatif pour les militants du *PKK*. Les blocages d'autoroutes et de postes-frontières correspondent quant à eux à une stratégie détournée puisqu'ils sont la conséquence des interdictions par les autorités allemandes de rassemblements des Kurdes d'Europe sur leur territoire.

Tableau 2
Principales manifestations, en Europe, des organisations affiliées au PKK (recensement dans la presse, 1984-1998)*

	nombre	%
Par type d'action		
Manifestations de rue	90	58,4
Occupation de locaux	50	32,5
Blocages d'autoroutes et de postes-frontières	12	7,8
Marches	2	1,3
Total	*154*	*100,0*
Par type de revendication		
Situation au Kurdistan	53	34,4
Situation des Kurdes en Europe (déboutés, procès, arrestations)	51	33,1
Fête de Newroz	28	18,2
Pression sur les gouvernements européens et sur les institutions européennes	14	9,1
Soutien aux grévistes de la faim dans les prisons turques	8	5,2
Total	*154*	*100,0*

* Ces données ne tiennent pas compte des manifestations et sit-in des sympathisants et militants du *PKK* suite à l'arrivée d'Abdullah Öcalan à Rome.

Les manifestations ont toujours pour objet de soutenir la cause kurde ou de revendiquer la « kurdicité » (*kurdayetî*). Les procès et les arrestations contre lesquels les sympathisants du *PKK* protestent sont dans la grande majorité des cas la conséquence de leur appartenance à ce parti et/ou de leur participation à des manifestations interdites ou à des actions violentes (tableau 3 ci-après) visant à soutenir la cause kurde. Les revendications concernant la situation au Kurdistan et la pression sur les institutions européennes concourent au même but, tandis que les fêtes de *Newroz* comprennent en plus une dimension identitaire évidente. Notons le double aspect des célébrations de *Newroz* et ce, aussi bien pour *Feyka* que pour *Komkar* : d'une part, les manifestations de rue destinées au public extérieur (autochtones, médias...) et d'autre part, les manifestations en salle destinées à un public quasi exclusivement kurde même si des hommes politiques européens sont invités à y manifester leur soutien[16]. Enfin, les manifestations en solidarité avec les grévistes de la faim dans les prisons en Turquie représentent des actions ponctuelles mais elles sont souvent menées en commun avec d'autres sympathisants de la gauche turque.

Un aparté doit être fait pour traiter du cas particulier des événements survenus parmi les Kurdes d'Europe à la suite de la venue d'Abdullah Öcalan à Rome, le 13 novembre 1998. Nous n'avons pas cru judicieux de recenser dans le tableau 2 les nombreuses manifestations de solidarité engagées dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est et au Moyen-Orient, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, leur nombre très élevé et leur périodicité très dense auraient déséquilibré les statistiques relevées lors des quinze dernières années. D'autre part, toutes visaient au même but : la non-extradition du leader kurde vers la Turquie et son accueil en Italie ou dans un autre pays d'Europe en tant que réfugié politique. Dans leur ensemble, les Kurdes sympathisants du *PKK* ont manifesté sans relâche depuis l'arrivée d'Öcalan sur le territoire italien. Comme lors des manifestations transnationales à destination de l'Allemagne, des autocars sont affrétés par le *PKK* pour transporter les manifestants vers Rome. De violentes contre-manifestations ont été organisées par les militants des *Loups Gris*, incités par les représentations consulaires turques. Certaines se sont soldées par le saccage et l'incendie de locaux associatifs kurdes comme ce fut le cas le 17 novembre à Bruxelles.

La diaspora kurde s'est donc nourrie de la tradition manifestante des pays d'Europe occidentale mais elle a aussi développé des types d'action relativement insolites comme les occupations de locaux (sièges de journaux et de partis politiques, sites touristiques). L'importation de modes de manifestation est inexistante, au même titre que la violence qui s'y exprime sur le territoire d'origine. La diaspora kurde fait

16 L'intensité des fêtes organisées à l'occasion de *Newroz* varie beaucoup selon les organisateurs. Celles du *PKK* peuvent réunir, en France, plusieurs milliers de personnes, alors que celles de *Komkar* n'en rassemblent que quelques centaines. En 1983 déjà, les associations représentant le *PKK* à Paris rassemblaient plus de 2 000 personnes. En 1996, 1997 et 1998 comme pour l'anniversaire des 20 ans du *PKK* en novembre 1998, la salle des fêtes d'Evry accueillait plus de 3 000 sympathisants du *PKK* pour des fêtes alternant les discours politiques, les chansons, les pièces théâtrales.

preuve, dans le cadre des actions collectives « traditionnelles », d'une double adaptation : d'une part à de nouveaux espaces — politiques, à travers le jeu démocratique et géographiques, par l'inscription dans le transnational — d'autre part, à de nouvelles méthodes de revendication.

Les actions violentes

Les entreprises terroristes dans leur ensemble ont en commun de s'opposer violemment à l'Etat. Leur identité et celle du groupe qu'elles se disent représenter est construite et réaffirmée en faisant de l'Etat leur cible privilégiée. L'acte terroriste en effet conteste le monopole étatique de la violence physique légitime. On assiste alors à la fin du régime hobbesien selon lequel l'Etat assure la sécurité de ses ressortissants. À ce titre, les nouvelles formes de violence réintroduisent l'espace privé — en tant que support de leurs actions — sur la scène politique. Les Etats occidentaux particulièrement ne peuvent être défiés dans leur fonction sécuritaire que par le terrorisme (Badie, 1989). Dans tous les cas de figure, le passage à la violence politique est dû à un effet de désespoir, à un effet de blocage, notamment en cas de conflit durable sans solution possible sur le terrain ou, pour les diasporas, sur le territoire d'origine.

A l'inverse des manifestations, les actions violentes constituent des moyens de pression relativement peu utilisés dans les systèmes démocratiques, sinon par des groupes extrémistes et/ou allogènes. Parmi les Kurdes, seuls ceux d'obédience au *PKK* utilisent, sporadiquement, ce moyen revendicatif. On peut établir un parallèle avec les actions terroristes perpétrées par les groupes armés arméniens, notamment l'*ASALA* (Armée Secrète de Libération Arménienne) et la *NRA* (Nouvelle Résistance Arménienne). Les activistes arméniens ont utilisé, entre 1979 et 1983, les mêmes cibles (diplomates et compagnies de tourisme) et les mêmes stratégies (prises d'otages, attaques contre des intérêts turcs et européens) que les Kurdes du *PKK*[17]. Toutefois, en

17 Les groupes armés arméniens passent à l'action sur le territoire français en s'en prenant le plus souvent aux intérêts turcs — Turquie à laquelle ils reprochent de ne pas reconnaître le génocide arménien perpétré par les troupes ottomanes et une partie de la population de Turquie (Kurdes y compris) en 1915. Les actes terroristes visent dans un premier temps des diplomates turcs : assassinat de l'ambassadeur turc à Paris le 24 octobre 1975 par les Commandos des Justiciers du Génocide Arménien ; exécution d'un attaché de l'ambassade de Turquie à Paris le 22 décembre 1979 par la Nouvelle Résistance Arménienne (NRA) ; attentat manqué de la NRA contre le consulat de Turquie à Marseille le 19 avril 1980 ; quatre blessés par l'*ASALA* au consulat turc de Lyon le 5 août 1980 ; assassinat d'un diplomate turc à Boulogne-Billancourt par l'*ASALA* le 26 septembre 1980 ; bombe de l'*ASALA* contre le consulat turc à Strasbourg le 10 novembre 1980 ; assassinat par l'*ASALA* de deux diplomates turcs à Paris le 4 mars 1981. À partir de 1981, les terroristes changent de stratégie en cherchant à boycotter le tourisme en direction de la Turquie : le 5 février 1981, l'*ASALA* fait exploser les locaux d'Air France et de la TWA à Paris ; les 20 et 22 août 1981, des bombes de l'*ASALA* sont lancées contre les représentations d'Alitalia et de Olympic Airways à Paris ; le 22 janvier 1982, attentat de l'*ASALA* contre la Turkish Airlines à Paris, suivi d'un autre attentat à Orly ; en février 1983, l'*ASALA* récidive en jetant des grenades contre la Turkish Airlines et l'agence Marmara à Paris ; le 15 juillet 1983 enfin, l'*ASALA* commet l'attentat d'Orly, causant la mort de huit personnes et en blessant soixante autres. Cette chronologie est due au travail de Christophe Chiclet.

dépit de moyens, de logistique et d'intérêts communs, il ne semble n'y avoir eu aucun effet de symbiose entre les mouvements kurde et arménien. En revanche, l'effet de symbiose semble avoir été opérant entre une minorité de Kurdes et d'Alévis après qu'un certain nombre d'attaques et d'incendies criminels aient été revendiqués par ces derniers en Allemagne, en réponse aux événements survenus à Gaziosmanpasa, dans la banlieue d'Istanbul, en 1995. Cette symbiose est d'autant plus possible que l'allégeance simultanée à ces deux identités n'est pas antinomique.

Tableau 3 : Attentats attribués aux organisations affiliées au PKK (recensement dans la presse, 1986-1998)

	nombre	%
Cibles		
Intérêts turcs	95	95
Intérêts européens	5	5
Total	*100*	*100*
Moyens		
Cocktails molotov	15	15,8
Prises d'otages	7	7,4
Bombe	1	1
Divers	72	75,8
Total	*95*	*100,0*

Comme pour les manifestations, la publicité est la principale fonction des actes terroristes. Le côté spectaculaire et médiatique rend plus étroite la marge de manœuvre de l'Etat ou des Etats qui doi(ven)t gérer le conflit. La Turquie d'une part, est placée sous les feux des droits de l'homme et ses représentants en Europe doivent respecter les règles du jeu démocratique[18] (cf. l'amorce de crise diplomatique entre la Suisse et la Turquie au lendemain de l'assassinat de l'un des preneurs d'otages par un employé de l'ambassade de Turquie à Berne), les pays européens d'autre part, doivent trouver des solutions démocratiques au conflit. Or la spécificité des Kurdes rend les pratiques habituelles de neutralisation de la violence caduques. Alors que les Etats occidentaux déploient des efforts pour intervenir auprès des Etats[19], faute de pouvoir

18 L'amorce de crise diplomatique entre la Suisse et la Turquie au lendemain de l'assassinat de l'un des preneurs d'otages par un employé de l'ambassade de Turquie à Berne illustre cette nécéssité.

19 Bertrand Badie (1989) distingue deux types d'étatisation des nouvelles violences : la méthode américaine, simplificatrice, qui désigne des Etats terroristes et incite à les frapper, économiquement si nécessaire (cas de la Libye, de l'Iran) ; et la méthode française qui tend à entrer en contact avec les groupes terroristes afin de les neutraliser ou de négocier par la médiation d'Etats (cas de l'Iran lors des attentats de 1986 à Paris, de l'Algérie).

répondre directement aux groupes terroristes, comment agir face aux Kurdes qui n'ont pas d'Etat ? Le dialogue et, le cas échéant, la pression vis-à-vis de la Turquie est inévitable.

La violence politique kurde s'inscrit dans une stratégie propre au *PKK* qui, depuis 1984, poursuit la lutte armée au Kurdistan et qui, depuis 1993, a perpétré un certain nombre d'attentats en Turquie (à Ephèse en juillet 1993, au Grand Bazar d'Istanbul en avril 1994, à Tunceli en juillet 1996 mais également dans des bases militaires). Toutefois, là encore, il est difficile de parler d'importation d'une méthode déjà éprouvée en Turquie.

L'auto-mutilation

L'auto-mutilation revêt ici deux types d'atteintes corporelles : les grèves de la faim et les immolations par le feu. Ces deux répertoires d'action font appel à une violence, différente de celle comprise dans le terrorisme. Il s'agit d'une action violente soutenue par des non-violents. La grève de la faim renvoie aux catégories de la violence politique en tant qu'elle constitue une privation publique de nourriture impliquant la menace de mort, au sein d'un conflit proclamé à la face d'une autorité susceptible de satisfaire la revendication émise. L'immolation par le feu, publique également, est éminemment violente d'autant que l'issue tragique est presque certaine. Par ailleurs, la question du monopole de la violence physique légitime de l'Etat est une nouvelle fois soulevée. S'infliger une souffrance, une mutilation ou la mort revient à transgresser le principe selon lequel l'Etat serait le seul détenteur du pouvoir légitime d'imposer une violence et une contrainte aux personnes. Le rapport instrumental à la souffrance physique consiste à se servir des corps comme médium de revendication. Et il arrive que l'Etat tente de réinvestir ces corps qui prétendent se soustraire à son emprise, en nourrissant de force les grévistes.

La grève de la faim est, dans certains milieux — carcéral et immigré — une pratique qui tend à devenir de plus en plus familière en France. Les prisons françaises demeurent le principal site de grèves de la faim, la pratique touchant 2,5 % des détenus en 1991 et 5,5 % en 1992 (Siméant, 1995 : 251). Les migrants, principalement ceux déboutés du droit d'asile, y recourent de plus en plus fréquemment aussi (les mobilisations de grande ampleur eurent lieu en 1972, 1980, 1991, 1996-97-98). En outre, les grèves sont globalement de plus en plus longues, dépassant souvent un mois depuis 1991 ; c'est le cas de la quasi totalité de celles que nous avons recensées depuis 1984 parmi les Kurdes. Or la particularité des grèves de la faim entreprises de façon collective par les Kurdes est que celles-ci ont pour but le plus fréquent de dénoncer la situation politique en Turquie alors que les actions similaires en faveur du droit d'asile et, plus généralement, concernant le traitement des Kurdes en Europe, arrivent en seconde position (tableau 4).

Tableau 4 : Revendications appuyées par des grèves de la faim (recensement dans la presse, 1984-1998)*

	nombre	%
Solidarité avec les grévistes de la faim dans les prisons turques	10	32,3
Situation au Kurdistan	10	32,3
Déboutés du droit d'asile **	9	29,0
Situation des Kurdes en Europe (procès, arrestations)	2	6,4
Total	*31*	*100,0*

* Ces données ne tiennent pas compte des grèves de la faim des sympathisants et militants du *PKK* suite à l'arrivée d'Abdullah Öcalan à Rome.
** Les grèves de la faim entreprises par les déboutés du droit d'asile de nationalité turque sont beaucoup plus nombreuses que celles indiquées ici. Nous n'avons tenu compte ici que de celles impliquant les seuls Kurdes.

Nous avons encore une fois maintenu le cas de l'arrivée d'Öcalan à Rome à part, celle-ci ayant provoqué des grèves de la faim en chaîne dans la plupart des pays habités par des Kurdes (Allemagne, Italie, France, Suisse, Pays-Bas, Angleterre, Autriche, Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Roumanie, Moldavie, Bulgarie, Australie, Etats-Unis, Arménie, Russie, Ukraine, Géorgie, Syrie, Arabie Saoudite). Forts de l'arrivée de milliers de sympathisants, les Kurdes présents à Rome atteignent le millier lorsqu'ils entament une grève de la faim, quelques jours après l'arrivée du chef du *PKK*.

Les immolations par le feu, à l'inverse des grèves de la faim, ne revêtent aucun caractère collectif. Même si les Kurdes s'immolent le plus souvent à plusieurs et s'ils appartiennent exclusivement au *PKK*, l'immolation fait partie du domaine privé. En outre, à l'inverse des lieux de grève de la faim qui constituent, dans le cas des déboutés du droit d'asile, un point de ralliement pour la plupart des irréguliers, ceux de l'immolation par le feu sont des lieux relativement insolites pour une action revendicative et auxquels peu de gens ont accès à ce moment-là (autoroute, centre de détention administrative). Enfin, le danger de mort, même non abouti (tableau 5), rend impossible toute prétention au collectif.

Tableau 5 : Immolations par le feu (recensement dans la presse, 1989-1998)

	nombre	%
Motifs		
Situation au Kurdistan	15	53,6
Attitude des gouvernements européens	6	21,4
Déboutés du droit d'asile	4	14,3
Arrivée d'Öcalan à Rome	3	10,7
Total	*28*	*100,0*
Issue pour les victimes		
Blessés	21	75,0
Morts	3	10,7
Inconnu	4	14,3
Total	*28*	*100,0*

Les immolations par le feu sont un phénomène relativement rare, aussi bien en Turquie ou au Kurdistan que dans les pays occidentaux. Certains précédents ont cependant été notés et l'on peut par exemple faire un parallèle entre l'immolation par le feu des militants kurdes pour dénoncer la situation au Kurdistan et celle d'opposants iraniens au régime de Téhéran (immolation par le feu de Neusha Farrahi, à Los Angeles, en 1987, Naficy, 1993 : 12-13). Les immolations tentées consécutivement à l'arrivée d'Abdullah Öcalan à Moscou puis à Rome témoignent pour leur part encore une fois de la singularité du cas. D'une part, elles ont eu lieu dans le contexte d'un appel au sacrifice des militants du *PKK* par leur leader lui-même[20]. D'autre part, elles s'inscrivent dans une série d'actions violentes perpétrées en Europe comme en Turquie où, simultanément, un guérillero kurde s'est tué et a blessé six personnes dans une attaque-suicide à la bombe à Ankara.

En revanche, les grèves de la faim menées par les Kurdes s'inscrivent dans la filiation de celles, nombreuses, menées dans les prisons turques et qui concernent le plus souvent plusieurs milliers de personnes. La maîtrise de la grève de la faim par les migrants kurdes et turcs est telle que ce sont eux qui, la plupart du temps, ont instauré au sein des mouvements de sans-papiers la pratique de la consommation de thé sucré qu'ils justifient en expliquant qu'elle ne « casse pas » la grève (Siméant, 1995 : 295).

CONCLUSION

Si le recrutement sur place est primordial pour un mouvement qui prône la lutte armée, l'implantation du *PKK* et de *Komkar/TSKP* dans la diaspora kurde leur fournit des ressources importantes. Ces diasporas financent largement — directement ou indirectement — les deux organisations et leur permettent ainsi de poursuivre le conflit. Le risque d'élimination physique a disparu en diaspora (excepté peut-être pour les dirigeants) et le seul danger pour le *PKK* est que les immigrants s'éloignent de leur culture d'origine. Toutefois, un tel schéma ne semble pas être le cas : les Kurdes « s'ethnicisent » en Europe au cours des années 1980-90 et il arrive même que des jeunes hommes et des jeunes filles de la seconde génération réapprennent le kurde avant de se lancer dans la guérilla « au pays ». Parallèlement les réseaux associatifs sont nés avec leur corollaire de mobilisations revendicatives. Comme les identités, les stratégies participatives sont recomposées en exil. Les acteurs adaptent les répertoires et les modes de mobilisation en fonction du terrain et des interlocuteurs auxquels ils s'adressent.

Les mobilisations des organisations politiques des Kurdes de Turquie font aussi bien appel à des actions collectives qu'à des pratiques individuelles dont l'immolation par le feu est l'exemple le plus évident. L'action collective apparaît tout à la fois comme étant *constitutive* d'organisations et comme étant le *produit* de ces organisations. Sans les rassemblements européens organisés régulièrement en

20 Information diffusée par le *PKK* notamment *via* Internet, par le E-mail : <Public-Relations@*PKK*.org>, dans un message daté du 18 novembre 1998.

Allemagne, le tissu associatif ne pourrait pas être qualifié de réseau ; sans le réseau associatif, la mobilisation conjointe et/ou simultanée dans plusieurs Etats serait impossible. En ce sens, nous assistons à la mobilisation d'un groupe sur une base ethnique, qui utilise des techniques et des modes d'action transnationaux, tel que l'a défini Bertrand Badie (1997) dans son « *jeu triangulaire* ». Les récents événements consécutifs à l'arrestation d'Abdullah Öcalan, le 16 février 1999, à Nairobi (Kenya) où il était réfugié depuis deux semaines dans les locaux de l'ambassade de Grèce, quelque temps après son départ d'Italie, confirment l'extrême mobilisation des militants du *PKK* sur le plan international. Celle-ci est à la fois permise par une forte hiérarchisation à l'intérieur de l'organisation et par l'utilisation des moyens de communication modernes. Dès la nouvelle de l'arrestation d'Öcalan par les services secrets turcs et son rapatriement en Turquie, le *PKK* parvient à mobiliser, téléphone portable et forte structuration aidant, ses militants dans l'ensemble de l'Europe où les intérêts grecs sont pris d'assaut, rappelant les vagues similaires de 1994-95 (note n° 7). Les cadres de la diaspora kurde semblent bien se comporter comme des « entrepreneurs identitaires » qui mettent à mal les Etats-nations — d'origine comme d'accueil – tout en intégrant les individus à un réseau transnational communautariste. Enfin, et c'est là toute l'ambiguïté de la diaspora, celle-ci se sert également du concept de nation en tant que facteur pérenne et du concept d'Etat-nation comme idéal à atteindre ou à défendre.

Références bibliographiques

ABDULKARIM (A.), « Les Kurdes irakiens en Europe, nouveaux “Boat People” », *REMI*, 14 (1), 1998 : pp. 263-276.

ANDERSON (B.), *Imagined Communities*, New York, Verso, 1994, 224 p.

ANGOUSTURES (A.) et PASCAL (V.), « Diasporas et financement des conflits », in Jean (F.) et Rufin (J.-Ch.), *Économie des guerres civiles*, Paris , Hachette, Pluriel, 1996, pp. 495-542.

BADIE (B.), « Le jeu triangulaire », in Birnbaum (P.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997, pp. 447-462.

BADIE (B.), « Terrorisme et État », *Études polémologiques*. N° 49, janvier 1989, pp. 7-19.

BLASCHKE (J.), « Kurdische Communities in Deutschland und Westeuropa. Ein überblick über ihre soziale und kulturelle Situation », in Berliner Institüt für Vergleichende Sozialforschung (ed), *Kurden im Exil*. Ein Handbuch kurdischer Kultur, Politik und Wissenschaft, Berlin, Parabolis, 1991, 2.1-3.

BOZARSLAN (H.), *La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 383 p.

BOZARSLAN (H.), « L'immigration kurde, espace conflictuel ». *Migrants formation*, N° 101, juin 1995, pp. 115-129.

BOZARSLAN (H.), « État, religion, politique dans l'immigration ». *Peuples méditerranéens*, N° 60, juillet-septembre 1992, pp. 115-133.

ESMAN (M.), « Diasporas and International Relations », in Sheffer (G.), *Modern Diasporas in International Politics*, London, Croom Helm, 1986, pp. 333-349.

FAVRE (P.), *La manifestation*, Paris, PFNSP, 1990, 391 p.

GAXIE (D.), *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978, 269 p.

GURR (T.R.), HARFF (B.), *Ethnic Conflict in World Politics*, Boulder (Colorado), Westview Press, 1994, 206 p.

KASTORYANO (R.), « Construction de communautés et négociation des identités : les migrants musulmans en France et en Allemagne », in Denis-Constant (M) (s/dir), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, pp. 229-244.
KODMANI-DARWISH (B.), *La diaspora palestinienne*, Paris, PUF, 1997, 263 p.
MANN (P.), L'action collective. *Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991, 155 p.
MANRY (V.), *Commerces kurdo-turcs dans le quartier de Strasbourg-Saint-Denis : du politique et de l'économique*, DEA de Sociologie, Université de Toulouse Le Mirail, 1994, 75 p. + annexes photographiques.
NAFICY (H.), *The Making of Exile Cultures. Iranian Television in Los Angeles*, Minneapolis/ London, University of Minnesota Press, 1993, 283 p.
NEVEU (E.), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, Repères, 1996, 123 p.
OFFERLÉ (M.), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994.
OLSON (M.), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978 (1966), 256 p.
RIEGEL (C.), *Les Kurdes en France. Une communauté à part entière ?* Mémoire de maîtrise de Géographie humaine, Paris IV, 1993, 130 p.
RIGONI (I.), « Les migrants de Turquie : réseaux ou diaspora ? », *L'Homme et la Société*, N° 125, juillet-septembre 1997, pp. 38-57.
SHEFFER (Gabriel), « Ethno-National Diasporas and Security », *Survival*, Volume 36, n° 1, Spring 1994, pp. 60-79.
SHEFFER (G.) (ed.), *Modern Diasporas in International Politics*, London, Croom Helm, 1986, 349 p.
SIMÉANT (J.), *La cause des « sans-papiers ». Mobilisations et répertoires d'action des étrangers en situation irrégulière. (1970-1992)*, Thèse, Institut d'Études Politiques, Paris, 1995, 473 p. + 63 p.
SIMON (G.), *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, 1995, 429 p.
TAPIA (S. de) : Turquie, *La circulation migratoire dans les diasporas ouvrières de la Méditerranée*. Rapport Migrinter pour le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, non publié, Poitiers, 1997, 224 p.
TAPIA (S. de), « Logistique d'une diaspora ou logistique de l'émigration ? Les réseaux turcs d'Europe », in Prevelakis (G.) (éd.), *Les réseaux des diasporas*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 287-304.
TAPIA (S. de), « Échanges, transports et communications : circulation et champs migratoires turcs ». Non publié, 1996, 22 p.
TAPIA (S. de), « Migrations turques en Europe. Définition dynamique d'un champ migratoire : circulation et diasporas ». *CEMOTI*, N° 18, juillet-décembre 1994, pp. 232-262.
VAN BRUINESSEN (M.), « Nationalisme kurde et ethnicités intra-kurdes », *Peuples Méditerranéens*, N° 68-69, juillet-décembre 1994, pp. 11-37.
VEGA (A.), « Tradition et modernité au Kurdistan et en diaspora », *Peuples méditerranéens*, N° 68-69, juillet-décembre 1994, pp. 107-142.

Sites Internet

ORGANISATIONS POLITIQUES KURDES
American Kurdish Information Network (proche du PKK) : http://www.kurdistan.org
Arm the Spirit (Kurd-L) : http://burn.ucsd.edu/~ats
Center for Kurdish Political Studies (CKPS) : http://www.argk.org/
Kurdish Links : http://www.clark.net/kurd/kurdlinks.html

Kurdish Women's Society in Europe (Sweden) : http://home3.swipnet.se/~w_33072/index.html
Kurdistan Web : http://www.Humanrights.de/~kurdweb/
Italie : http://www.tmcrew.org:80/int/kurdi/
Italie : http://free.rmnet.it/~forte/kurdish/
Med-TV : http://www.ib.be/med/
PKK : http://www.PKK.org/
Washington Kurdish Institute : http://www.clark.net/kurd/
TURCS ET KURDES DANS LES PARTIS ALLEMANDS
Cem Özdemir : http://www.fu-berlin.de/mdb_projekt/oezdemir/
Immi/gr¸n : http://www.gruene.de/immigruen/

Bozarslan Hamit, La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient

Rivet Daniel

Vingtième Siècle. Revue d'histoire, Année 1998, Volume 57, Numéro 1
p. 181 - 183

Alf Lüdtke et la *Bielefelder Schule* (histoire des structures du social et du politique). Or, plus proche de la première que de la seconde, Weitz aurait dû, pour véritablement gagner son pari pouvoir relier plus fermement les individus politisés, le communiste de la Ruhr ou de Saxe, à la politique effectivement poursuivie par leur parti. Cette dernière disparaît trop souvent hors de la vue, un fait que, sans doute, Weitz lui-même expliquerait par l'argument – jamais très convaincant mais évident dans son livre – selon lequel on écrit pour un public érudit qui est censé déjà savoir ... et s'ennuyer de la «grande» histoire politique.

Klaus-Peter Sick

PAYNE Stanley G., *A History of Fascism (1914-1945)*, Londres, UCL Press, 1995, 613 p., prix non indiqué.

Se servant d'une connaissance hors pair de la littérature existante, un des meilleurs spécialistes anglo-saxons du fascisme nous offre ici une narration de l'histoire du fascisme ainsi qu'une interprétation des éléments clés de sa théorie. L'originalité de cet ouvrage provient surtout de l'étude comparative à laquelle se livre l'auteur. Non content de présenter l'évolution du national socialisme allemand ou du fascisme italien, Payne s'attaque à toutes les manifestations de fascisme, différenciant le fascisme et le nationalisme autoritaire.

Cette étude comparative lui permet d'identifier un certain nombre de points communs qu'on peut désigner comme critères nécessaires à la croissance du fascisme. Sa naissance avait ses origines dans la crise culturelle de la fin du 19e siècle et il se développait dans les pays qui se sentaient humiliés ou frustrés sur le plan international, là où il y a eu des manifestations de nationalisme organisé avant la guerre de 1914-1918. Les États qui cédaient au fascisme étaient ceux qui venaient de se doter ou étaient en train de se doter d'un système de démocratie libérale et qui se sentaient victimes d'une crise économique due à la défaite ou l'exploitation étrangère. États dans lesquels une large partie des travailleurs, des agriculteurs et des petits bourgeois ne se sentaient pas représentés sur l'échiquier politique.

Plus que par son originalité, ce livre se distingue par sa clarté. Constatant que les définitions existantes de fascisme prêtent à confusion, Payne nous offre une définition fondée sur trois éléments. Premier élément : l'idéologie et les objectifs des mouvements. Les fascistes épousaient une philosophie du vitalisme, du volontarisme et de l'idéalisme, cherchant à créer une nouvelle culture séculaire par le biais d'un état autoritaire et nationaliste. Ils glorifiaient la violence et la guerre et souhaitaient un changement radical du statut de leur pays. Deuxième aspect : les négations fascistes. Antilibéralisme, anticommunisme et anticonservatisme étant les négations communes. Troisième volet : le style et l'organisation. La mobilisation en masse ; une militarisation des relations politiques avec le principe de commande par un leader charismatique ; l'importance des meetings et de symboles mythiques ; une glorification de virilité et de jeunesse : autant de facteurs partagés par tous les mouvements fascistes.

Écrit dans un style clair et accessible, quoiqu'un peu répétitif, ce livre représente une contribution importante à l'histoire des fascismes et deviendra un outil essentiel.

Simon Kitson

BOZARSLAN Hamit, *La question kurde. États et minorités au Moyen Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 383 p., 228 F.

Voilà un essai, qui, alternativement, séduit le lecteur par son brio intellectuel

et le rebute par son excès de sophistication. Certes on n'attend pas d'une thèse en science politique soutenue à l'EHESS qu'elle soit un ABC à la compréhension de la question kurde, encore moins un ouvrage de plus sur le malheur d'être kurde. Et l'on dispose d'une lecture de l'histoire immédiate du Kurdistan enfin débarrassée du romantisme politique larmoyant, qui infeste la «vulgate» consacrée aux Kurdes. Non seulement l'auteur nous apprend à quel point l'histoire des Kurdes, non pas se surimpose sur la scène moyen-orientale, mais s'imbrique avec celle des quatre États abritant cette «macro-ethnie» au destin tourmenté, mais il nous révèle combien l'élite modernisatrice kurde se coule dans les mêmes moules que celle qui l'environne et la dénie en tant que telle: successivement «civilisationnelle» entre 1880 et 1930, marxiste après la deuxième guerre mondiale, affrontée à l'islamisme depuis peu. Si bien que la culture politique, qui l'imprègne, la fait continuellement s'emparer du peuple et l'enrégimenter au service de la cause d'une nation improbable, sinon introuvable. De même retrouve-t-on dans le mouvement kurde les mêmes mécanismes d'assujettissement du peuple par l'élite, que produisirent le kémalisme en Turquie et le ba'athisme en Irak: au risque de sacraliser la nation kurde et d'absolutiser une cause embrouillée, puisque chaque parti kurde négocie en sous-main avec l'État local en termes de subordination et de légitimation. Tout cela est démontré par Bozarslan en puisant dans ce qu'il y a de plus inventif et fécond dans la science politique actuelle (Bertrand Badie, Jean-François Bayart, Olivier Roy et les autres...). Et débouche sur le constat d'une impasse, que seule une encore improbable démocratisation à l'espagnole du sous-système régional serait susceptible de pallier. Car l'État moyen-oriental issu des décombres de l'empire ottoman et de la décolonisation postmandataire tient ses Kurdes à la fois en jouant avec les «Kurdes de l'autre» et en équilibrant la balance entre coercition et redistribution, sauf durant les quasi cycliques grandes poussées insurrectionnelles. L'auteur parvient à la conclusion, ô combien courageuse mais peu engageante, que le mouvement kurde, miné par la violence interne qui l'habite, est incapable de parvenir au stade du national, cependant que l'État local, ni hôte, ni prison, est impuissant à intégrer ses Kurdes en tant que «citoyens comme les autres».

Pour comprendre la complexité kurde, H. Bozarslan fait appel aux ressources également de l'anthropologie et de la philosophie politique. Et là, il en fait trop. On le suit complètement, lorsqu'il montre comment la communautarisation des millions de Kurdes, déplacés dans les grandes villes du Moyen-Orient et déportés dans les camps de réfugiés, engendre une situation à la libanaise: «parrains» et «protection as business», dans un cas, milices et exercice d'une violence politique graduée jusqu'au terrorisme comme rite de passage, dans l'autre. On décroche un peu lorsque il diagnostique l'apparition dans les bastions conservatoires de la montagne d'un «syndrome khaldunien... de retribalisation». Et on tique, lorsqu'il se débarrasse au passage de l'attirail conceptuel webérien pour opérer un retour «branché» à Hobbes. Plutôt que de suivre le balancier de la mode intellectuelle, H. Bozarslan eut mieux fait de solliciter ses prédécesseurs: l'intellectuel en uniforme magistralement informé Pierre Rondot et l'immense anthropologue Frederik Barth, qui fit ses premiers pas au début des années 1950 dans le Kurdistan perse et dont il fait mention fugitivement une seule fois pour élucider cette «transfrontaliérité conflictuelle», qui est l'un des ressorts majeurs de la question kurde. Paradoxalement, cet ouvrage écrit par un Kurde ne nous donne pas assez à comprendre le point de vue de l'indigène si bien traduit par F. Barth. Et

c'est le talon d'Achille de cet essai brillant et novateur de prendre le risque de s'éloigner du local à force de plaquer sur son terrain des manières de penser et des conceptualisations, qui risquent de fonctionner comme des écrans entre les Kurdes et nous.

Daniel Rivet

DANIEL Dominique, *Immigration aux États-Unis (1965-1995). Le poids de la réunification familiale,* Paris, L'Harmattan, 1996, 236 p., (coll. «Le monde nord-américain. Histoire – Culture – Société»), 130 F.

Cet ouvrage très dense est la version publiée de la thèse de doctorat de D. Daniel. Cela n'en rend pas la lecture facile, d'autant que les pages sont bien fournies avec les références dans le texte et qu'ont été conservés les chapitres présentant le sujet et sa problématique particulièrement arides. Mais, une fois ces obstacles surmontés, on peut apprécier le travail de recherche et l'apport de celle-ci, soutenue par une bonne bibliographie. Le chapitre initial fait bien le point historiographique sur la question de l'immigration, et sur le rôle de la famille dans celle-ci et le second présente de façon claire et bien informée les politiques successives d'immigration des États-Unis, jusqu'en 1990. La suite aborde la question de la réunification familiale chez les immigrants asiatiques et mexicains de Californie. La recherche a été menée de façon minutieuse, rendant compte de tous les cas de figure et des conditions diverses. D. Daniel montre clairement l'importance de la famille dans les stratégies d'immigration et comment elle se superpose aux critères économiques ; elle démontre également comment les lois sur l'immigration sont le plus souvent incohérentes et ne prévoient pas leurs suites. Aussi, les immigrants se marient ou non seulement pour suivre les exigences de la loi ; certains profitent de la masse des dossiers traités par les services officiels pour améliorer leur statut en les court-circuitant, alors que ceux qui suivent les filières n'y arrivent pas toujours. Par là, les conclusions nuancées de D. Daniel peuvent s'appliquer, *mutatis mutandis,* aux politiques d'immigration suivies dans nos pays. Il n'y a pas dans ce domaine de spécificité américaine.

Jacques Portes

COLIGNON Alain, KESTELOOT Chantal, MARTIN Dirk (dir.) *Commémoration. Enjeux et débats,* Bruxelles, Centre de Recherches et d'Études Historiques de la Seconde Guerre Mondiale, 1996, prix non indiqué.

Cet ouvrage se compose de trois textes principaux décrivant et analysant le cinquantième anniversaire de la Libération (1944) en Wallonie, en Flandres et aux Pays-Bas. Les deux articles consacrés à la Belgique, bien qu'étant conçus différemment, exposent de façon détaillée l'ensemble des manifestations, leurs initiateurs, les débats et les thèmes développés. Chacun d'eux se conclut par une cartographie des manifestations établie à partir d'un questionnaire communal. L'article concernant les Pays-Bas, moins analytique, s'interroge sur la médiocre ampleur de la commémoration qu'il associe à la fois à l'absence de tradition commémorative de la première guerre mondiale – conflit pendant lequel la neutralité hollandaise avait été respectée – et à la remise en cause, depuis les années 1970, de la légende dorée de la solidarité sans faille du peuple hollandais à l'égard de ses concitoyens d'origine juive. Les deux articles consacrés à la Belgique ainsi que la confrontation opérée *in fine* permettent eux aussi d'établir une corrélation entre l'ampleur des manifestations et l'existence d'une gêne



Madame Élisabeth Picard

Les Kurdes et l'autodétermination. Une problématique légitime à l'épreuve de dynamiques sociales

In: Revue française de science politique, 49e année, n°3, 1999. pp. 421-442.

Résumé

L'examen de la contestation des Kurdes face aux États du Moyen-Orient, Iran, Syrie. Turquie, Iraq - ces deux derniers en particulier - suscite une série de réflexions sur le concept d'auto-détermination en celle fin de siècle, en donnant l'occasion de le tester par des expériences con-crètes. Dans les États minés par l'inadéquation entre frontières territoriales et frontières iden-titaires, la revendication des Kurdes pose la question de l'articulation entre stratégie de la violence et lutte politique. Dans l'état actuel du droit international ef des rapports de forces présidant à l'exercice de l'autodétermination, les expériences iraquienne et turque réclament de distinguer entre autonomie culturelle et autonomie politique pour donner sens à la notion et sortir de la crise kurde. THE KURDS AND SELF-DETERMINATION LEGITIMATE PROBLEMATIC FACES SOCIAL DYNAMICS

Abstract

The kurds and self-determination. a legitimate problematic faces social dynamics

An analysis of the Kurds 'contestation in the Middle East states - Iran, Syria, Turkey, Iraq, particularly the last two - leads to a series of reflections about the concept of self-determination at the turn of the present century and provides an opportunity to test it in the face of concrete experiences. In countries under-mined by the inad-equacy of territorial frontiers vis-à-vis identity frontiers, the Kurds' claim raises the issue of the link between the strategy of violence and political struggle. In the present state of international law and of the balance of forces ruling self-determination, the Iraqi and Turkish experiences make it necessary to distinguish cultural and political autonomy so as to make self-determination a meaningful notion and to resolve the Kurdish crisis.

doi : 10.3406/rfsp.1999.395384



LES KURDES ET L'AUTODÉTERMINATION

Une problématique légitime à l'épreuve de dynamiques sociales

ÉLIZABETH PICARD

Durant la Conférence de la paix en 1918-1920, et en particulier lors de la réunion de Sèvres (10 août 1920), les Alliés avaient paru généreux à l'égard des Kurdes. Inspirés par le point 12 des principes wilsoniens, ils avaient offert à leurs dirigeants de faire la preuve qu'une majorité de la population, d'un territoire qu'il leur restait à définir, était favorable à la création d'un État kurde. Le territoire resta introuvable, et les élites kurdes profondément divisées sur l'opportunité de créer un État : la majorité des Kurdes d'Anatolie participait alors à la lutte d'indépendance aux côtés des nationalistes turcs.

Depuis cette occasion manquée – un des événements fondateurs du nationalisme kurde en cette fin de 20e siècle –, des décennies sont passées pérennisant ce qu'il convient d'appeler au Moyen-Orient des « États territoriaux » plutôt que des « États-nations ». Ce sont ces États qui ont imposé la configuration identitaire et les modes d'action des mouvements kurdes. Dans les dernières décennies, la sphère kurde s'est « régionalisée » [1] : dépassant la stratégie couplée de soutien aux Kurdes dans l'État voisin et de répression de leurs propres Kurdes, les quatre États sur le territoire desquels se développaient les revendications kurdes (Turquie, Iran, Iraq et Syrie) ont adopté des politiques parallèles, voire concertées, d'endiguement et d'intervention. À partir du milieu des années quatre-vingt, les échos du développement d'une guérilla kurde en Turquie et les effets du génocide perpétré par le régime de Saddam Hussein en Iraq ont débordé le Moyen-Orient et porté la question kurde (au singulier) sur la scène internationale. Au printemps 1991, le « malheur kurde » a été au cœur d'une intervention occidentale, militaire et humanitaire, emblématique de nouvelles conceptions des relations internationales après la guerre froide, et il a servi d'argument central à la dénonciation de la « faillite de l'État-nation » au Moyen-Orient [2]. Car, en fin de compte, régionalisation et internationalisation croissantes n'empêchent pas que la revendication kurde se déploie à l'intérieur des cadres étatiques et renvoie à la question centrale de la nature de l'État et à ses dynamiques [3].

Cette revendication est formulée le plus fréquemment comme une demande d'autonomie. L'emploi du terme a un double avantage : celui de référer à des expériences historiques vécues par les Kurdes, dans la république de Mahabad en Iran sous influence soviétique en 1946 et dans la région autonome d'Iraq entre 1970 et 1974 ; et

1. Sur ces deux notions, cf. Hamit Bozarslan, *La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, en particulier le chapitre 6, « La dimension régionale et internationale de la question kurde », p. 291-347.

2. Ghassan Salamé, « Le Koweit est l'arbre qui cache la forêt », dans Élizabeth Picard (dir.), *La question kurde*, Bruxelles, Complexe, 1993, p. 146. Sur les limites de l'État au Moyen-Orient, cf. N. Ayubi, *Overstating the Arab State. Politics and Society in the Middle East*, Londres, I.B. Tauris, 1995.

3. Joel Migdal, *Strong Societies and Weak States*, Princeton, Princeton University Press, 1988.

Revue française de science politique, vol. 49, n° 3, juin 1999, p. 421-442.

celui d'être suffisamment plastique pour intégrer des enjeux fluides et des formules négociables. Au risque de schématiser un sujet qui réclame beaucoup de nuances et qui subit les distorsions des feux de l'actualité, on partira du postulat que les Kurdes, en particulier dans les quatre États cités ici, luttent pour obtenir une autonomie. On écartera le cas syrien et le cas iranien, à la fois par défaut d'information et parce que la question kurde y est marginalisée par d'autres urgences [1]. On retiendra le cas de l'Iraq (4 millions à 4,5 millions de Kurdes sur une population de 21 millions d'habitants) où a été instaurée en 1991 une « région autonome » kurde, et celui de la Turquie (12 millions à 15 millions de Kurdes sur 62 millions d'habitants [2]) où les opérations d'envergure menées par l'armée depuis 1994 contre les combattants kurdes de l'Anatolie du Sud-Est ne sont pas sans rappeler la guerre d'Algérie.

La perspective comparative adoptée ici n'est pas destinée à opposer la dynamique d'un mouvement kurde affrontant une dictature tribale (l'Iraq) à celle d'un autre mouvement kurde s'exerçant dans une démocratie fragile (la Turquie). Elle cherche plutôt à nourrir une série de réflexions sur le concept d'autodétermination en cette fin de siècle, en nous donnant l'occasion de le tester par des expériences concrètes de *policy making*. Les deux premières réflexions portent sur le repérage de l'espace kurde : ses frontières identitaires et ses frontières territoriales qui éclairent la nature de la revendication. Nous poserons ensuite la question de l'articulation entre violence armée et lutte politique dans la mobilisation des Kurdes. Puis celle de l'environnement international : état du droit et rapport de forces dans l'accompagnement des processus d'autodétermination. Dans une dernière partie, nous tenterons de passer au crible des expériences iraqienne et turque les distinctions entre autonomie culturelle et autonomie politique pour donner son sens à la notion d'autodétermination.

IDENTIFIER L'ESPACE KURDE

À partir de quels critères peut être posé le droit des Kurdes à l'autodétermination et, partant, à un régime d'autonomie en Turquie et en Iraq ? La notion même d'autodétermination implique l'existence d'un groupe identifiable et solidaire, étant entendu qu'il ne s'agit pas de l'amalgame de demandes « démocratiques » individuelles qui pourraient être satisfaites par le respect des libertés humaines et individuelles et un libre accès à la participation politique. Dans la notion d'autodétermination est posée implicitement une dimension culturelle qui revient à dire que le groupe concerné est unique [3], et que sa revendication est nourrie par des traditions faites de pratiques orga-

1. La question kurde en Syrie est à la fois occultée par la virulence de la question confessionnelle et instrumentalisée dans le conflit de souveraineté avec la Turquie, sur l'eau en particulier, mais elle n'en porte pas moins les ingrédients du séparatisme. Signalons que la crise de l'automne 1998 entre Ankara et Damas à propos de la présence en Syrie d'Abdullah Öcalan et de la lutte armée du PKK n'a pas alimenté la question kurde en Syrie même. C'est en Iran que la question kurde est à long terme la plus grave, selon l'iranologue Yann Richard. Les extraits, publiés par *Le Monde* le 1er janvier 1998, des enregistrements de la négociation de Vienne en juillet 1989 entre Abdoul Rahman Ghassemlou, dirigeant du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran, et des émissaires de la République islamique portent principalement sur la question de l'autonomie.

2. Une étude du MGK, le puissant Conseil national de sécurité, indique qu'en 2010 la population kurde pourrait constituer 40 % de la population totale de Turquie, et 50 % en 2025. *Milliyet*, 18 décembre 1996, cité par le *Bulletin de liaison et d'information*, 141, de l'Institut kurde de Paris.

3. Yael Tamir, « The Right to National Self-Determination », *Social Research*, 59 (3), automne 1991, p. 569.

nisées par un rituel, porteuses de valeurs et impliquant une continuité avec le passé [1]. Or, dans le cas des Kurdes, le repérage du groupe est brouillé tant par la difficulté à convenir des frontières extérieures de son espace que par ses divisions internes.

Rien de plus poreux qu'une frontière ethnique, comme l'a montré Fredrick Barth[2] : elle est franchie pour permettre l'inclusion de segments qui adoptent la généalogie du groupe ethnique sans toujours partager ses caractéristiques, ou l'exclusion d'autres segments qui s'opposent au groupe bien que partageant les mêmes marqueurs. Un des critères déterminants de la frontière ethnique est toutefois la règle régissant le système matrimonial. Or, tant dans leur environnement turc que dans leur environnement arabe, les Kurdes ont pratiqué l'exogamie depuis des siècles. On cite souvent en Turquie le nombre d'une centaine de députés « d'origine kurde » sans préciser s'il s'agit d'individus niant leur kurdité, ou de descendants de mariages mixtes comme s'était identifié le président Özal lui-même. En Iraq comme en Turquie, on connaît de très nombreux cas de Kurdes urbanisés depuis des générations et « dékurdifiés », en particulier parce qu'ils ont perdu l'usage de la langue. La mixité joue dans les deux sens puisque les Kurdes épousent et intègrent des femmes turques ou arabes – la seule règle étant la compatibilité religieuse.

Dans la période récente, les frontières externes de la communauté kurde tendent à se solidifier sous l'impact de stratégies politiques et militaires, et aussi sous l'effet de l'émigration[3]. Pour reprendre l'exemple des députés kurdes au Parlement d'Ankara, nombre d'entre eux qui s'étaient fait élire sur les listes du SHP (le Parti social-démocrate populaire héritier du PRP kémaliste) en 1991, ont démissionné peu après pour former le HEP (Parti populaire des travailleurs). Ce processus d'ethnicisation n'est pas dénué d'ambiguïté : « Il y a cinq ans, je ne me sentais pas kurde ; aujourd'hui, si », déclare au journal *Le Monde* un homme d'affaires stambouliote [4] ; l'homme se dit cependant « citoyen turc », et signale qu'il est marié à une Turque (ethnique). Concurremment, la montée de l'identité musulmane comme identité politique a pour effet d'oblitérer les frontières entre les composantes ethniques de la *umma/ümet* si bien que les partis islamistes recrutent de part et d'autre de la frontière ethnique turco-kurde ou arabo-kurde, en partie parce que leur projet politique est réellement panislamique, certainement par tactique électorale. Ainsi le Refah (Parti de la Prospérité) dont le score a dépassé 20 % aux élections législatives de décembre 1995 en Turquie, a obtenu ses meilleurs résultats, après celui des grandes conurbations de l'Ouest, en Anatolie du Sud-Est où il a été le parti préféré des électeurs kurdes [5].

La difficulté à identifier le groupe et à valider le discours de ceux qui s'en disent les porte-parole s'accroît lorsqu'on considère les clivages internes qui marquent la

1. Eric Hobsbawm, Terence Ranger (eds), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

2. Fredrick Barth, « Enduring and Emerging Issues in the Analysis of Ethnicity », dans H. Vermeulen, C. Govers (eds), *Anthropology of Ethnicity. Beyond « Ethnic Groups and Boundaries »*, Amsterdam, Het Spinhuis, 1994, p. 11-33.

3. Selon une logique rappelée par Daniele Conversi, « Violence as an Ethnic Border : the Consequence of a Lack of Distinctive Elements in Croatian, Kurdish and Basque Nationalism », *Proceedings of the International Conference on Nationalism in Europe : Past and Present*, Santiago de Compostela, Santiago University Press, 1995.

4. *Le Monde*, 1er avril 1995.

5. Necettin Erbakan, son président, a promis alors « d'abolir les frontières avec la Syrie » grâce à l'unité des musulmans ou au moins à la coopération entre États musulmans. Cf. son interview à *Al-Wasat*, 1er janvier 1996, dont il faut remarquer qu'elle fut donnée avant qu'il n'accède au poste de Premier ministre (juin 1996) pour un an. Le *Refah* a été dissous en janvier 1998 pour « atteinte à la laïcité ».

société kurde. Clivages entre les dialectes kurdes dont les trois principaux, le kurmanji, le sorani et le zaza, correspondent chacun à une région géographique ; entre sectes musulmanes, principalement entre sunnites majoritaires et alevis dissidents du chiisme en Turquie ; clivages, plus généralement, entre tribus et Kurdes détribalisés, et opposant les tribus entre elles selon une segmentarité familière aux anthropologues [1]. Or les enjeux politiques aiguisés de la période récente, articulés souvent à d'importants enjeux économiques (hydrocarbures et eau), ont alimenté cette ethnicisation des rapports sociaux au point de remettre en question une notion fondatrice du processus d'autodétermination : celle d'espace kurde. En Turquie, le centre politique qui a une longue pratique, antérieure même à la République kémaliste, de traitement clientéliste et concurrentiel des segments kurdes, a récemment encouragé des « minoritaires de la minorité » comme les Zazas, à faire entendre leur différence, en réclamant une représentation politique et la redistribution en armes, argent et reconnaissance que leur vaut leur loyauté. Ainsi, entre participation à une citoyenneté turque et à une culture musulmane qui oblitèrent leur frontière identitaire externe, et revivification des différences internes, les Kurdes de Turquie se reconnaissent difficilement un référent unitaire.

Depuis le printemps 1994, les affrontements fratricides dans les régions contrôlées par les partis kurdes [2] au Nord de l'Iraq procèdent aussi de cette ethnicisation. D'abord, certains groupes et certains chefs de milice kurde ont gardé leur allégeance au régime de Saddam après 1991 et l'expulsion des forces régulières ba'thistes par les alliés. En même temps qu'ils font la police pour le compte de Bagdad sur les marches de la région kurde, ils collaborent avec le gouvernement autonome kurde [3]. Leur médiation, indispensable à la survie économique et politique du groupe, contribue aussi à l'affaiblir. Ensuite, des partis kurdes islamistes comme le Mouvement islamique de libération et le Hizbollah kurde contestent le monopole des partis dominants et réclament un partage des ressources de la région kurde à la mesure de la domination que chacun d'eux a établie sur un segment de la société kurde. Ils révèlent ainsi des désaccords, tant sur la légitimité des dirigeants que sur l'identité collective des Kurdes. Surtout, la règle adoptée pour la représentation au Parlement régional kurde élu en mai 1992 a écarté une demi-douzaine de petits partis programmatiques ayant obtenu moins de 5 % des voix, au profit des deux grands partis ethniques, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) des Sorans de Jalal Talabani et le Parti démocratique kurde (PDK) des Kurmanjs de Mas'oud Barzani, lesquels se sont partagé le pouvoir et ses bénéfices jusqu'à ce qu'en mai 1994 leur désaccord sur la répartition du revenu des taxes sur l'exportation du pétrole vers la Turquie [4] déclenche une série d'affronte-

1. M. Van Bruinessen, qui a donné l'étude contemporaine la plus exhaustive sur l'organisation de la société kurde (*Agha, Shaikh and State ; the Social and Political Structures of Kurdistan*, Londres, Zed Books, 1992), s'est penché sur ces « Ethnicités intra-kurdes », *Peuples méditerranéens*, 68-69, 2[e] semestre 1994, p. 11-37.

2. Qui ne coïncident ni avec les régions à majorité kurde ni avec les trois gouvernorats autonomes (Dohouk, Erbil et Soulaymaniyeh) délimités par le pouvoir ba'thiste à Bagdad (loi de 1974).

3. Tahsin Shawes, qui fut un des supplétifs kurdes du gouvernement de Bagdad pendant les campagnes de « pacification » de 1987-1988, a ainsi pris avec sa milice le contrôle de la distribution de l'aide alimentaire dans la région de Chamchamal. Échappant aux autorités iraquiennes, la distribution des vivres dans la région kurde alimente un commerce fructueux entre cette région et, d'une part, le reste de l'Iraq, d'autre part, la Turquie, à la faveur d'un différentiel de prix.

4. Qui était contrôlé par le PDK, dominant dans toute la région nord-ouest de l'Iraq, en particulier dans le *Safe Haven* établi au printemps 1991 et au poste frontalier de Habur. Cf. Hamit Bozarslan, « Kurdistan : économie de guerre, économie dans la guerre », dans F. Jean, J.-C. Ruffin (dir.), *Économie des guerres civiles*, Paris, Pluriel, 1996, p. 105-146.

ments armés auxquels des médiations américaines et turques ont mis temporairement fin à plusieurs reprises, la dernière fois par l'accord de Washington de septembre 1998. La reconnaissance de la banalité de cette fragmentation ethnique et de son aggravation par des facteurs externes à la société kurde ne suffit pas à faire l'économie de ces questions à la fois théoriques et pratiques : à partir de quel degré de cohésion et de pertinence politique un groupe est-il fondé à invoquer son droit à l'autodétermination ? Si important soit-il démographiquement (et les Kurdes ne se lassent pas de rappeler qu'ils sont plus de 20 millions, soit près de trois fois plus nombreux que les Palestiniens), un groupe ethnique a-t-il vocation, et surtout intérêt, à obtenir le statut collectif d'autonomie, sans parler de sa vocation à se constituer en nation ? Comment juger, comme le font tant d'observateurs internationaux et bien des Kurdes sur le terrain, qu'il est légitime de préférer pour les régions kurdes un ordre étatique supérieur ou externe, celui d'une Turquie néo-ottomane ou même celui d'un Iraq unitaire et autoritaire post-saddamien, à un flou identitaire exploité par des entrepreneurs politiques autochtones ?

LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE

Toujours à propos du repérage de l'espace de la kurdité, la réflexion sur l'autodétermination conduit à poser la question de la territorialisation. On sait que la société internationale a oscillé entre la référence territoriale et la référence au groupe ethnique pour légitimer le droit à l'autonomie, et aussi qu'en privilégiant la première, comme elle l'a fait dans la période de la décolonisation suivant la seconde guerre mondiale, elle a souvent favorisé des séparatismes territoriaux radicaux [1]. Devant le flou présidant à la notion d'identité kurde, les acteurs politiques peuvent être tentés de se référer à cette autre notion, pourtant contestée, de territoire [2], comme le leur avait d'ailleurs suggéré le texte du traité de Sèvres. Mais outre qu'elle est liée à la notion de souveraineté et, partant, de pouvoir d'État, comme l'ont abondamment montré les historiens, son maniement est contestable et susceptible de conduire à des impasses et même à des crises armées du type de celle du Kosovo. Dans le cas kurde, les territoires fréquentés depuis des siècles, voire des millénaires, par les pasteurs kurdes de l'Est de l'Anatolie, recouvraient en partie les territoires où étaient sédentarisés des agriculteurs, kurdes aussi, mais également arméniens. La rupture des équilibres sociaux et économiques entre les deux communautés sous les pressions antagonistes du jeune nationalisme turc et des ambitions russes au tournant du siècle a provoqué les massacres collectifs que l'on sait. Bien qu'ayant suivi une trajectoire plus classiquement nationaliste et disposant en cette fin de siècle d'un État internationalement reconnu, les Arméniens revendiquent encore l'Anatolie orientale comme un haut lieu de leur histoire si bien que les Kurdes pourraient trouver en eux un rival irrédentiste en même temps qu'ils sont un allié face au nationalisme turc. Plus, lorsqu'ils dressent une carte des territoires « kurdes », les militants sont confrontés à la présence dans le même espace de nombreuses minorités ethniques porteuses d'autant d'ethnicismes (assyrien, turkmène, yézidi...) souvent exacerbés par les États eux-mêmes qui justifient ainsi

1. David B. Knight, « Territory and People or People and Territory ? Thoughts on Postcolonial Self-Determination », *International Political Science Review*, 6 (2), 1985, p. 248-272.

2. Cf. les réflexions de Bertrand Badie sur la « décomposition des territoires » et la « démythification du principe de territorialité », dans B. Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, p. 132 et suiv.

leurs ambitions économiques [1]. C'est ainsi que dans les années soixante-dix, l'État iraqien a refusé d'accorder un régime d'autonomie à la totalité des régions que le mouvement de Mustapha Barzani revendiquait comme majoritairement kurdes sur la base du recensement de 1957 (le dernier recensement iraqien à référence communautaire), en invoquant la présence de minorités pour le contrôle desquelles il promit d'établir une administration mixte [2]. En somme, s'il était possible de tracer les frontières d'un territoire kurde à partir de références historiques et de considérations démographiques, ce tracé engendrerait à son tour une cascade de questions minoritaires. Ainsi se trouverait illustrée, s'il était besoin, l'impasse à laquelle a conduit tant de fois la logique de la territorialisation des revendications nationales au Moyen-Orient.

D'autant que sur cette question de territoire viennent se greffer deux facteurs aggravants. D'abord, la création de frontières interétatiques, depuis 1639 entre l'Empire ottoman et l'Empire safévide dont sont héritières la République de Turquie et la République islamique d'Iran, depuis les années vingt entre la Turquie et les États arabes d'Iraq et de Syrie – autant de frontières qui sont venues partager durablement la société kurde. Ce découpage, assorti de pratiques discordantes (telle que l'emploi de l'alphabet arabe ou latin, ou arabe persanisé) a contribué à la naissance de communautés imaginées, suscité des crises de légitimité au sein de la société kurde et nourri la pluralité de la direction des mouvements ; son effet politique est de rendre moins probable l'avènement d'un Kurdistan indépendant regroupant les Kurdistans de tous ces États. Comment, dès lors, s'articulent entre elles les dynamiques des mouvements kurdes à l'œuvre dans chacun des territoires d'État ? Peut-il y avoir une formule d'autodétermination opérationnelle pour les Kurdes d'un État, et qui le soit, ou ne le soit pas, pour ceux des autres ? L'accès d'une partie du peuple kurde à l'autonomie dans un État a inévitablement des effets débordant la frontière internationale sur l'ensemble du peuple kurde, comme l'a montré l'expérience iraqienne à partir de 1970 [3], mais il n'est pas prouvé qu'il entraîne pour autant un processus unitaire puisqu'il contribue au contraire à la mobilisation d'élites rivales et à la formulation de projets rivaux. Sur ce point comme en plusieurs autres, la comparaison avec le cas basque est d'ailleurs éclairante, puisqu'elle montre que le fait de servir de base arrière (comme ce fut le cas pour le Pays basque français) ou de soutenir une revendication, n'abolit pas la différence des cultures politiques propres à chaque espace étatique de part et d'autre de la frontière [4].

1. Les affrontements interethniques, voire entre partis politiques, à Kirkouk à l'époque du Mandat britannique puis sous Qassem (1958-1961), et les transferts massifs de population par les Ba'thistes dans les années soixante-dix sont alimentés par une question économique majeure : qui contrôlera les revenus du pétrole ?

2. Pour les dirigeants kurdes du PDK, le Kurdistan d'Iraq couvre 74000 km², soit le 1/6e du territoire iraqien. Bagdad n'a accordé que 42000 km² à la région autonome kurde en 1974, excluant le Jabal Sinjar peuplé de Yezidis, la région frontalière de l'Iran de Khanaqin, peuplée de Kurdes chiites (Faïlis), et quatre des six cantons de la province de Kirkouk (dont la ville elle-même) où les Kurdes cohabitaient avec des Turkmènes, des Arabes et des Assyriens, cf. E. Picard, « Iraq : la question cruciale de l'autonomie », *La question kurde*, *op. cit.*, p. 89.

3. La re-mobilisation des Kurdes de Turquie à la fin des années soixante-dix fut souvent liée par les observateurs au développement des affrontements entre l'État iraqien et les Kurdes après l'échec de l'application de la Loi d'autonomie de 1974, indépendamment des politiques kurdes transfrontalières de chacun des États et de la régionalisation, ensuite, de la question kurde.

4. Michael Heiberg, *The Making of the Basque Nation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

Ensuite, l'autre facteur aggravant de la déterritorialisation est constitué par les migrations internes et, en particulier, par l'exode rural lié à la modernisation de chaque territoire étatique [1]. Bagdad est ainsi devenue la plus grande ville kurde d'Iraq (de même qu'Alep est la plus grande ville kurde de Syrie), et la métropolisation de la capitale iraqienne accentue le sous-développement relatif et la dépendance (culturelle, sanitaire...) des régions montagneuses kurdes du Nord, déplaçant les enjeux de la mobilisation de la société kurde.

Le phénomène est plus radical encore en Turquie où l'on assiste, depuis trois décennies, à un triple déplacement : celui qui vient grossir les villes mêmes de la région kurde du Sud-Est comme Diyarbekir, tandis que les campagnes dévastées par plus de dix années d'opérations militaires se vident de leurs habitants ; celui, ensuite, qui a propulsé environ la moitié des Kurdes de Turquie dans les métropoles de l'Ouest : Istanbul, Izmir, Antalya et Adana – dans cette ville, 65 % de la population est kurde – où les processus d'assimilation sont rapides, notamment en raison de la perte de l'usage de la langue kurde ; enfin, le mouvement d'émigration vers l'Europe industrialisée, en particulier l'Allemagne où on compte plus de 500 000 Kurdes sur une population de 2 millions de nationaux turcs. Du coup, la référence territoriale, si elle peut être un élément de repérage pour la question de l'autodétermination, ne peut servir de base satisfaisante à une solution du problème kurde, puisqu'en introduisant une frontière déterminée entre régions turques et régions kurdes, elle engendrerait en droit des situations ingérables, d'autant qu'en revanche, 20 % de la population actuelle de l'Est et du Sud-Est de l'Anatolie est turque. La tentation est grande, par conséquent, d'ignorer ou de sous-estimer la diffusion de la question kurde, de la diluer dans des questions sociales et démocratiques plus générales et, pour commencer, d'expliquer les mobilisations des néo-urbains par un phénomène de « déprivation relative » [2] tout en mettant sur le compte des opérateurs politiques l'ethnicisation des problèmes sociaux [3]. Or tant l'analyse des résultats électoraux (en Turquie) que l'observation sociologique montrent que la question kurde, loin de se dissoudre sous l'effet de l'urbanisation et de l'émigration, s'y renouvelle, contribuant au découplage de l'identité kurde en Turquie [4] et aux mutations d'un espace kurde désormais repérable moins sur la base d'un territoire qu'à travers les réseaux qui le traversent. C'est pourquoi la territorialisation, telle qu'elle a été adoptée à Dayton pour tenter de résoudre la crise bosniaque, répond peut-être à des exigences de partage des pouvoirs politiques et militaires, mais ne s'adresse pas à une problématique d'autodétermination de populations caractérisées par leur mobilité sociale et spatiale.

LA LUTTE ARMÉE COMME INSTRUMENT SOCIAL ET POLITIQUE

S'agissant justement de pouvoir, la question de l'autodétermination des Kurdes et des processus qui peuvent la mettre en œuvre requiert l'examen de la relation entre

1. Daniele Conversi, « Reassessing Current Theories of Nationalism : Nationalism as Boundary Maintenance and Creation », *Nationalism and Ethnic Politics*, 1 (1), printemps 1995, p. 75.

2. Ted Gurr, *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970.

3. Ce fut, par exemple, la position du correspondant du *Monde* en Turquie de 1986 à 1989. Cf. Jean-Pierre Thieck, *Passion d'Orient*, Paris, Karthala, 1992.

4. S. Kinzer, « Kurds Fashion two Identities in a Fearful Turkey », *The New York Times*, 27 juillet 1997.

le militaire et le politique et, plus spécifiquement, entre la lutte armée et la négociation. Comment la formuler sur un plan théorique ? Le silence du droit international, l'absence d'un espace de négociation entre l'État et une communauté qui cherche à s'autodéterminer [1] et à inscrire un pouvoir autonome sur un territoire sont au cœur du passage à la violence politique, y compris au terrorisme [2]. Avant de constituer une stratégie, la violence dans laquelle plonge la minorité opprimée est d'abord productrice de sens et d'identités [3]. Elle structure le groupe social. Avec le temps, elle rassemble des individus et des groupes aliénés à l'État et à la légalité, et transforme leur communauté de destin en communauté politique.

Dans le processus d'autodétermination, l'articulation entre violence et politique renvoie en premier lieu à la question de la place de la violence dans l'histoire de l'État concerné. Sur ce point, Turquie et Iraq partagent au moins deux caractéristiques. La première est la centralité de l'armée dans la construction de l'État moderne : centralité imposée à coups de rectifications et de suspensions de la vie parlementaire à Ankara jusque dans la période récente (en 1960, 1971 et 1980), et encore perceptible à travers l'obstruction des officiers supérieurs à la modification de la Constitution de 1982 réclamée par l'Union européenne en 1995 [4], ou encore à leur acharnement victorieux contre le gouvernement formé par le parti islamiste Refah en 1996-1997 [5]. En Iraq, cette centralité s'est illustrée par le chevauchement des positions civiles et militaires par les dirigeants de la République, du général Qassem en 1958 aux colonels nationalistes arabes'Aref en 1963-1965, et au général ba'thiste Bakr en 1968, et enfin par l'autopromotion de Saddam Hussein à un grade d'officier supérieur. Que l'on se réfère à un imaginaire tribal agonistique, au modèle de l'islam conquérant des premiers siècles, à la dynamique expansionniste de l'Empire ottoman ou à l'impact des impérialismes européens dans la région, les enjeux et les stratégies de pouvoir placent chaque fois le militaire au sommet de la hiérarchie des États modernes au Moyen-Orient, et la violence au cœur des processus politiques.

La seconde caractéristique commune à la Turquie et à l'Iraq est que ces deux États à la légitimité fragile (surtout pour le second) ont élaboré des idéologies nationalistes

1. La question de l'autodétermination des minorités ethniques a été close par l'exode des communautés non musulmanes et l'épuisement des organisations de la société civile au tournant de l'Empire et de la République en Turquie. Dans l'Orient arabe, particulièrement en Iraq, elle a avorté en raison de la non-apparition de ces organisations. Cf. Serif Mardin, *The Genesis of Young Ottoman Thought : a Study in the Modernization of Turkish Political Ideas*, Princeton, Princeton University Press, 1962 ; Ghassan Salamé, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il pas démocratique ? », *Revue française de science politique*, 41 (3), juin 1991, p. 307-341.

2. Thème que l'on retrouve en introduction du travail de Michel Wieviorka, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988 ; chez Yvon le Bot, *La Guerre en terre maya. Communauté, violence et modernité*, Paris, Karthala, 1992 ; et dans David Apter (ed.), *The Legitimation of Violence*, Londres, Macmillan 1997.

3. David Moss, *The Politics of Left Wing Violence in Italy (1965-1985)*, Londres, Macmillan, 1989 ; David Riches (ed.), *The Anthropology of Violence*, Oxford, Basil Blackwell, 1986.

4. Les modifications adoptées aux 21 articles limitant les droits collectifs des Kurdes et incriminés par l'UE ne furent que marginales. Cf. la déclaration du ministre turc des Droits de l'homme, M. Hacalogul au *Turkish Daily News*, 27 avril 1995. Les articles 28 (sur la presse) et 86 (sur la langue) ont notamment été conservés.

5. On peut donc qualifier de « coup blanc » le processus par lequel le MGK a poussé le Premier ministre islamiste Erbakan à la démission, en juin 1997, après une année de gouvernement chaotique. Cf. M. Jego, « L'armée turque face à la tentation du coup », *Le Monde*, 14 juin 1997.

particulièrement virulentes, teintées de xénophobie, voire de racisme. Kémalisme et Ba'thisme n'ont pas manqué de nourrir en miroir une revendication identitaire kurde radicale, appelée à déboucher pareillement sur un projet de pouvoir exclusif.

Une différence les sépare, toutefois. En Iraq, la mobilisation, y compris celle des Kurdes, s'opère sur un mode qui reflète la segmentarité des sociétés locales. Les peshmergas sont d'abord fidèles à la tribu et loyaux à leur agha ou à leur sheikh. Encore après la guerre du Golfe, la tentative de soumettre l'ensemble des populations locales à l'autorité du gouvernement de la région autonome kurde, pourtant légitimé par des élections au suffrage universel en 1992, puis le projet de constituer une armée kurde unifiée et hiérarchisée, ont échoué. En compétition pour le contrôle du territoire (et de ses revenus, le transit du pétrole et l'importation de produits de première nécessité), les milices tribales ont exercé leur violence à l'intérieur de la société kurde et entraîné celle-ci dans une guerre civile depuis 1994, au point que leur rejet par les populations locales irait jusqu'à la résignation au retour d'un ordre étatique oppresseur [1]. À l'inverse, la militarisation des Kurdes de Turquie s'est opérée à partir de 1984 suivant un modèle holiste qui dépasse de loin l'autoritarisme kémaliste du pouvoir en se référant plutôt au modèle néo-stalinien (type Sentier lumineux), avec exclusions violentes, assassinats, confessions, scissions... autant de tentatives pour imposer une perfection unitaire idéalisée au prix de l'éradication des factions politiques, confessionnelles et tribales rivales [2].

La question est de savoir si la violence et la lutte armée freinent l'autodétermination du groupe ou si au contraire leur choix constitue une stratégie féconde vers l'autonomie. La réponse des États est bien sûr que la lutte armée retarde, voire empêche totalement, l'octroi de droits collectifs aux Kurdes : on ne négocie pas avec des terroristes. La riposte de Saddam Hussein en 1974-1975, en 1988 comme au printemps 1991, et encore à l'automne 1996 lorsqu'il a encouragé l'attaque de l'UPK de Talabani par les forces du PDK de Barzani (son allié pour la circonstance) a été chaque fois de réduire par les armes l'insurrection avant d'accorder un régime d'autonomie limitée et sous étroite surveillance. Dans les années quatre-vingt-dix, l'armée turque développe le syndrome du « dernier quart d'heure », selon lequel elle se proclame à chaque instant sur le point de réduire la lutte armée du Parti kurde des travailleurs (PKK), si le pouvoir civil lui en donne le temps, et surtout les moyens [3]. Au fil des années, l'efficacité des matériels (les hélicoptères en particulier) et des méthodes (terre brûlée et évacuation de villages) des forces régulières turques s'est accrue, y compris dans le Nord de l'Iraq où leur présence s'est pérennisée. L'expulsion forcée d'Öcalan de Damas et la neutralisation du sanctuaire syrien du PKK à la suite d'une démonstration de force qui a fait plier Hafez el-Assad en octobre 1998 constituent des indices supplémentaires de la détermination d'Ankara. Mais si la guérilla ne pourra jamais « gagner la guerre » contre la puissante armée turque, si elle a effectivement perdu des centaines de com-

1. « Kurdistan : le rêve kurde ; les cauchemars de l'exode et le legs des rivalités personnelles », *Al-Wasat*, 191, 25 septembre 1995, p. 32-37. Cet hebdomadaire londonien de langue arabe est attaché à la souveraineté de l'Iraq.

2. David MacDowell, « The Kurdish Question in the 1990s », *Peuples méditerranéens*, 68-69, juillet-décembre 1994, p. 243-266 ; Hamit Bozarslan, « The Kurdish Question in Turkish Political Life : the Situation as of 1990 », dans T. Atabaki, M. Dorleijn (eds.), *Kurdistan in Search of Ethnic Identity*, Utrecht, Houtsma Foundation Publication, 1990, p. 1- 23.

3. Le budget de la Défense représente 11 % du budget de l'État soit approximativement 4 milliards de dollars Les observateurs estiment le coût annuel du conflit entre 8 et 10 milliards. L'État d'exception instauré en 1987 a été prolongé dans 11 provinces de l'Est du pays jusqu'en 1996, 9 jusqu'en 1998, et 6 encore depuis.

battants et se replie le long de la frontière iranienne, si le contrôle de nombreux villages et villes kurdes lui échappe [1], la comparaison avec la lutte d'indépendance algérienne se révèle de plus en plus pertinente pour analyser le problème kurde en Turquie : c'est justement dans les circonstances où le pouvoir croit l'emporter par les armes que la négociation devient incontournable, et même féconde. *A contrario*, l'accord de 1970 entre Saddam et les Kurdes, conclu après une victoire militaire de ces derniers, n'a pas manqué d'être bafoué par celui-ci aussitôt qu'il a pu renverser le rapport de forces grâce à un soutien extérieur, en l'occurrence iranien.

Vue, ou plutôt, vécue, par les Kurdes, la lutte armée est fondatrice de perspectives d'autodétermination, selon une idéologie marxiste nationaliste héritée des mouvements de libération nationale des années cinquante et soixante. En Iraq, cette option s'est imposée, puisque l'espace public y est dominé par un rapport de forces brut [2] et que les tentatives de négociation entre certains segments kurdes et le pouvoir en 1966 (Talabani), 1970 (Barzani), 1984 (Talabani), ou depuis 1991 [3], démontrent que ce dernier, toujours prêt à reprendre langue avec les dirigeants kurdes, n'est cependant disposé à aucun compromis. La seule alternative qui se présente, depuis l'écrasement des opposants pro-américains à la faveur d'une de ces réconciliations éphémères, est le repli autarcique sous la protection de la communauté internationale et transnationale – un repli qui ne saurait être que provisoire.

En Turquie, la stratégie du PKK n'a pas été une simple réaction au refus du pouvoir turc d'ouvrir un espace d'autonomie culturelle pour les Kurdes et à l'impossibilité qui leur était faite d'accéder aux institutions politiques pour être représentés collectivement. Cette stratégie avait pour objectif premier la prise de contrôle et l'unification d'un espace kurde pluriel, en éliminant des rivaux politiques, en impliquant la société entière dans le conflit avec l'État. Pendant les dix premières années de sa lutte armée (1984-1993), les cibles principales du PKK ont été les villages et les segments tribaux collaborant avec l'armée turque (ceux qui étaient contrôlés par la milice gouvernementale des « protecteurs de village ») ou se soumettant à la légalité turque, mais aussi d'autres organisations kurdes illégales, comme le KSP (le Parti socialiste kurde), et d'autres groupes armés kurdes, comme le KUK à Mardin. Il s'est surtout attaqué aux parlementaires et aux instituteurs d'origine kurde, figures emblématiques à ses yeux de la compromission avec « l'État colonial ». Pendant un temps, il a réussi à marginaliser les autres organisations politiques et militaires kurdes. Mais sa prétention unificatrice servie par un discours invoquant tour à tour la révolution marxiste, l'islam et la construction d'un Grand Kurdistan (sans compter la démocratie) a été démentie par ses pratiques mêmes. Dans ses propres rangs, il a procédé à des épurations successives. Il a construit autour de la personne d'Öcalan un véritable culte, au point que,

1. Les opérations d'une durée de plusieurs semaines dans le Sud-Est de la Turquie et dans le Nord de l'Iraq au cours desquelles l'armée engage chaque fois environ 15 000 hommes, une centaine de chars et des dizaines d'hélicoptères et d'avions de combat font plusieurs centaines de victimes chaque année parmi les combattants du PKK et d'autres mouvements armés kurdes depuis 1994. Cf. la revue de presse du ***Bulletin de liaison et d'information mensuel*** de l'Institut kurde de Paris. En même temps que des menaces réitérées, Abdallah Öcalan, le chef du PKK, multiplie les offres de négociation. Cf. *AFP*, 2 janvier 1997, 15 octobre 1997, 2 février 1998.

2. Samir el-Khalîl, ***Republic of Fear***, Berkeley, University of California Press, 1989.

3. Ces tentatives se renouvellent épisodiquement : dans l'été 1991, en février 1993 et janvier 1995. En mai 1996, le PDK de Barzani appelle les troupes du régime de Bagdad à la rescousse à Erbil, puis à la conquête de Suleymaniyé aux dépens de l'UPK de Talabani. Au début de 1998, celui-ci lance une nouvelle ouverture en direction de Bagdad dans l'intention de reprendre du terrain à son rival.

recrutant presque exclusivement dans les couches déshéritées et détribalisées de la société kurde, il s'est employé à re-tribaliser ses militants [1]. Par un jeu d'alliances et de manipulations des conflits, symétrique de ceux des services de sécurité, il a contribué à l'ethnicisation de la société kurde [2] et aussi à sa réislamisation [3].

Cette option militaire a toujours été contestée au sein même des mouvements kurdes dont certains sont complètement « civilianisés ». Pour nous en tenir à la période récente, trois partis se réclamant de la kurdité ont tenté successivement d'avoir légalement accès à la scène publique : le HEP formé par 18 parlementaires élus sur la liste du SHP, et dont le programme « pour une égalité des peuples turc et kurde » lui a valu l'accusation de séparatisme – « crime contre l'État » – et l'interdiction en juillet 1993. Démissionnaires, les députés du HEP créent ensuite le DEP (Parti démocrate populaire) puis le HADEP (Parti de la démocratie du peuple), après l'interdiction de celui-ci en 1994 [4] et les poursuites et les condamnations à l'encontre de ses principaux leaders emprisonnés depuis. À leur tour, sept dirigeants du HADEP sont inculpés de « menées séparatistes » et de collusion avec le PKK en février 1998. Encore ces partis légalistes, interdits les uns après les autres, ne sont-ils pas les seuls à récuser le choix de la lutte armée, comme en témoignent les critiques d'un parti de l'émigration comme le KSP [5] envers Öcalan et le PKK. Non seulement le KSP déplore les victimes civiles de la « sale guerre » en Anatolie du Sud-Est, plus nombreuses encore que parmi les combattants de deux bords, mais, à l'instar du Sinn Fein ou de Herri Batasuna, il est soucieux de l'image négative de la lutte kurde que ces victimes projettent dans les consciences européennes.

C'est dans l'articulation entre les politiques et les militaires, dans la capacité de mobilisation et de gains stratégiques des uns et des autres, que se déploie la dynamique de l'autodétermination, entre pression militaire et art de la négociation. D'emblée, en Turquie, l'espace de la négociation avait été réduit par l'action conjuguée des militaires des deux bords : les militaires gardiens de l'État qui font pression sur le gouvernement et la justice pour réduire au silence députés et intellectuels au nom de la fidélité aux idéaux kémalistes ; et les militaires du PKK qui ne tolèrent aucun partage de la représentation kurde. Comme dans plusieurs cas observés en cette fin de siècle, le passage du processus d'autodétermination de la lutte militaire à la négociation politique pose deux problèmes, au moins. Le premier est la réversibilité de ce passage. Il renvoie à l'équilibre entre civils et militaires au sommet de l'État turc, à sa capacité à absorber les mutations de la société turque et les transformations du système régional moyen-oriental et caucasien. Du côté du PKK, il renvoie au rapport de forces entre « politiques » comme Öcalan, et « militaires » de l'ARGK, son bras armé, et à la capacité du leader à se dissocier des chefs de guerre [6] et à les convaincre de choisir une voie

1. Martin Van Bruinessen, « Between Guerrilla War and Political Murder : the Workers' Party of Kurdistan », *Middle East Report*, 153, juillet-août 1988, p. 40-42.

2. Ainsi de la fraction zaza des Kurdes de Turquie, conduite à revivifier sa différence pour se positionner dans la guerre entre le pouvoir et le PKK.

3. Afin de délégitimer les partis de gauche au sein de la société kurde, et dans une stratégie d'alliance avec l'Iran, conduite par Osman, le frère d'Abdullah Öcalan.

4. Chris Kutschera, « Mad Dreams of Independence. The Kurds of Turkey and the PKK », *Merip*, 189, juillet-août 1994, p. 15.

5. Sous la direction de Kamal Burkay, cette petite formation a viré du marxisme-léninisme au socialisme modéré. Elle représente surtout des intellectuels installés en Allemagne. Cf. *Turkish Daily New*, 24-25 juin 1997.

6. Cf. l'interview d'Abdullah Öcalan à *Al-Hayât*, 14 décembre 1998 et au *Monde*, 20 décembre 1998.

moins glorieuse et surtout moins immédiatement fructueuse en entrant dans un laborieux processus de désarmement et démobilisation. Depuis 1993, les offres de cessez-le-feu du chef du PKK ont été nombreuses mais peu ont été aussi sérieuses que celle qu'il fit au président Türgüt Özal[1]. Sa demande de « dialogue politique » lancée depuis son exil romain en décembre 1998 donne la mesure de son échec tant en Syrie qu'auprès de la Grèce et de la Russie qui n'ont pas voulu lui donner asile. Et son appel devant la Cour de sûreté de l'Etat turc le 1er juin 1999, relayé par son Parti le lendemain, a été interprété comme un signe de faiblesse susceptible de conforter les militaires kémalistes dans leur intransigeance.

D'où le second problème, celui de la représentativité du PKK parmi les Kurdes de Turquie et, au-delà des ruses tactiques d'Öcalan, de sa capacité à mettre en œuvre le compromis qu'il propose sur une autonomie culturelle « sans porter atteinte à l'unité territoriale de la Turquie ». Que, et surtout, qui représente aujourd'hui le PKK ? En admettant que s'ouvrent des négociations sous la pression de l'Union européenne et avec la médiation de certains de ses membres, et que soient recherchées des modalités d'autodétermination des Kurdes en Turquie, ne risque-t-on pas de voir se reproduire le paradoxe de l'OLP : celui d'une organisation de lutte armée qui a construit sa légitimité auprès de l'ennemi israélien (et du parrain américain encore plus) en se constituant en « acteur unique » disposé à la fois à marginaliser les voix contestataires de la société civile palestinienne et à réduire militairement les islamistes du refus ? Ainsi engagé, le « processus d'autodétermination » pourrait se réduire à une confirmation de l'hégémonie du PKK. Néanmoins, plutôt que de ne le considérer que comme une manœuvre de diversion de la part d'un Öcalan acharné à sauver sa vie et fraîchement « converti à la social-démocratie », il faudra observer s'il ne signale pas l'épuisement, de part et d'autre, de la solution du « tout militaire » et le projet de s'inscrire dans une dynamique mondialisée de *conflict resolution*.

L'AUTODÉTERMINATION, UNE NOUVELLE PROBLÉMATIQUE LÉGITIME

À la maturation du problème kurde sous l'effet de son traitement militaire s'ajoute une mutation induite par la recomposition de la scène internationale depuis la fin de la bipolarité. Pour le PKK de Turquie comme pour les deux grands partis kurdes d'Iraq dont les affrontements fratricides ont fait plusieurs milliers de victimes dans la Région autonome depuis 1994, le recours à la violence politique est de plus en plus fréquemment assorti d'un discours de la démocratie. Jalal Talabani (UPK), qui a longtemps été proche des régimes socialistes, et Mas'oud Barzani (PDK), qui a reçu son pouvoir tribal en héritage, se rejoignent pour définir leur idéal politique comme « celui du monde libre » (pour le premier) ou une « démocratie à l'européenne » (pour le second) [2]. De son côté, Abdullah Öcalan (PKK) salue la naissance du Mouvement de la Nouvelle Démocratie en Turquie comme une chance « pour le règlement pacifique

1. Le 20 mars 1993 ; la trêve décidée alors a été rompue par le massacre perpétré par un lieutenant d'Öcalan, Semdin Sadik. Cf. *Al-Wasat*, 16 novembre 1998, p. 5-7. Öcalan s'est aussi adressé aux États-Unis (*AFP*, 3 janvier 1997, 2 février 1998) et au gouvernement allemand en mai 1996.

2. Réponses citées dans Hamit Bozarslan, *La question kurde*, Paris, La Documentation française, 1993 (coll. « Problèmes politiques et sociaux », 709), p. 21.

de la question kurde »[1]. Aussi conjoncturels et opportunistes qu'ils puissent être, la fonction de ces discours est sans équivoque. Dans le conflit qui les oppose à l'État souverain dont ils dépendent, les mouvements autonomistes recourent à toutes les ressources des systèmes inter- et transnational en se coulant dans la seule problématique légitime depuis la fin de la Guerre froide, celle de la démocratie et du libéralisme.

Que peut attendre de la société internationale un mouvement autonomiste, au-delà des soutiens étatiques militaires, financiers et diplomatiques dont les Kurdes, qui en ont reçu de bien divers, ont été plus souvent les victimes que les bénéficiaires[2] ? Une des caractéristiques de la lutte des Kurdes dans la décennie quatre-vingt-dix est précisément de se déplacer de l'espace national et du champ de la lutte armée à l'espace international et au domaine du droit. On observe en retour une mutation rapide des pratiques de la communauté internationale à leur égard, susceptible de retentir sur les processus politiques touchant les minorités dans d'autres États du Moyen-Orient ou d'ailleurs et, peut-être, d'informer l'élaboration d'un nouveau droit international.

Certes, les premiers articles de la charte de l'ONU s'imposent, qui font de l'État le législateur et l'autorité ultime sur son territoire. Le droit international résiste à reconnaître des droits à un groupe infra- ou trans-étatique, s'ils ne peuvent être ramenés à des droits individuels et surtout s'ils entament les prérogatives de l'État[3]. Actuellement, la seule disposition obligatoire de droit international relative aux minorités est l'article 27 du Pacte adopté par l'AG de l'ONU en 1966, pacte ratifié par l'Iraq mais pas par la Turquie[4].

Ce que l'on observe depuis l'intervention occidentale et l'installation des « gardes bleus » onusiens au Kurdistan d'Iraq au lendemain de la guerre du Golfe, est l'esquisse de nouvelles normes internationales qui autorisent le mouvement minoritaire à créer ses propres instruments de droit, à mettre en place ses propres institutions, et à se situer implicitement dans un cadre fédéral. Ainsi, le Front du Kurdistan d'Iraq[5], qui s'est trouvé face à un vide juridique du fait du retrait de l'armée et de l'administration iraqiennes d'une partie du nord du pays en avril 1991, a organisé des élections législatives en mai 1992 sous la protection du Military coordination center qui impose à Bagdad une *no-fly zone* au Nord du 36e parallèle[6]. Un gouvernement régional a été constitué en juillet 1992 et le Parlement de 105 membres réuni en octobre 1992 a adopté une « déclaration d'union fédérale » avec l'Iraq, en invoquant le droit des

1. Devant le Ve congrès du PKK, Öcalan a vivement critiqué la gauche socialiste et marxiste (Dev-Sol) turque et s'est félicité de la « nouvelle approche » de la question kurde qu'il décelait chez l'homme d'affaires libéral Cem Boyner. Cf. *Turkish Daily News*, 20 mai 1995. Cette prise de position est à rapprocher de celle du même Öcalan trois ans plus tôt, publiée sous le titre « Indissolublement liés au socialisme », dans Hamit Bozarslan, *La question kurde, op. cit.* p. 23 ; et aussi à sa déclaration de jihâd contre l'Occident faite au quotidien arabe de Londres *Al-Hayât*, 14 avril 1995.

2. Alexis Heraclides, « Secessionist Minorities and External Involvement », *International Organization*, 44 (3), été 1990 ; Hamit Bozarslan, « États et modes de gestion du problème kurde », *Peuples méditerranéens*, 68-69, juillet-décembre 1994, p. 185-214.

3. James Anaya, « The Capacity of International Law to Advance Ethnic or Nationality Rights Claims », *Human Rights Quarterly*, 13, 1991, p. 410.

4. Stephan Marquardt, « La protection des minorités en droit international », dans É. Picard (dir.), *La question kurde, op. cit.*, p. 120. Joseph Yacoub, *Les minorités. Quelle protection ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995, p. 317-323.

5. Créé en 1987, il regroupe 8 partis sous le leadership du PDK et de l'UPK.

6. Cette force aérienne américano-britannique, et française jusqu'en 1997, a été créée en 1991 après le vote par le Conseil de sécurité d'une zone de protection. Sa reconduction est négociée tous les six mois avec la Turquie où elle a établi ses bases.

Kurdes à l'autodétermination et « le respect des droits de l'homme tels qu'ils sont définis par les chartes et conventions internationales » [1]. Il a ensuite édicté une loi sur les partis politiques, une autre sur l'autorité judiciaire, et une constitution était en préparation lorsque les relations entre les factions kurdes se sont dégradées au point de paralyser le gouvernement et de faire régresser la marche de la Région autonome vers une souveraineté interne [2].

Dans quelle mesure les interventions militaires et humanitaires ont-elles eu l'effet de promouvoir la personnalité internationale du Kurdistan iraqien, comme l'ont prétendu avec insistance des militants nationalistes ? À moins de mettre entre parenthèses soixante-dix ans d'existence et soixante ans de souveraineté de l'État iraqien, il est difficile de considérer le gouvernement kurde de la région autonome d'Iraq comme le successeur local de la puissance ottomane et de traiter la question du Kurdistan comme celle du Kosovo. Les autorités onusiennes, et en particulier le HCR, ont pris soin d'inscrire toutes leurs interventions dans les régions kurdes échappant au contrôle de Bagdad dans le cadre d'un mémorandum d'accord (*MOU*) sur l'application de la résolution 688 CS-ONU. En pratique, l'ONU s'est soumise au blocus imposé par Bagdad aux régions kurdes et c'est ainsi que l'Unicef accepta, à partir du printemps 1992, d'acheter des produits pétroliers destinés à la région kurde en devises et au prix fort, au lieu de réclamer un traitement égal de toutes les régions iraqiennes. Ce n'est qu'à partir de l'automne 1992, que, sous l'impulsion de la CEE et de l'USAID, l'ONU admit que certaines ONGs refusant de coopérer avec Bagdad et intervenant au Kurdistan à partir de la Turquie agissaient cependant dans le cadre de la résolution 688 – ce qui constitue somme toute une mince entaille au respect de la souveraineté iraqienne [3].

S'il était prévisible de voir des institutions onusiennes légalistes s'opposer à des ONG interventionnistes et à la pointe de l'innovation juridique, la position des États, et en particulier des trois États imposant à l'Iraq la *no-fly zone*, du nord est déterminante pour apprécier l'exercice de l'autodétermination des Kurdes d'Iraq. Depuis l'échec des négociations entre le Front du Kurdistan et Saddam Hussein en 1991 et la préparation des élections, les alliés ont pris soin de dénier au gouvernement du Kurdistan tout statut d'indépendance [4]. La tactique américaine qui consiste à donner quelques moyens et surtout plus de visibilité aux dirigeants kurdes, en les recevant fréquemment mais officieusement, est avant tout conjoncturelle. Inventée en pleine guerre du Golfe par le président Özal qui prit le risque d'associer les deux grands partis kurdes d'Iraq à sa politique néo-ottomane [5], elle vise à affaiblir le régime de

1. « Communiqué sur la proclamation de l'État fédéral », cité par Hamit Bozarslan, *La question kurde*, *op. cit.*, p. 37.

2. Michael Gunter, « The KDP-PUK Conflict in Northern Iraq », *Middle East Journal*, 50 (2), printemps 1996, p. 225-241. D'après les termes de la réconciliation de Washington entre le PDK et l'UPK en septembre 1998, ces institutions devraient être réactivées.

3. Ronald Ofteringer, Ralf Bäcker, « A Republic of Statelessness. Three Years of Humanitarian Intervention in Iraqi Kurdistan », *Middle East Report*, 187-188, mars-juin 1994, p. 40-45.

4. Cf. la déclaration du porte-parole du département d'État américain, Margaret Tutwiller, le 15 mai 1992.

5. En recevant Talabani et Barzani à Ankara en 1991, en leur donnant des passeports turcs. Il en fit aussi des acteurs de la scène intérieure turque en les prenant comme médiateurs, puis comme bras armé, dans son conflit avec le PKK. Ce risque est considéré comme minime par un ancien ambassadeur de Turquie à Washington qui souligne à bon droit le consensus occidentalo-arabo-turc (et même iranien) sur le *statu quo* territorial en Iraq. Sükrü Elekdag, « Après Saddam Hussein, surtout pas d'État kurde », *Courrier international* (traduit de *Milliyet*), 14-20 septembre 1995.

Bagdad, et aussi certains autres mouvements de l'opposition iraqienne, en particulier l'opposition islamiste. Mais elle ne prépare aucunement le passage d'une autonomie *de facto* à une indépendance reconnue, et encore moins garantie, par la communauté internationale. Elle se situe plutôt dans la perspective plus large de la recherche d'une force politique capable de se substituer au régime de Saddam Hussein au niveau national iraqien, et c'est pourquoi les services américains, et en particulier la CIA, ont autant aidé les autres opposants (arabes sunnites ou chiites, de préférence laïques) réfugiés au Kurdistan que les Kurdes, jusqu'à la débandade de leurs alliés en septembre 1996.

On doit cependant s'interroger sur les effets induits de l'accès croissant des mouvements kurdes à l'espace international, par le truchement d'ONG humanitaires, mais aussi du fait de la multiplication de leurs rencontres officieuses et négociations publicisées avec des responsables de haut niveau dans les États occidentaux. En organisant la rencontre de réconciliation entre le PDK et l'UPK à Dublin en août 1995 après deux années d'affrontements ayant fait des centaines de morts au Kurdistan iraqien, les États-Unis ont accordé une sorte de reconnaissance à ces partis (donc, pratiquement, au gouvernement de la Région autonome dont ils se partageaient le contrôle) et renforcé leur capacité à contourner ou déborder l'État iraqien. L'accord de Washington de septembre 1998 qui reprend les termes de celui de Dublin, y compris dans sa mention d'une solution fédérale à la question kurde en Iraq, confirme cette relation directe entre les grandes capitales et les dirigeants locaux, tandis que ces derniers prennent soin de ménager Bagdad. Simultanément, la mise en œuvre de l'accord « pétrole contre nourriture » [1] donne aux Kurdes des interlocuteurs officiels internationaux, l'Unesco, l'Unicef, Habitat, le PAM ou le HCR, et fonde la reconstruction des régions kurdes sur une coopération internationale qui échappe au contrôle de Bagdad.

Mais c'est moins la mondialisation avec son cortège d'intérêts stratégiques et de projets humanitaires que la régionalisation avec les nouvelles règles de droit et la nouvelle problématique légitime qu'elle propose à des partenaires volontaires, qui est susceptible de transformer les données de l'autodétermination kurde. En l'occurrence, l'Union européenne à laquelle la Turquie est associée et aspire à adhérer, s'est immiscée depuis la fin des années quatre-vingt dans une question qui la préoccupe en raison de l'importance croissante de l'émigration kurde vers certains de ses États membres [2]. En 1994, le Parlement européen a adopté plusieurs résolutions concernant la question kurde, dont certaines « demande (nt) au gouvernement turc de reconnaître enfin les droits à l'autonomie du peuple kurde de Turquie » [3]. Sans être contraignantes, elles sont devenues un élément constitutif de la négociation entre Ankara et certaines capitales européennes, et entre Ankara et l'UE, même si elles n'ont pas bloqué la signature de l'union douanière en 1995, au plus fort d'une campagne militaire anti-PKK, menée dans les provinces orientales et sur le territoire iraqien, alors que huit députés kurdes étaient démis de leurs fonctions et emprisonnés pour « propagande séparatiste » en vertu de la Loi antiterroriste.

1. La résolution 986 du CS-ONU du 14 avril 1995 a été acceptée par Bagdad dans un memorandum en date du 20 mai 1996.

2. L'Allemagne d'abord, et plus récemment la Grèce et l'Italie, « point d'échouage » de l'exode kurde d'Iraq et de Turquie depuis 1996. Cf. l'interview de Kendal Nezan à Mouna Naïm, *Le Monde*, 8 janvier 1998.

3. Résolution adoptée le 9 mars 1994 par 212 voix contre 3 et 2 abstentions. Doc FR/RC/248/248 173.MA.

Il n'est pas certain qu'Öcalan, dans son double isolement physique [1] et idéologique, avait anticipé la nouvelle dimension européenne de la question kurde, à l'instar de son interlocuteur, le président turc Türgüt Özal qui rétablit en 1993 le droit d'expression en kurde, et fit référence à une « solution » basque et à une possible autonomie culturelle au moment où il plaidait l'adhésion de son pays à l'Union européenne [2]. Dès cette époque, l'importance démographique de la diaspora kurde et son poids financier qui dépasse, en raison des trafics illicites, les seules remises des travailleurs émigrés, commençaient à se faire sentir dans les pays développés d'Europe occidentale. Toujours est-il que, dès cette époque, le PKK de Turquie inaugure une stratégie trans- et internationale, Öcalan paraissant avoir éprouvé les limites de sa guérilla clanico-marxiste face à une armée turque dont les techniques s'affinent et le potentiel se renforce : contacts avec l'Internationale socialiste, encadrement, taxation et mobilisation des diasporas européennes, ouvertures de « centres culturels » dans diverses capitales, proposition à l'ONU de signer la convention de Genève de 1949, et surtout fondation d'un « Parlement kurde en exil » qui se réunit pour la première fois à La Haye en avril 1995. Celui-ci, qui prétend se substituer à une représentation kurde interdite en Turquie même à partir des capitales européennes, n'est qu'un instrument du PKK, de l'aveu même d'un ex-député du DEP [3]. Cette stratégie « civile » n'est pas sans revers, puisque depuis 1993 le PKK est interdit en Allemagne et en France à la suite de la multiplication de rackets et d'actes terroristes tandis qu'une lutte d'influence l'oppose à l'Institut kurde de Paris soutenu par l'organisation France Libertés. Mais elle a pour effet de translater la question kurde, de Turquie surtout et aussi d'Iraq, sur la scène politique de l'Union européenne, de « politiser le problème kurde sur la scène internationale » ainsi que l'écrit *Hürriyet* en commentant la réunion du « Parlement kurde en exil » dans les locaux de l'Assemblée nationale italienne en octobre 1998 [4]. Vaincu militairement, le PKK obtient une compensation politique sur la scène européenne lorsque le Premier ministre italien, soutenu explicitement par la France, propose sa médiation pour « reprendre le dialogue » et « chercher une solution pacifique à la question kurde ».

Toutefois, on mesure la distance entre l'objectif de la transnationalisation de la sphère kurde et la réalité d'une Europe refusant frileusement qu'Öcalan s'installe dans la position de l'opposant en exil circulant entre Berlin, Bruxelles et Paris et décidée à « contenir » la question kurde dans les limites territoriales de l'État turc. On mesure aussi la distance entre la doctrine prévalente de la « résolution pacifique des conflits » et la réalité qui s'est installée aux portes de la Turquie au printemps 1999, au Kosovo, une distance que les diplomates et les chefs miltaires turcs n'ont pas manqué de relever.

IRAQ : UNE AUTONOMIE SANS AUTODÉTERMINATION

D'autant que, vue depuis le Moyen-Orient, dans la complexité sociale et l'enchevêtrement des intérêts des acteurs locaux, la question de l'autodétermination kurde

1. De 1980 à 1998, il a vécu dans la clandestinité en Syrie et au Liban.

2. Pour l'Iraq, Özal proposait un État kurde fédéré. Cette solution plus audacieuse qu'en Turquie ne remet cependant pas en cause l'intégrité de l'État iraqien.

3. Cf. aussi Chris Kutschera, « Parliament or Propaganda Ploy ? », *The Middle East*, juin 1995, p. 11-12.

4. Cité par *Le Monde*, 24 novembre 1998.

perd la limpidité éthique et la rigueur juridique qu'elle acquiert dans l'espace international.

Un dessin de Plantu publié à la « une » du *Monde* en 1996, montre un *peshmerga* perplexe, attablé en face d'un militaire bureaucrate dont l'uniforme vaguement soviétique laisse deviner qu'il appartient à l'un des régimes autoritaires de la région. « Qu'est-ce que vous préférez ? » lui demande celui-ci, « vous faire massacrer en Turquie ou en Irak ? » Il nous ramène à la réalité du problème de l'autodétermination des Kurdes. Non pas que les Kurdes de Turquie envisagent de s'installer en Iraq, sinon pour y organiser les bases de leur guérilla contre l'armée turque ; non plus que les Kurdes d'Iraq souhaitent se réfugier en Turquie où les camps qui leur furent réservés après leurs exodes de 1988 et de 1991 cumulaient des conditions sanitaires et sécuritaires désastreuses. Mais parce que, ainsi que le rappelle notre introduction, les Kurdes inventent et organisent des projets collectifs différents et séparés dans chacun des deux espaces, turc et iraqien, et plus généralement dans chacun des espaces étatiques du Moyen-Orient, même s'ils font tous référence à un grand Kurdistan unifié et s'ils mettent ces projets sous le même terme générique d'« autonomie ».

Un des paradoxes particulièrement frustrant du dossier kurde est que le régime d'autonomie accordé aux Kurdes par l'État iraqien en 1974 – un an avant que les troupes de Saddam Hussein n'écrasent leurs *peshmergas*, détruisant des centaines de villages et déportant des milliers de personnes – fut théoriquement le plus favorable de tous les statuts gagnés par les Kurdes sur les États de la région. Pour l'obtenir, la rébellion menée par Mustapha Barzani, pratiquement depuis le milieu des années soixante, fit références aux promesses britanniques des années vingt [1], s'appuya sur les grandes puissances (elle jouit successivement de la sympathie de l'URSS et d'un soutien irano-américano-israélien) et remporta une victoire militaire en 1970. En même temps, les autonomistes kurdes des années soixante et soixante-dix ont élaboré un projet constitutionnel s'inspirant du modèle d'ethno-nationalisme qui leur est familier : celui des nationalistes arabes du Ba'th. L'accord de 1970 entre le Ba'th et Barzani et la Loi d'autonomie de 1974 étaient donc largement le produit de leur conception partagée des identités collectives et de l'ordre politique dans la région.

La dimension culturelle fut reconnue par le régime iraqien comme la matrice du « mouvement national kurde » [2] et elle a été au cœur des « droits nationaux du peuple kurde » [3] accordés par la Loi d'autonomie : l'emploi officiel de la langue kurde dans le Nord du pays, la légalisation de son usage dans les médias et l'édition, et bien sûr à l'assemblée régionale législative ; son enseignement, de l'école primaire à l'université d'Erbil. Les effets irrépressibles de cette énonciation sur la conscience collective des Kurdes ont été amplifiés dans la décennie 1974-1984 où l'Iraq a connu une prospérité remarquable, grâce à la rente pétrolière. Bien qu'elle restât relativement sous-développée et surtout sous-industrialisée, la Région autonome a bénéficié alors d'investissements publics (en particulier hydrauliques), d'une redistribution sociale, et surtout d'ambitieux programmes culturels de style soviétique ; disposant de moyens financiers exceptionnels pour le Moyen-Orient, profitant d'ouvertures sur l'extérieur, même si leur parole à l'intérieur restait étroitement contrôlée, des artistes, des écri-

1. En Iraq, les Britanniques avaient pour mandat de mettre en œuvre un statut spécial pour les minorités, en particulier, la minorité kurde après l'annexion de Mossoul.

2. Expression employée dans la déclaration finale du VII[e] congrès du parti Ba'th, décembre 1968.

3. Reconnus par la Constitution iraqienne à partir de 1974.

vains kurdes, et plus largement une intelligentsia traitée généreusement par Bagdad, contribuèrent à irriguer le terreau nationaliste kurde. L'effet fut assez trompeur pour qu'un rapporteur des Nations unies revînt d'une mission d'enquête au Kurdistan iraqien en avril 1976 en se félicitant « du rétablissement de la paix et de l'unité nationale, à la suite de la solution de la question kurde dans le Nord du pays ».

Le télescopage d'un relatif épanouissement de la culture kurde dans la Région autonome, voire même à Bagdad, et d'une violente répression aux allures génocidaires (en 1975, 1983, 1987-1988, 1991, plus intensément) réclame quelque réflexion sur la nature de l'autonomie. La défense par les autonomistes d'une « nation kurde » reconnue par le régime iraqien était en effet étroitement liée à la défense de droits politiques, tels que définis par les conventions internationales de 1966 [1] ; car, du droit de faire valoir leur différence dans l'espace public, découlait celui de participer aux processus politiques et, partant, au gouvernement du pays. Or la participation kurde, emblématisée par la présence de députés au Parlement national, de ministres et même d'un vice-président de l'État, était institutionnellement insérée dans trois contraintes qui limitaient singulièrement la portée de l'autonomie : celle de la « majorité » de la nation arabe, traduite par le monopole politique du Ba'th inscrit dans la Constitution et impliquant implicitement la minorisation de la nation kurde (ainsi que d'autres groupes ethniques et religieux) ; celle de la confiscation par le pouvoir des ressources publiques qui provenaient de l'exportation d'un pétrole puisé alors à 70 % dans les zones peuplées de Kurdes ; celle de la primauté du gouverneur militaire chargé du maintien de l'ordre sur le Conseil exécutif de la région. Pourtant, c'est en connaissance de ces limites que certains Kurdes ont considéré, à l'issue de la guerre du Golfe, du soulèvement et de la répression du printemps 1991, que l'autonomie à l'intérieur d'un État iraqien souverain restait encore une solution acceptable. C'est sur le principe d'une telle autonomie – territorialement élargie et évoluant vers une formule de fédéralisme ensuite – qu'ils ont entrepris de négocier (sans succès) avec Saddam Hussein durant l'été 1991 [2]. Et c'est encore à elle qu'ils font référence lorsqu'ils s'efforcent en 1998 de garder ouverts des canaux de négociation avec Bagdad en dépit des objurgations de Washington.

La persistance des Kurdes d'Iraq, malgré la réitération des échecs dans la négociation, signale que l'aporie sur laquelle débouche le principe d'autonomie se situe non sur le plan du droit mais dans le champ des pratiques politiques. Désaccord territorial, compétition pour le partage des ressources, limites constitutionnelles des compétences de chaque partie – sur tous ces thèmes, il n'est pas de région autonome qui n'ait eu à négocier avec le pouvoir central, du Pays basque à la Catalogne et au Québec, et des solutions existent ou sont inventées, même imparfaites. Mais, dans le cas du Kurdistan d'Iraq, la négociation est vouée à l'échec car l'échelon médian/médiateur de la région se trouve systématiquement délégitimé, affaibli ou contourné par des relations verticales clientélisant directement des groupes familiaux et tribaux au centre politique de Bagdad. Durant les années de prospérité, cette attraction a été suffisamment puissante pour diviser le mouvement kurde jusqu'au sein de son groupe dirigeant, en nourrissant une compétition entre les élites ; il a fallu des interventions extérieures et surtout la violence de la « pacification » du printemps 1991 pour que la majorité des Kurdes d'Iraq, y compris les anciens alliés du pouvoir, se reconnaissent

1. Citées par Yael Tamir, « The Right of National Self-Determination », art. cité, p. 581.
2. Une analyse du projet d'autonomie kurde en Iraq en 1991 dans Michael Gunter, « A *de facto* Kurdish State in Northern Iraq », *Third World Quarterly*, 14 (2), 1993, p. 300.

dans le Front du Kurdistan, puis dans le gouvernement de la Région autonome. En mobilisant près d'un million d'électeurs [1], la consultation du 19 mai 1992 a constitué, après la fuite vers la Turquie et l'Iran d'environ deux millions et demi de Kurdes au printemps 1991, le véritable exercice d'autodétermination de la population. Elle démontre, *a contrario*, que le statut de la région kurde tel qu'il a été appliqué entre 1974 et 1991, tel, surtout qu'il est conçu par un régime tribal et dictatorial (celui de Saddam, mais la structure sociale dans laquelle il s'enracine lui survivra), ne peut mener qu'à une autonomie sans autodétermination.

TURQUIE : AUTODÉTERMINATION ET DÉMOCRATIE

En Turquie aussi, la (re) mobilisation collective des Kurdes s'est opérée autour d'enjeux culturels, à partir des années soixante-dix dans le climat d'extrême violence intercommunautaire qui suivit le coup d'État. La revendication des Kurdes s'est focalisée alors sur la reconnaissance de leur langue comme distincte du turc (le kurde est une langue du groupe persan) et sur la légalisation de son usage public. Sur le plan des pratiques, les avancées sont spectaculaires, mais on est loin de l'officialisation du kurde au Parlement et à l'université comme en Iraq malgré l'assouplissement apporté par Özal en 1991. L'apparition d'une presse kurde et pro-kurde au début des années quatre-vingt-dix, la floraison d'ouvrages et les succès de vente, marquent les progrès de la reconnaissance de la spécificité kurde dans l'espace de la Turquie. Une brèche récente indique que le processus a tendance à s'accélérer sous l'effet de la globalisation, et plus particulièrement de l'émigration : depuis le printemps 1995, Med-TV, qui émet de Londres par Eutelsat, est devenue la chaîne favorite des kurdophones disposant d'une antenne parabolique, et elle constitue un instrument efficace de rekurdification et de construction d'un espace communautaire, éventuellement transfrontalier [2].

Cependant, cette mobilisation kurde n'a pas pris, sinon sporadiquement, la forme d'une demande d'un statut d'autonomie ou d'un statut fédéré, comme en Iraq. Une première explication de cette différence est à rechercher du côté de l'État. L'État iraqien est le produit de la réunion de trois vilâyât ottomanes par le pouvoir britannique, dont le caractère hétérogène n'a jamais été nié, d'autant que l'adjonction de la province nord, celle de Mossoul, a été plus tardive. L'idéologie nationaliste des dirigeants de Bagdad, qui a donc plutôt cherché au-delà des frontières, dans la « patrie arabe », un espace de légitimation n'a pu effacer la kurdité d'une part si importante de la population. Au contraire, la Turquie moderne est le produit d'amputations successives, et l'un des actes fondateurs de la Grande assemblée d'Ankara fut de reconnaître et de proclamer intangibles ses frontières, si bien que le nationalisme turc des Kémalistes ne pouvait désormais s'imposer qu'aux citoyens de la République [3]. La logique de la négation du fait kurde s'y est donc imposée comme vitale pour la construction de

1. 971953, selon le *Bulletin de liaison de l'Institut kurde de Paris*, 86, mai 1992.

2. En septembre 1998, le gouvernement britannique a refusé d'interdire des émissions de MED-TV en langue kurde, qualifiées par le gouvernement turc d'« incitations à la haine et au terrorisme ». Cf. Mustapha Karkouti, « L'arrivée d'Abdallah Öcalan à Rome marque la fin du "rêve révolutionnaire" kurde », *Al-Hayât* (en arabe), 22 novembre 1998. MED-TV a été suspendue en avril 1999 pour incitation à la violence et a repris ses émissions sous l'enseigne C-TV.

3. Au moins jusqu'à la chute de l'Empire soviétique et la renaissance de l'idéologie panturquiste.

l'État-nation [1]. Le bloc militaro-kémaliste qui a élevé durablement le consensus républicain au-dessus des divisions partisanes – il est qualifié de « parti-État » dans la terminologie politique turque – persiste à verrouiller une dynamique qui risquerait d'avoir à la fois un effet de masse (la sécession de plus de 12 millions de Kurdes) et un effet de contagion (auprès de dizaines d'autres groupes ethniques autochtones), menaçant l'intégrité du pays. Dans ses développements récents, cette stratégie de la négation l'a conduit à la primauté du traitement sécuritaire de la question kurde jusqu'à engendrer une situation de « colonisation interne » en Anatolie du Sud-Est.

La grande différence entre la Turquie et l'Iraq est que, dans le premier pays, l'État n'est pas l'unique acteur de la scène politique et qu'il doit compter avec une société qui n'adhère pas aveuglément au consensus sécuritaire défini par le bloc dirigeant. À la fois en continuité historique avec la période ottomane et sous l'effet des mutations économiques récentes qui ont ouvert le pays sur l'aire européenne, des phénomènes concomitants comme la montée en puissance des patrons d'entreprise, l'éclatement des grands partis dogmatiques, l'apparition de nouvelles élites provinciales « post-kémalistes » et l'agressivité d'une presse plurielle, signalent un potentiel d'élargissement, voire de glissement, de la base sociale du régime. Certains y lisent une occasion de rompre avec les dogmes traditionnels concernant la place de l'islam dans la vie publique, mais aussi la question kurde [2], et de ressourcer l'identité nationale turque. D'autres y décèlent des signes de démocratisation [3], observant que l'expression d'un nouveau pluralisme implique l'élargissement des libertés publiques. Mais cette mutation de la société politique turque, qui s'affiche sans complexes dans la rétrospective des 75 ans de la République organisée au palais de Topkapi à l'automne 1998, pourrait avoir des effets paradoxaux sur la question kurde puisque la promotion des droits civiques s'accommode mal de l'enfermement dans un cadre communautaire et de la défense des droits spécifiques d'une minorité, et qu'idéalement, l'octroi d'un statut particulier d'autonomie devient superflu lorsque chaque individu est en mesure de s'autodéterminer et d'accéder sans médiation à la sphère publique [4].

Se profile alors la réalisation d'un scénario qui avait fait scandale au moment de sa conception, en juillet 1985 : « D'importants éléments parmi lesquels le PKK recrute ses cadres (sont susceptibles) de demander à l'organisation de poursuivre son combat sur le terrain politique... », tandis que l'État turc se prépare à une négociation politique en vue de laquelle le PKK s'efforce de gagner « le soutien de l'opinion publique mondiale » [5]. Avec quel objectif ? Renonçant publiquement à l'indépendance des régions kurdes de Turquie et à la création d'un grand Kurdistan unifié,

1. Ismail Besikçi, « State Ideology and the Kurds », *Middle East Report*, 153, juillet-août 1988, p. 43. Les travaux de ce sociologue turc spécialiste de la question kurde lui ont valu des années d'emprisonnement.

2. Jean-François Bayart, « Les trajectoires de la République en Iran et en Turquie : un essai de lecture tocquevillienne », dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994, p. 386-387.

3. Semih Vaner, *La Turquie en mouvement*, Bruxelles, Complexe, 1995.

4. Yael Tamir, « The Right of National Self Determination », art. cité, p. 581.

5. Selon une enquête dont les résultats ont été publiés en juillet 1995, une majorité de Kurdes, y compris dans les grandes villes de l'Ouest, ne suit pas le PKK dans ses prétentions indépendantistes mais est attachée à l'obtention de droits culturels garantis par une structure politique et au respect des droits individuels. Une faible minorité (5,5 %) considère encore la lutte armée comme susceptible de faire avancer ces objectifs : « La question de l'Est. Diagnostics et observations », rapport d'une enquête dirigée par Dogu Ergil, professeur de science politique à l'université d'Ankara, pour la Chambre de commerce de Turquie (TOBB). Cité par *Turkish Daily News*, 4 août 1995.

Abdullah Öcalan a réclamé en 1998 un État kurde fédéré en Turquie. Cette perspective, encore anathémisée par les kémalistes civils et militaires, n'est plus si invraisemblable dans l'environnement caucasien, balkanique et proche-oriental de la Turquie. Dans ces espaces marqués par les empires, les dynamiques conjuguées du global et du local poussent à la recomposition des États unitaires.

S'ajoute cependant une dimension supplémentaire : la socialisation des populations de Turquie, toutes communautés et groupes ethniques confondus, à des pratiques et des valeurs difficilement compatibles avec les divisions géographiques et les inégalités constitutionnelles et juridiques d'un système autonomiste ou fédéral, à moins de multiplier les exceptions et les échelles jusqu'à paralyser la gestion collective et interdire les mobilités individuelles. À la différence de l'oppression en Iraq, qui a pour effet de consolider le séparatisme territorial des Kurdes, l'autoritarisme en Turquie s'est accompagné de la maturation d'une société urbanisée et transnationalisée. Comme dans les Balkans voisins, la satisfaction des aspirations kurdes à l'autodétermination pourrait y contredire des aspirations plus générales à la démocratie *.

Élizabeth Picard est directeur de recherche au CNRS. Elle dirige le Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain (CERMOC) à Beyrouth et Amman. Elle a dirigé *La question kurde*, Bruxelles, Complexe, 1993 et publié *Lebanon, a Shattered Country*, New York, Holmes and Meier, 1996. Elle a dirigé récemment « La Syrie de l'après-guerre froide : permanences et changements », *Maghreb-Machrek*, 158, 1997 et publié *The Demobilization of the Lebanese Militias*, Oxford, Centre for Lebanese Studies, 1999. Ses travaux portent actuellement sur les forces armées dans les systèmes politiques au Moyen-Orient et sur les relations syro-libanaises (CERMOC, ambassade de France au Liban, Service de la valise diplomatique, 128 bis rue de l'Université, 75531 Paris 07 SP < cermocd@lb. refer. org >).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

LES KURDES ET L'AUTODÉTERMINATION.
UNE PROBLÉMATIQUE LÉGITIME À L'ÉPREUVE DE DYNAMIQUES SOCIALES

L'examen de la contestation des Kurdes face aux États du Moyen-Orient, Iran, Syrie, Turquie, Iraq – ces deux derniers en particulier – suscite une série de réflexions sur le concept d'autodétermination en cette fin de siècle, en donnant l'occasion de le tester par des expériences concrètes. Dans les États minés par l'inadéquation entre frontières territoriales et frontières identitaires, la revendication des Kurdes pose la question de l'articulation entre stratégie de la violence et lutte politique. Dans l'état actuel du droit international et des rapports de forces présidant à l'exercice de l'autodétermination, les expériences iraquienne et turque réclament de distinguer entre autonomie culturelle et autonomie politique pour donner sens à la notion et sortir de la crise kurde.

* Une première version de ce texte a été présentée à l'atelier « Autodétermination et intervention dans l'ordre international », sous la direction de Pierre Hassner et Anne-Marie Le Gloannec, au congrès de l'Association française de science politique, Aix-en-Provence, 23-23 avril 1996. Les analyses proposées ici doivent beaucoup à des débats exigeants et enrichissants avec Hamit Bozarslan durant une dizaine d'années.

Élizabeth Picard

THE KURDS AND SELF-DETERMINATION. A LEGITIMATE PROBLEMATIC FACES SOCIAL DYNAMICS

An analysis of the Kurds'contestation in the Middle East states – Iran, Syria, Turkey, Iraq, particularly the last two – leads to a series of reflections about the concept of self-determination at the turn of the present century and provides an opportunity to test it in the face of concrete experiences. In countries undermined by the inadequacy of territorial frontiers vis-à-vis *identity frontiers, the Kurds' claim raises the issue of the link between the strategy of violence and political struggle. In the present state of international law and of the balance of forces ruling self-determination, the Iraqi and Turkish experiences make it necessary to distinguish cultural and political autonomy so as to make self-determination a meaningful notion and to resolve the Kurdish crisis.*